

Le point

sur la situation économique
et financière du Québec

Automne 2018

Le point

sur la situation économique
et financière du Québec

Automne 2018

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2018

Dépôt légal – 3 décembre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-82865-5 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-82866-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC – AUTOMNE 2018

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Des actions immédiates pour le Québec

Section C

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2018 et 2019

Section D

La situation financière du Québec

Section E

La dette du gouvernement du Québec

Section A

VUE D'ENSEMBLE

Avant-propos	A.3
Introduction.....	A.5
1. Des actions immédiates pour le Québec.....	A.7
2. La situation économique du Québec.....	A.11
3. La situation financière du Québec	A.17
4. La réduction de la dette	A.23
ANNEXE : Principaux tableaux du cadre financier.....	A.25

AVANT-PROPOS

Le gouvernement s'est engagé à faire preuve de transparence dans ses actions et dans le partage de l'information.

Par conséquent, la présentation de l'information publiée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* a été revue par rapport aux années précédentes.

Les améliorations apportées visent essentiellement à faciliter la consultation et la compréhension de l'information rendue publique.

Le présent document se divise en cinq sections¹ :

- la Section A, « Vue d'ensemble », présente les initiatives annoncées par le gouvernement ainsi qu'un aperçu de la situation économique et financière du Québec;
- la Section B, « Des actions immédiates pour le Québec », illustre en détail les initiatives annoncées;
- la Section C, « L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2018 et 2019 », comprend la mise à jour de la situation économique du Québec;
- la Section D, « La situation financière du Québec », expose les orientations budgétaires et le cadre financier;
- la Section E, « La dette du gouvernement du Québec », présente les orientations du gouvernement relativement à la dette et à son remboursement.

Par ailleurs, des informations additionnelles sont disponibles en ligne et peuvent être consultées sur le site Web du ministère des Finances : www.finances.gouv.qc.ca.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 21 novembre 2018. Les données budgétaires présentées pour 2017-2018 sont les données réelles, reclassées selon la structure budgétaire 2018-2019. Celles présentées pour 2018-2019 et les années suivantes sont des prévisions.

INTRODUCTION

Dès octobre dernier, le gouvernement a pris l'engagement de gérer l'argent des Québécois de façon efficace et rigoureuse. Il s'est également engagé à remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, en particulier celui des familles et celui des aînés à faible revenu.

Par ailleurs, le gouvernement aspire à faire croître davantage le potentiel de l'économie du Québec au cours des prochaines années, et ce, en mettant en place les mesures structurantes nécessaires.

Le point sur la situation économique et financière du Québec permet au gouvernement de préciser ses orientations économiques et budgétaires, et d'annoncer les premières initiatives au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement comprennent :

- des initiatives pour remettre de l'argent dans le portefeuille des familles et des aînés;
- la stimulation des investissements des entreprises afin d'augmenter le niveau de richesse du Québec tout en favorisant la transition du Québec vers une économie plus verte;
- le remboursement accéléré de la dette, parallèlement à la poursuite des versements de revenus dédiés au Fonds des générations;
- le maintien de l'équilibre budgétaire en 2018-2019 et pour les années à venir;
- une gestion efficace et efficiente des finances publiques pour offrir des services publics de qualité;
 - Le dépôt du budget 2019-2020 sera l'occasion pour le gouvernement de préciser les initiatives annoncées en éducation et en santé.
- le maintien des investissements publics en immobilisations à des niveaux élevés, pour assurer le renouvellement des infrastructures.

Ainsi, près de 3,3 milliards de dollars sur cinq ans seront consacrés à l'amélioration du niveau de vie des Québécois et au soutien de l'économie.

1. DES ACTIONS IMMÉDIATES POUR LE QUÉBEC

Le point sur la situation économique et financière du Québec permet au gouvernement de répondre dès maintenant à son engagement d'améliorer le soutien financier aux familles et aux aînés. Des actions sont également prévues pour stimuler les investissements des entreprises tout en favorisant la transition du Québec vers une économie plus verte.

Le gouvernement remettra près de 1,7 milliard de dollars aux familles et aux aînés sur cinq ans. Pour cela, il prévoit :

- le versement d'une Allocation famille plus généreuse pour les familles ayant deux enfants ou plus à compter de 2019;
- le gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants en services subventionnés à compter de 2019;
- l'instauration du montant pour le soutien des aînés de 70 ans ou plus à faible revenu dès 2018.

Par ailleurs, des initiatives de près de 1,6 milliard de dollars sont mises en place pour encourager les entreprises à investir afin d'augmenter leur productivité, soit :

- des gestes afin d'accélérer l'amortissement des biens capitalisables des entreprises pour les inciter à accroître davantage leurs investissements dans la foulée des initiatives annoncées par le gouvernement fédéral;
- la mise en place d'une déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 % pour certains types d'investissements;
- la prolongation des programmes de rabais d'électricité pour les consommateurs facturés au tarif « L » et pour les serres, ainsi que son extension aux grandes entreprises desservies par les réseaux autonomes d'Hydro-Québec.

Le gouvernement réitère également sa volonté de poursuivre la lutte contre les changements climatiques en encourageant l'acquisition de véhicules électriques d'ici le 31 mars 2019.

Ces actions immédiates sont financées grâce aux améliorations du cadre financier, notamment les économies en intérêts résultant du remboursement accéléré de la dette. Elles s'inscrivent dans une démarche pour l'amélioration de la qualité de vie des Québécois et l'enrichissement collectif.

- Ces initiatives additionnelles totalisent près de 3,3 milliards de dollars sur cinq ans.

TABLEAU A.1

Impact financier des mesures du *Point sur la situation économique et financière du Québec*
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total 5 ans	Pages de réf.
Remettre de l'argent dans le portefeuille des familles et des aînés							
Versement d'une Allocation famille plus généreuse	-61,9	-249,6	-256,6	-263,1	-270,1	-1 101,3	B.9
Gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-0,2	-1,2	-2,2	-3,3	-4,5	-11,4	B.16
Instauration du montant pour le soutien des aînés	-102,4	-107,6	-113,6	-118,6	-123,6	-565,8	B.18
Sous-total	-164,5	-358,4	-372,4	-385,0	-398,2	-1 678,5	
Assurer un environnement favorable à l'investissement des entreprises							
Accélérer l'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage	-44,0	-443,0	-320,0	-292,0	-256,0	-1 355,0	B.21
Nouvelle déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 %	—	-5,0	-37,0	-80,0	-109,0	-231,0	B.26
Prolongation et extension des programmes de rabais d'électricité	—	—	—	—	—	—	B.31
Sous-total	-44,0	-448,0	-357,0	-372,0	-365,0	-1 586,0	
Poursuivre les efforts pour lutter contre les changements climatiques							
Encourager l'acquisition de véhicules électriques	-20,7	—	—	—	—	-20,7	B.35
TOTAL	-229,2	-806,4	-729,4	-757,0	-763,2	-3 285,2	

❑ Remettre de l'argent dans le portefeuille des familles et des aînés

Le gouvernement pose les premiers gestes en vue de remettre de l'argent dans le portefeuille des familles et des aînés.

Trois actions sont annoncées dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec*.

- L'Allocation famille sera mise en place pour bonifier l'aide fiscale pour les familles ayant deux enfants ou plus.
 - L'allocation maximale augmentera de 500 \$ pour une famille ayant deux enfants et de 1 000 \$ pour une famille ayant trois enfants ou plus.
- La contribution additionnelle exigée aux parents d'enfants fréquentant un service de garde subventionné sera maintenue au même niveau qu'en 2018.
 - Le gel de la contribution additionnelle s'inscrit dans la volonté d'éliminer graduellement celle-ci au cours des prochaines années.
- Le montant pour le soutien des aînés sera instauré afin de renforcer l'aide aux aînés de 70 ans ou plus à faible revenu.
 - Ce nouveau crédit d'impôt remboursable pourra atteindre 200 \$ pour un aîné seul ou 400 \$ pour un couple d'aînés.

Dans l'ensemble, ces initiatives représentent des investissements additionnels de près de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir davantage les familles et les aînés.

❑ **Assurer un environnement favorable à l'investissement des entreprises**

Un environnement propice aux investissements est primordial pour encourager les entreprises québécoises à investir pour accroître leur productivité.

À la suite des initiatives annoncées par le gouvernement fédéral et afin de favoriser davantage l'investissement des entreprises, le gouvernement annonce :

- l'augmentation à 100 % du taux d'amortissement à l'égard du matériel informatique, du matériel de fabrication et de transformation, de l'équipement de production d'énergie propre ainsi que d'une propriété intellectuelle;
- l'instauration de l'amortissement bonifié relativement à tous les autres types d'investissements;
- la mise en place d'une déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 % pour les investissements en matériel informatique, en matériel de fabrication et de transformation, en équipement de production d'énergie propre ainsi qu'en propriété intellectuelle;
- la prolongation des programmes de rabais d'électricité pour les consommateurs facturés au tarif « L » et pour les serres, ainsi que son extension aux grandes entreprises desservies par les réseaux autonomes d'Hydro-Québec.

Dans l'ensemble, ces actions représentent un appui à l'investissement de près de 1,6 milliard de dollars additionnels sur cinq ans pour encourager les entreprises à accroître leur productivité.

❑ **Encourager l'acquisition de véhicules électriques**

Étant donné l'engouement des Québécois pour l'acquisition de véhicules électriques, le gouvernement annonce un financement additionnel de près de 21 millions de dollars pour les programmes de rabais visant l'acquisition de véhicules électriques neufs ou d'occasion d'ici le 31 mars 2019.

Cet investissement favorisera l'acquisition de plus de 3 350 véhicules électriques ainsi que de 1 200 bornes de recharge additionnelles.

Par ailleurs, une réflexion sera entreprise d'ici le prochain budget quant aux paramètres du programme Roulez électrique, au montant de l'aide à verser et aux types de véhicules visés.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

□ Un contexte économique favorable

Au Québec, comme au Canada, la croissance économique a été robuste en 2017. La hausse du PIB réel s'est élevée à 2,8 % en 2017 au Québec, après une augmentation de 1,4 % en 2016².

Au cours des prochaines années, les ménages et les investissements des entreprises continueront de soutenir la hausse du PIB réel. Bien que le contexte économique demeure favorable, une croissance plus modérée est attendue.

— La progression du PIB réel devrait s'établir à 2,5 % en 2018 et à 1,8 % en 2019.

Certains éléments contribueront à la modération de la croissance économique.

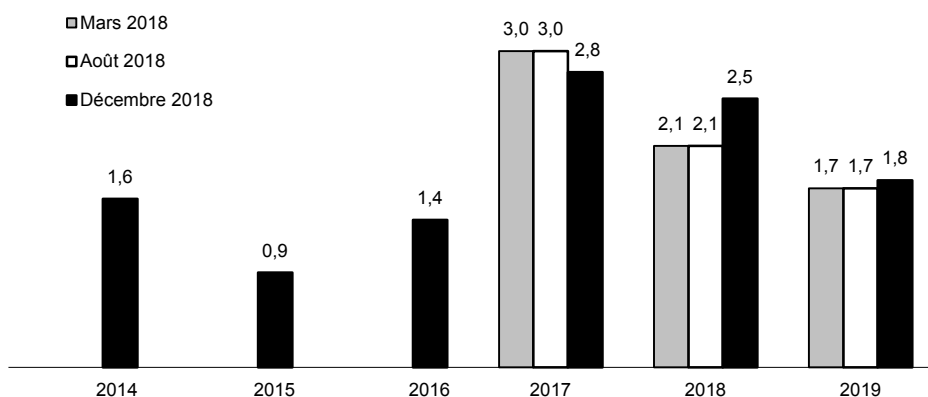
— La création d'emplois se poursuivra à un rythme plus modeste, limitée par un taux de chômage déjà très faible, et par la diminution attendue du bassin de travailleurs potentiels.

— La remontée des taux d'intérêt au Canada contribuera au ralentissement de la consommation des ménages et des investissements résidentiels.

— De plus, le niveau d'investissements des entreprises par travailleur accuse un retard au Québec comparativement à ses principaux partenaires commerciaux. Ce sous-investissement limite le potentiel économique du Québec.

GRAPHIQUE A.1

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

² Les données présentées aux pages A.11 à A.15 et A.30 reflètent les comptes économiques provinciaux de Statistique Canada publiés le 8 novembre 2018. La prévision économique a été effectuée sur la base des informations disponibles antérieurement à cette publication. De plus, les dernières mesures budgétaires et fiscales du *Point sur la situation économique et financière du Québec* ne sont pas incorporées à la prévision économique.

❑ Une croissance mondiale moins synchronisée

Après une croissance économique mondiale généralisée en 2017, des signes d'une croissance moins synchronisée ont été observés.

- Après de fortes expansions enregistrées en 2017, l'activité économique s'est modérée dans plusieurs grandes économies au cours de 2018, notamment en zone euro, au Royaume-Uni et en Chine.

Selon le Fonds monétaire international, la part des pays qui connaîtront une accélération de leur croissance devrait diminuer de 58 % en 2017 à 54 % en 2019.

- De plus, le poids économique de ces pays dans l'économie mondiale devrait passer de 75 % en 2017 à 32 % en 2019.

❑ Une croissance modérée du commerce et de l'investissement à l'échelle mondiale

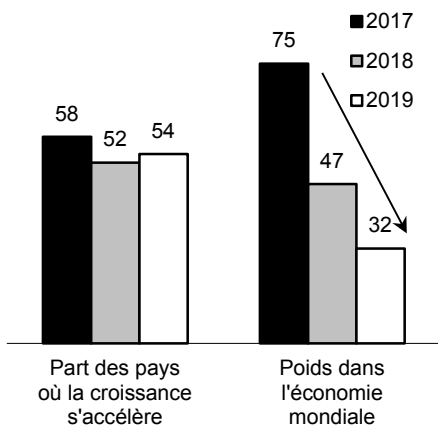
La croissance du commerce mondial s'est établie à 3,6 % en variation annuelle au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 4,6 % en moyenne en 2017. Un ralentissement de l'investissement a également été observé.

- Les droits de douane imposés sur les exportations de certaines grandes économies pourraient avoir limité le commerce mondial en raison notamment de l'effet de l'incertitude sur l'investissement.

Une escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux constitue le principal risque au commerce mondial.

GRAPHIQUE A.2

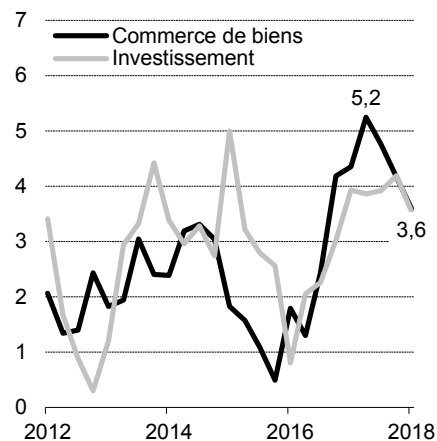
Part et poids des pays où la croissance économique s'accélère (en pourcentage)



Source : Fonds monétaire international.

GRAPHIQUE A.3

Commerce et investissement à l'échelle mondiale (variation en pourcentage, en termes réels)



Note : Il s'agit de données trimestrielles en variation annuelle.

Sources : Bureau central du plan des Pays-Bas, Datastream et ministère des Finances du Québec.

❑ Les gains de productivité sont nécessaires au soutien de la croissance économique au Québec

Au cours des dernières années, la croissance de l'activité économique a favorisé l'amélioration du niveau de vie des Québécois. Rappelons que la hausse du PIB réel repose sur les éléments suivants :

- l'évolution démographique, se traduisant par la variation de la population de 15 à 64 ans, qui représente le principal bassin de travailleurs potentiels;
- la progression de l'emploi, qui se reflète dans l'amélioration du taux d'emploi, soit le nombre total de personnes en emploi par rapport à la population de 15 à 64 ans;
- la croissance de la productivité, soit la variation de la production par emploi.

Le vieillissement de la population au Québec a entraîné une diminution du bassin de travailleurs potentiels au cours des dernières années. Ainsi, depuis 2014, la démographie a cessé de contribuer à la progression du PIB réel. De plus, les importantes hausses de taux d'emploi montrent une réduction du nombre de travailleurs disponibles, ce qui limitera les gains encore possibles.

Dans ce contexte, la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie des Québécois dépendront davantage des gains de productivité. Les entreprises québécoises seront ainsi appelées à investir davantage afin d'augmenter leur productivité.

TABLEAU A.2

Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec (variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Historique			Prévisions			
	1982-2010	2011-2016	2017	2018	2019	2020	2021-2022
PIB réel (variation en pourcentage)	2,0	1,3	2,8	2,5	1,8	1,5	1,3
Facteurs de croissance (contribution) :							
Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,6	0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,3	-0,2
Taux d'emploi ⁽²⁾	0,6	0,7	2,3	1,0	1,0	0,9	0,7
Productivité ⁽³⁾	0,8	0,5	0,6	1,5	0,8	1,0	0,8
Niveau de vie⁽⁴⁾	1,3	0,7	1,9	1,4	1,1	0,8	0,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs sur la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Des écarts de niveau de vie et de productivité à résorber

Au Québec, le PIB réel par habitant a augmenté de façon importante entre 2007 et 2017. Cette amélioration, plus rapide au Québec qu'au Canada et qu'en Ontario, a permis de réduire les écarts de niveau de vie. Toutefois, malgré cette bonne performance, des écarts subsistent toujours.

— En 2017, le niveau de vie au Canada était supérieur de 19,2 % à celui du Québec. Cet écart s'élevait à 17,2 % avec l'Ontario.

Dans le contexte actuel de vieillissement de la population, l'amélioration du niveau de vie des Québécois passe essentiellement par des gains de productivité, mesurés par le PIB réel par emploi. Or, le Québec accuse un retard de productivité par rapport au Canada et à l'Ontario.

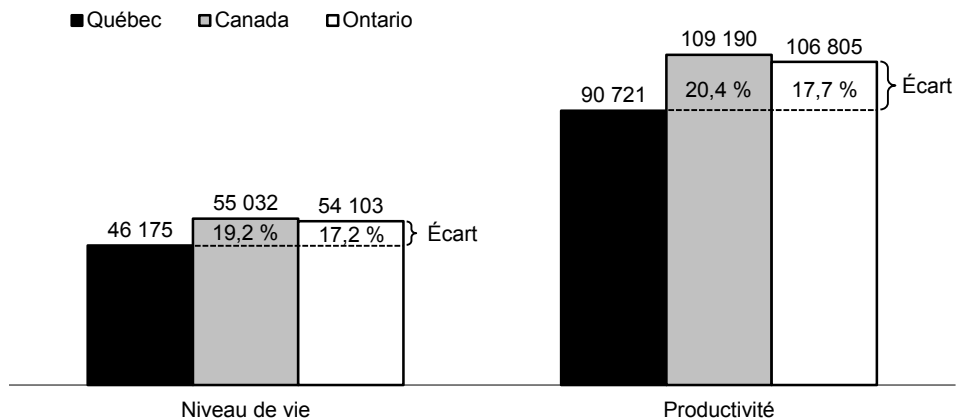
— En 2017, la productivité au Canada était supérieure de 20,4 % à celle du Québec. Cet écart s'élevait à 17,7 % avec l'Ontario.

L'écart de productivité peut être résorbé par une hausse des investissements non résidentiels des entreprises, un élément déterminant de la croissance économique future.

GRAPHIQUE A.4

Niveau de vie et productivité en 2017⁽¹⁾

(en dollars constants de 2012 et écart en point de pourcentage)



(1) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant et la productivité représente le PIB réel par emploi.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Les investissements des entreprises au Québec doivent rattraper ceux de l'Ontario

Le Québec n'a pas atteint son plein potentiel en matière d'investissements des entreprises. En 2017, les investissements non résidentiels des entreprises s'élevaient à 11 158 \$ par emploi privé, soit un niveau inférieur à ceux de l'Ontario (13 409 \$ par emploi privé) et du Canada (17 266 \$ par emploi privé).

— Si le Québec souhaite atteindre le même niveau d'investissements par emploi privé que l'Ontario en 2017, les entreprises québécoises devraient augmenter la valeur de leurs investissements de près de 7 milliards de dollars, soit une hausse d'environ 20 %.

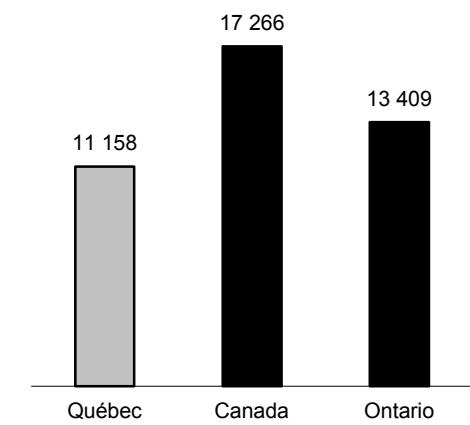
L'écart entre le Québec et l'Ontario s'explique principalement par un sous-investissement dans la composante des investissements en machines et matériel, le principal déterminant de la productivité.

— En 2017, le niveau d'investissements en machines et matériel au Québec affichait un retard de 1 432 \$ par emploi privé par rapport au niveau observé en Ontario.

Pour ce qui est des autres composantes de l'investissement, soit les ouvrages non résidentiels et les produits de propriété intellectuelle, le Québec affichait des écarts moins importants avec l'Ontario.

GRAPHIQUE A.5

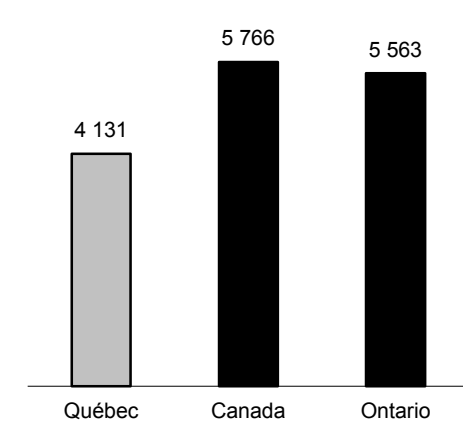
Investissements non résidentiels des entreprises par emploi privé en 2017 (en dollars courants)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.6

Investissements en machines et matériel par emploi privé en 2017 (en dollars courants)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

□ Le cadre financier du Québec à l'équilibre

Les revenus consolidés atteignent 112,5 milliards de dollars en 2018-2019, avec une croissance de 3,8 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci atteindra 2,2 % en 2019-2020.

Les dépenses consolidées s'élèvent à 108,0 milliards de dollars en 2018-2019, avec une croissance de 4,3 %. Celle-ci atteindra 4,1 % en 2019-2020.

Les versements au Fonds des générations s'établissent à 2,9 milliards de dollars en 2018-2019 et atteindront 2,5 milliards de dollars en 2019-2020.

Le cadre financier présente un solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire de 1,7 milliard de dollars en 2018-2019, à l'équilibre en 2019-2020 et de 0,2 milliard de dollars en 2020-2021.

TABLEAU A.3

Cadre financier sommaire consolidé – Mise à jour de décembre 2018 (en milliards de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus autonomes	88,5	89,7	92,7
<i>Variation en %</i>	3,0	1,4	3,3
Transferts fédéraux	24,0	25,2	25,5
<i>Variation en %</i>	6,7	5,1	1,2
Revenus consolidés	112,5	115,0	118,2
<i>Variation en %</i>	3,8	2,2	2,8
Dépenses de missions	-98,8	-103,1	-105,8
<i>Variation en %</i>	4,9	4,4	2,6
Service de la dette	-9,1	-9,2	-9,5
<i>Variation en %</i>	-1,2	1,0	3,0
Dépenses consolidées	-108,0	-112,4	-115,3
<i>Variation en %</i>	4,3	4,1	2,6
Provision pour éventualités	—	-0,1	-0,1
SURPLUS	4,5	2,5	2,8
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2,9	-2,5	-2,7
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	1,7	—	0,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

■ L'amélioration de la situation budgétaire depuis mars 2018

La bonne tenue de l'économie a entraîné des révisions positives du cadre financier pour l'année 2018-2019 et les années suivantes par rapport à ce qui était prévu en mars 2018.

— En particulier, la révision à la hausse de la croissance économique depuis mars 2018 a contribué à accroître davantage que prévu les rentrées fiscales de l'État.

Globalement, les révisions liées à la situation économique et budgétaire, après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation, totalisent 1,9 milliard de dollars en 2018-2019, 806 millions de dollars en 2019-2020 et 879 millions de dollars en 2020-2021.

Ces révisions s'expliquent notamment par :

— des révisions positives des revenus fiscaux de 1,5 milliard de dollars en 2018-2019 et de 1,6 milliard de dollars en 2019-2020 et en 2020-2021 en raison notamment de la récurrence des résultats plus favorables que prévu en 2017-2018;

— des révisions positives aux transferts fédéraux de 325 millions de dollars en 2018-2019, de 451 millions de dollars en 2019-2020 et de 218 millions de dollars en 2020-2021 en raison, entre autres, de la signature de l'entente bilatérale intégrée relative au plan d'infrastructure du gouvernement fédéral Investir dans le Canada;

— une baisse du service de la dette de 248 millions de dollars en 2018-2019, de 201 millions de dollars en 2019-2020 et de 37 millions de dollars en 2020-2021 en raison notamment des économies découlant du remboursement accéléré de la dette.

Les révisions positives du cadre financier permettent au gouvernement d'éliminer le recours à la réserve de stabilisation et de financer des initiatives, tout en préservant l'équilibre budgétaire.

— Les investissements additionnels totalisent 229 millions de dollars en 2018-2019, 806 millions de dollars en 2019-2020 et 729 millions de dollars en 2020-2021.

TABLEAU A.4

Révisions du cadre financier depuis mars 2018

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2018	—	—	—
RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
Revenus fiscaux	1 489	1 586	1 625
Autres revenus	795	-80	-147
Sous-total	2 284	1 506	1 478
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	308	95	42
Transferts fédéraux	325	451	218
Dépenses de missions	661	-719	-721
Service de la dette			
Économies découlant du remboursement accéléré de la dette	40	193	117
Autres révisions au service de la dette	208	8	-80
Sous-total	248	201	37
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-360	208	304
Sous-total des améliorations	3 466	1 742	1 358
Élimination du recours à la réserve de stabilisation	-1 587	-936	-479
Sous-total⁽²⁾	1 879	806	879
INITIATIVES DE DÉCEMBRE 2018			
Soutenir davantage les familles	-62	-251	-259
Instaurer le montant pour le soutien des aînés	-102	-108	-114
Accélérer les investissements des entreprises	-44	-448	-357
Encourager l'acquisition de véhicules électriques	-21	—	—
Sous-total	-229	-806	-729
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MISE À JOUR DE DÉCEMBRE 2018	1 650	—	150

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation le cas échéant.

(2) Ces montants représentent les améliorations après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation.

Les révisions du cadre financier depuis le rapport préélectoral

L'accélération de l'économie a entraîné des révisions positives du cadre financier pour l'année 2018-2019 et les années suivantes par rapport aux données présentées dans le rapport préélectoral d'août 2018.

- Globalement, les révisions liées à la situation économique et budgétaire, après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation, totalisent 1,9 milliard de dollars en 2018-2019, 792 millions de dollars en 2019-2020 et 408 millions de dollars en 2020-2021.

Les améliorations du cadre financier, notamment les économies en intérêts résultant du remboursement accéléré de la dette, permettent au gouvernement de financer des initiatives qui totalisent 229 millions de dollars en 2018-2019, 806 millions de dollars en 2019-2020 et 729 millions de dollars en 2020-2021.

Révisions du cadre financier depuis le rapport préélectoral (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – AOÛT 2018	—	14	471
RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
Revenus fiscaux	640	745	725
Autres revenus	725	-172	-249
Sous-total	1 365	573	476
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Transferts fédéraux	301	102	49
Dépenses de missions	329	871	480
Service de la dette	727	-1 023	-747
Économies découlant du remboursement accéléré de la dette	40	193	117
Autres révisions au service de la dette	114	-132	-271
Sous-total	154	61	-154
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			
Sous-total des améliorations	-360	208	304
Élimination du recours à la réserve de stabilisation			
	-637	—	—
Sous-total⁽²⁾	1 879	792	408
INITIATIVES DE DÉCEMBRE 2018			
Soutenir davantage les familles	-62	-251	-259
Instaurer le montant pour le soutien des aînés	-102	-108	-114
Accélérer les investissements des entreprises	-44	-448	-357
Encourager l'acquisition de véhicules électriques	-21	—	—
Sous-total	-229	-806	-729
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MISE À JOUR DE DÉCEMBRE 2018	1 650	—	150

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation le cas échéant.

(2) Ces montants représentent les améliorations après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation.

Un excédent de 2,6 G\$ en 2017-2018

Les résultats publiés dans les *Comptes publics 2017-2018* présentent, après les versements au Fonds des générations, un excédent de 2,6 milliards de dollars. Cet excédent a permis de réduire la dette brute en 2017-2018.

- Il s'agit d'une révision positive de 1,8 milliard de dollars par rapport à ce qui était prévu en mars 2018.

Les revenus consolidés s'élèvent à 108,4 milliards de dollars, en hausse de 5,2 % par rapport à 2016-2017.

- Les revenus ont été révisés à la hausse de 1,2 milliard de dollars depuis mars 2018, en raison principalement de la bonne tenue de l'économie, qui a soutenu les rentrées fiscales.

Les dépenses consolidées totalisent 103,5 milliards de dollars, en hausse de 4,8 % par rapport à l'année précédente.

- Les dépenses ont été révisées à la baisse de 565 millions de dollars depuis mars 2018, en raison principalement d'un écart entre les dépenses planifiées et celles réalisées par les organismes et les fonds spéciaux, notamment dans les projets d'infrastructures municipales.

Résultats réels 2017-2018 comparés à ceux de mars 2018

(en millions de dollars)

	2017-2018		Résultats réels
	Mars 2018	Révisions	
Revenus consolidés	107 196	1 208	108 404
<i>Variation en %</i>			5,2
Dépenses consolidées	-104 054	565	-103 489
<i>Variation en %</i>			4,8
SURPLUS	3 142	1 773	4 915
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 292	-1	-2 293
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	850	1 772	2 622

Note : Les révisions constatées depuis le rapport préélectoral font état d'une augmentation de l'excédent budgétaire de 319 M\$.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Pour une gestion plus efficiente et plus transparente des finances publiques

Dès son arrivée en octobre dernier, le gouvernement s'est engagé à être efficient et transparent dans la gestion des finances publiques.

C'est pourquoi le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor procèdent actuellement à divers travaux afin de mettre en place rapidement les améliorations suivantes :

- rendre compte plus fréquemment de l'évolution du solde budgétaire annuel;
- renforcer le processus d'approbation des prévisions budgétaires des organismes.

Rendre compte plus fréquemment de l'évolution du solde budgétaire annuel

Par souci de transparence et afin de rendre disponible à fréquence régulière la plus récente information sur le solde budgétaire du gouvernement pour l'année en cours, le gouvernement prévoit notamment :

- ajouter au rapport mensuel des opérations financières, chaque trimestre, une estimation préliminaire du solde budgétaire pour l'année en cours;
- publier, à compter de l'an prochain, un rapport mensuel sur une base pleinement consolidée comparable au budget annuel et aux comptes publics.

Renforcer le processus d'approbation des prévisions budgétaires des organismes

Afin de renforcer la synchronisation entre la planification budgétaire gouvernementale et celle des organismes publics en amont de l'approbation des budgets, et ce, dans le respect des orientations gouvernementales, le gouvernement modifiera les règles d'adoption des budgets des organismes, conformément aux bonnes pratiques.

Ces modifications permettront une meilleure intégration du processus de préparation du budget de l'État, dans le respect des principes de gouvernance des organismes publics.

4. LA RÉDUCTION DE LA DETTE

□ Une accélération du remboursement de la dette

Dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, le gouvernement prévoit une accélération du remboursement de la dette.

Une somme de 8 milliards de dollars provenant du Fonds des générations sera utilisée d'ici au printemps 2019 pour rembourser des emprunts sur les marchés financiers.

— Avec le remboursement de 2 milliards de dollars réalisé au début de l'année financière 2018-2019, ce sont 10 milliards de dollars provenant du Fonds des générations qui auront servi à réduire la dette sur les marchés financiers d'ici au printemps 2019.

Cette accélération du remboursement de la dette permet d'économiser 332 millions de dollars de plus en intérêts sur cinq ans.

— Au total, sur cinq ans, les remboursements de la dette permettent de dégager une somme de 1,4 milliard de dollars qui peut être consacrée au financement des services publics.

Le Fonds des générations continuera chaque année à recevoir les revenus consacrés à la réduction de la dette, comme prévu dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

TABLEAU A.5

Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Valeur comptable au début	10 523	12 816	7 667	8 166	10 853	13 806	
Revenus dédiés au Fonds des générations	2 293	2 851	2 499	2 687	2 953	3 245	
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	—	-8 000	-2 000	—	—	—	-10 000
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	12 816	7 667	8 166	10 853	13 806	17 051	

❑ Le maintien des objectifs de réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

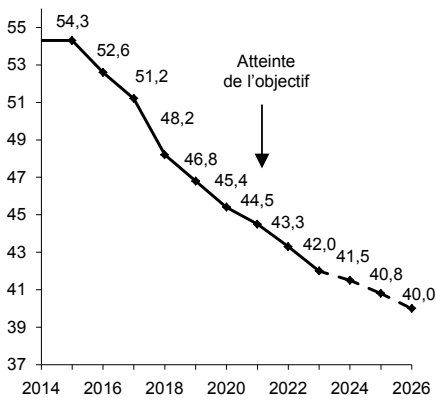
Le point sur la situation économique et financière du Québec confirme le maintien de ces objectifs :

- l'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu;
- l'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

GRAPHIQUE A.7

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

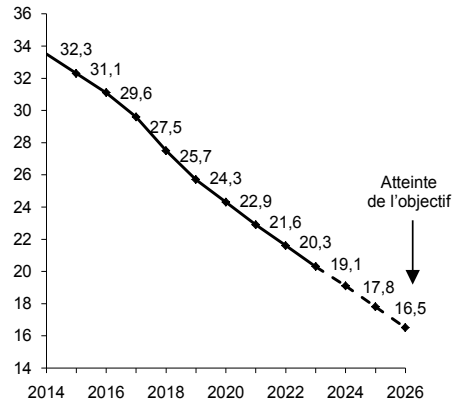


Note : Il s'agit de projections à compter de 2024.

GRAPHIQUE A.8

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de projections à compter de 2024.

ANNEXE : PRINCIPAUX TABLEAUX DU CADRE FINANCIER

TABLEAU A.6

Cadre financier consolidé de 2017-2018 à 2022-2023

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	29 528	31 196	32 502	33 809	35 203	36 567
Cotisations pour les services de santé	6 221	6 171	6 333	6 481	6 619	6 763
Impôts des sociétés	8 142	8 521	8 099	8 335	8 530	8 742
Impôt foncier scolaire	2 243	1 860	1 738	1 811	1 892	1 976
Taxes à la consommation	20 329	21 040	21 792	22 230	22 717	23 359
Droits et permis	3 965	4 192	4 060	4 203	4 310	4 415
Revenus divers	10 398	10 851	10 659	11 010	11 470	11 888
Entreprises du gouvernement	5 093	4 640	4 565	4 828	5 109	5 472
Revenus autonomes	85 919	88 471	89 748	92 707	95 850	99 182
<i>Variation en %</i>	3,6	3,0	1,4	3,3	3,4	3,5
Transferts fédéraux	22 485	23 999	25 215	25 514	25 562	26 212
<i>Variation en %</i>	11,4	6,7	5,1	1,2	0,2	2,5
Total des revenus consolidés	108 404	112 470	114 963	118 221	121 412	125 394
<i>Variation en %</i>	5,2	3,8	2,2	2,8	2,7	3,3
Dépenses consolidées						
Dépenses de missions	-94 249	-98 837	-103 143	-105 789	-108 286	-111 418
<i>Variation en %</i>	5,7	4,9	4,4	2,6	2,4	2,9
Service de la dette	-9 240	-9 132	-9 221	-9 495	-9 673	-9 981
<i>Variation en %</i>	-3,0	-1,2	1,0	3,0	1,9	3,2
Total des dépenses consolidées	-103 489	-107 969	-112 364	-115 284	-117 959	-121 399
<i>Variation en %</i>	4,8	4,3	4,1	2,6	2,3	2,9
Provision pour éventualités	—	—	-100	-100	-100	-100
SURPLUS	4 915	4 501	2 499	2 837	3 353	3 895
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 293	-2 851	-2 499	-2 687	-2 953	-3 245
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	2 622	1 650	—	150	400	650

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.7

Revenus consolidés de 2017-2018 à 2020-2021

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Impôt des particuliers	29 528	31 196	32 502	33 809
<i>Variation en %</i>	1,0	5,6	4,2	4,0
Cotisations pour les services de santé	6 221	6 171	6 333	6 481
<i>Variation en %</i>	4,2	-0,8	2,6	2,3
Impôts des sociétés	8 142	8 521	8 099	8 335
<i>Variation en %</i>	8,9	4,7	-5,0	2,9
Impôt foncier scolaire	2 243	1 860	1 738	1 811
<i>Variation en %</i>	3,4	-17,1	-6,6	4,2
Taxes à la consommation	20 329	21 040	21 792	22 230
<i>Variation en %</i>	5,4	3,5	3,6	2,0
Droits et permis	3 965	4 192	4 060	4 203
<i>Variation en %</i>	20,1	5,7	-3,1	3,5
Revenus divers	10 398	10 851	10 659	11 010
<i>Variation en %</i>	-1,5	4,4	-1,8	3,3
Entreprises du gouvernement	5 093	4 640	4 565	4 828
<i>Variation en %</i>	4,0	-8,9	-1,6	5,8
Revenus autonomes	85 919	88 471	89 748	92 707
<i>Variation en %</i>	3,6	3,0	1,4	3,3
Transferts fédéraux	22 485	23 999	25 215	25 514
<i>Variation en %</i>	11,4	6,7	5,1	1,2
TOTAL	108 404	112 470	114 963	118 221
<i>Variation en %</i>	5,2	3,8	2,2	2,8

TABLEAU A.8

Dépenses de missions de 2017-2018 à 2020-2021

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et services sociaux	40 176	42 094	43 857	45 639
<i>Variation en %</i>	3,7	4,8 ⁽¹⁾	4,2	4,1
Éducation et culture	22 780	23 788	24 603	25 422
<i>Variation en %</i>	4,4	4,0 ⁽¹⁾	3,4	3,3
Économie et environnement	14 459	14 974	15 927	15 518
<i>Variation en %</i>	17,0	3,6	6,4	-2,6
Soutien aux personnes et aux familles	9 816	10 225	10 602	10 825
<i>Variation en %</i>	2,4	5,0 ⁽¹⁾	3,7	2,1
Gouverne et justice ⁽²⁾	7 018	7 756	8 154	8 385
<i>Variation en %</i>	4,9	10,5	5,1	2,8
TOTAL	94 249	98 837	103 143	105 789
<i>Variation en %</i>	5,7	4,9	4,4	2,6

Note : Les dépenses de missions ne prennent pas en compte les initiatives en éducation et en santé qui seront annoncées dans le budget 2019-2020.

(1) Afin que la croissance de 2018-2019 soit évaluée en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de 2018-2019 ont été calculés en excluant des dépenses de 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux missions Santé et services sociaux (12 M\$) et Soutien aux personnes et aux familles (75 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 de la mission Éducation et culture.

(2) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

TABLEAU A.9

Marges de prudence
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Provision pour éventualités	—	100	100	100	100	400
Provision au Fonds de suppléance	100	300	300	300	300	1 300
Provision au service de la dette	—	150	150	150	150	600
Sous-total – Provisions	100	550	550	550	550	2 300
Réserve de stabilisation au 31 mars 2019						8 824
TOTAL	100	550	550	550	550	11 124

TABLEAU A.10

Marges de prudence et principaux risques à la situation financière du Québec

Marges de prudence	Risques	Estimation de l'impact	Pages de réf.
Cadre financier			
<ul style="list-style-type: none"> – Provision pour éventualités : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 M\$ par année de 2019-2020 à 2022-2023 	<ul style="list-style-type: none"> – Ralentissement mondial généralisé <ul style="list-style-type: none"> ▪ Variation de 1 point de pourcentage du PIB du Québec ▪ Récession type (moyenne) 	– Impact sur les revenus autonomes de 725 M\$	D.38
		– Réserve de stabilisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8,8 G\$ au 31 mars 2019 	– Risques économiques spécifiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Resserrement plus rapide que prévu des politiques monétaires ▪ Évolution des prix du pétrole et des autres matières premières ▪ Ralentissement plus marqué du secteur résidentiel canadien ▪ Droits de douane sur l'acier et l'aluminium
	– Entreprises du gouvernement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hydro-Québec (ex. : variation de 1 °C de la température hivernale comparativement à la température normale) 	– Impact sur le bénéfice net d'Hydro-Québec de près de 50 M\$	D.41
	– Transferts fédéraux (évolution relative de la population québécoise dans le Canada)	– 110 M\$ avec une variation de 0,1 point de pourcentage	D.44
Dépenses			
<ul style="list-style-type: none"> – Provision au Fonds de suppléance : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 M\$ en 2018-2019 ▪ 300 M\$ par année de 2019-2020 à 2022-2023 	– Pouvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux	– Indéterminé	
	– Variation de clientèles cibles	– 580 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage de la population totale	D.50
	– Changements technologiques	– 275 M\$ avec une croissance des coûts liés aux technologies dans le domaine de la santé de 1,0 %	
	– Changement dans le niveau général des prix	– 270 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage des prix	D.50
	– Catastrophe naturelle	– Indéterminé	
	– Taux de réalisation des investissements publics en immobilisations pour une année donnée (écart de 5 %)	– Impact de 40 M\$ aux dépenses (amortissement et intérêts)	
	– Écart à résorber		
Service de la dette			
<ul style="list-style-type: none"> – Provision au service de la dette : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 150 M\$ par année de 2019-2020 à 2022-2023 	– Hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt	– 250 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage	} D.52
	– Rendement plus faible qu'attendu du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	– 20 M\$ avec une variation de 1 point de pourcentage	

TABLEAU A.11

Perspectives économiques au Québec de 2017 à 2022

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production						
Produit intérieur brut réel	2,8	2,5	1,8	1,5	1,3	1,3
– Mars 2018	3,0	2,1	1,7	1,5	1,3	1,3
Produit intérieur brut nominal	5,0	4,4	3,5	3,2	3,0	3,0
– Mars 2018	4,4	3,5	3,3	3,2	3,0	3,0
Composantes du PIB (en termes réels)						
Consommation des ménages	3,2	2,4	2,0	1,5	1,4	1,3
– Mars 2018	3,3	2,7	1,8	1,5	1,4	1,3
Dépenses et investissements des gouvernements	2,8	3,4	1,1	0,8	0,7	0,8
– Mars 2018	1,7	1,7	1,1	0,6	0,2	0,6
Investissements résidentiels	7,3	5,8	-1,4	-0,8	0,1	0,2
– Mars 2018	7,5	3,7	-2,2	0,3	0,1	0,2
Investissements non résidentiels des entreprises	2,5	6,0	4,7	2,8	2,2	2,1
– Mars 2018	5,0	5,1	3,1	2,4	2,2	2,1
Exportations	1,2	2,3	2,3	2,4	2,2	2,0
– Mars 2018	1,7	2,7	2,4	2,2	2,1	1,9
Importations	3,9	3,2	1,4	1,8	1,7	1,6
– Mars 2018	3,7	2,3	1,8	1,7	1,6	1,6
Marché du travail						
Création d'emplois (en milliers)	90,2	43,7	40,2	25,1	20,7	20,0
– Mars 2018	90,2	60,6	30,1	23,6	20,2	20,0
Taux de chômage (en %)	6,1	5,5	5,4	5,3	5,3	5,2
– Mars 2018	6,1	5,4	5,3	5,3	5,2	5,1
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)						
Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et les logements	4,4	4,6	3,5	2,9	2,7	2,8
– Mars 2018	4,8	4,5	3,3	3,0	2,8	2,8
Salaires et traitements	4,8	4,9	3,2	3,1	3,0	3,0
– Mars 2018	4,3	4,1	3,2	3,0	3,0	3,0
Revenu des ménages	4,3	4,6	3,5	3,3	3,1	3,1
– Mars 2018	3,8	3,7	3,3	3,2	3,1	3,2
Excédent d'exploitation net des sociétés	11,7	4,8	4,7	4,3	3,5	3,5
– Mars 2018	11,9	4,9	4,8	4,3	3,5	3,5

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Section B

DES ACTIONS IMMÉDIATES POUR LE QUÉBEC

Introduction.....	B.3
Sommaire de l'impact financier des mesures.....	B.7
1. Remettre de l'argent dans le portefeuille des familles et des aînés	B.9
1.1 Versement d'une Allocation famille plus généreuse.....	B.9
1.2 Gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	B.16
1.3 Mieux soutenir nos aînés	B.18
1.3.1 Une nouvelle mesure d'aide pour les aînés de 70 ans ou plus	B.18
1.3.2 Un examen de l'aide destinée aux aînés	B.20
2. Assurer un environnement favorable à l'investissement des entreprises	B.21
2.1 Accélérer l'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage	B.21
2.2 Prolongation et extension des programmes de rabais d'électricité	B.31
3. Poursuivre les efforts pour lutter contre les changements climatiques	B.35
3.1 Encourager l'acquisition de véhicules électriques	B.35
3.1.1 Assurer le financement des programmes de rabais à l'acquisition de véhicules électriques d'ici le 31 mars 2019.....	B.36
3.1.2 Examen du financement des véhicules électriques	B.37
3.2 Accompagner les entreprises dans leur effort de réduction des émissions de GES	B.38
3.3 Les engagements du Québec en matière de réduction des émissions de GES	B.39
4. Plan d'action pour assurer l'équité fiscale.....	B.43
4.1 La lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif se poursuit	B.43
4.2 Le suivi du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale	B.44

INTRODUCTION

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2018 constitue la première occasion pour le gouvernement de remettre de l'argent dans le portefeuille des familles et des aînés afin qu'ils disposent de ressources additionnelles pour combler leurs besoins.

De plus, pour accélérer leur développement, les entreprises du Québec ont besoin d'un environnement d'affaires concurrentiel afin de leur permettre d'investir pour saisir les opportunités de croissance.

— Des actions immédiates sont donc mises en place pour inciter les entreprises à investir davantage.

Au chapitre de la lutte contre les changements climatiques, le gouvernement compte encourager l'acquisition de véhicules électriques et offrir un accompagnement aux entreprises dans leurs efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pour ce qui est de la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif, le gouvernement maintient son engagement et poursuit les initiatives prévues dans le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale.

Les actions présentées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* contribueront à l'atteinte de ces objectifs et permettront aux Québécois de profiter d'une meilleure qualité de vie.

❑ Remettre de l'argent dans le portefeuille des familles et des aînés

Le gouvernement annonce la mise en place de l'Allocation famille, qui vient bonifier l'aide pour les familles ayant deux enfants ou plus, ainsi que le gel de la contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés à compter de 2019.

Quant aux aînés, le gouvernement met en place une mesure fiscale dès 2018, soit le montant pour le soutien des aînés, afin de renforcer l'aide aux contribuables de 70 ans ou plus à faible revenu.

— De plus, le gouvernement entend procéder à un examen de l'aide fiscale destinée aux aînés afin de mieux répondre à leurs besoins.

Grâce à ces actions, les familles et les aînés du Québec auront plus d'argent dans leur portefeuille, soit près de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans.

❑ Assurer un environnement favorable à l'investissement des entreprises

Offrir un environnement d'affaires propice au développement économique est une priorité pour le gouvernement. À cet effet, les entreprises doivent pouvoir bénéficier d'un contexte favorable à l'investissement afin d'accroître leur productivité.

Dans la foulée des initiatives du gouvernement fédéral, le gouvernement annonce pour favoriser l'investissement des entreprises :

- l'augmentation à 100 % du taux d'amortissement à l'égard du matériel informatique, du matériel de fabrication et de transformation, de l'équipement de production d'énergie propre ainsi que d'une propriété intellectuelle;
- l'instauration de l'amortissement bonifié relativement à tous les autres types d'investissements;
- la mise en place d'une nouvelle déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 % à l'égard du matériel informatique, du matériel de fabrication et de transformation, de l'équipement de production d'énergie propre ainsi que d'une propriété intellectuelle.

Par ailleurs, le gouvernement prévoit la prolongation et la mise en place de programmes visant à favoriser les investissements des entreprises.

- Les programmes de rabais d'électricité applicables aux consommateurs facturés au tarif « L » ainsi qu'aux serres seront prolongés d'un an.
- Un programme de rabais d'électricité pour les grandes entreprises desservies par les réseaux autonomes d'Hydro-Québec sera mis en place.

Globalement, ces actions représenteront un allègement fiscal de près de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans en faveur des entreprises qui investissent.

❑ **Poursuivre les efforts pour lutter contre les changements climatiques**

Le gouvernement reconnaît l'importance de lutter contre les changements climatiques.

À cet égard, le gouvernement, par l'entremise du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, prévoit la poursuite des efforts de lutte contre les changements climatiques, en :

- encourageant l'acquisition de véhicules électriques grâce à un financement des programmes de rabais à l'achat ou à la location de véhicules électriques neufs et d'occasion d'ici le 31 mars 2019;
- offrant un accompagnement aux entreprises dans leurs efforts de réduction des émissions de GES.

La présente mise à jour est également l'occasion de rappeler les engagements du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment l'approche et les moyens utilisés.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche de long terme, cohérente avec les objectifs de développement durable du gouvernement.

❑ **Assurer l'équité fiscale**

Dans le but d'assurer l'équité fiscale pour tous, le gouvernement appuie les efforts de lutte contre l'évasion fiscale de Revenu Québec et des comités d'actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES).

De plus, afin de réduire les pertes fiscales, le gouvernement poursuit la mise en œuvre du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale.

SOMMAIRE DE L'IMPACT FINANCIER DES MESURES

TABLEAU B.1

Impact financier des mesures du *Point sur la situation économique et financière du Québec*

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Remettre de l'argent dans le portefeuille des familles et des aînés						
Versement d'une Allocation famille plus généreuse	-61,9	-249,6	-256,6	-263,1	-270,1	-1 101,3
Gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-0,2	-1,2	-2,2	-3,3	-4,5	-11,4
Instauration du montant pour le soutien des aînés	-102,4	-107,6	-113,6	-118,6	-123,6	-565,8
Sous-total	-164,5	-358,4	-372,4	-385,0	-398,2	-1 678,5
Assurer un environnement favorable à l'investissement des entreprises						
Accélérer l'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage	-44,0	-443,0	-320,0	-292,0	-256,0	-1 355,0
Nouvelle déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 %	—	-5,0	-37,0	-80,0	-109,0	-231,0
Prolongation et extension des programmes de rabais d'électricité	—	—	—	—	—	—
Sous-total	-44,0	-448,0	-357,0	-372,0	-365,0	-1 586,0
Poursuivre les efforts pour lutter contre les changements climatiques						
Encourager l'acquisition de véhicules électriques	-20,7	—	—	—	—	-20,7
TOTAL	-229,2	-806,4	-729,4	-757,0	-763,2	-3 285,2

1. REMETTRE DE L'ARGENT DANS LE PORTEFEUILLE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS

Le gouvernement s'est engagé à remettre de l'argent dans le portefeuille des ménages québécois afin de mieux soutenir les familles et de favoriser une meilleure qualité de vie pour nos aînés.

Avec *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, le gouvernement remettra au total plus de 350 millions de dollars annuellement aux parents et aux aînés à compter de 2019-2020.

1.1 Versement d'une Allocation famille plus généreuse

Depuis 2005, les familles québécoises bénéficient d'un crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants qui vise à les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants mineurs. Cette mesure constitue l'une des principales aides fiscales du Québec à l'égard des familles.

Toutefois, le montant maximal du paiement de soutien aux enfants est beaucoup moins généreux pour les deuxième et troisième enfants qu'il ne l'est pour les autres enfants.

À titre illustratif, un couple aurait pu recevoir un maximum de 1 235 \$ pour son deuxième ou son troisième enfant en 2019, soit un montant représentant la moitié de celui accordé pour le premier enfant, établi à 2 472 \$.

Le gouvernement s'est donc engagé à corriger cette situation en offrant, à terme, le même montant maximal pour tous les enfants afin de soutenir davantage les familles.

À cet égard, le gouvernement pose dès maintenant un premier geste en bonifiant le montant maximal accordé pour les deuxième et troisième enfants.

Concrètement, ce sont plus de 423 000 familles qui profiteront d'une aide fiscale additionnelle pouvant atteindre 1 000 \$ par année. Cette bonification représente une aide supplémentaire de plus de 250 millions de dollars par année en faveur des familles québécoises.

☐ Une hausse de 500 \$ du montant maximal accordé pour les deuxième et troisième enfants dès 2019

Plus précisément, deux changements sont apportés au paiement de soutien aux enfants à compter de 2019.

- Le montant maximal accordé pour les deuxième et troisième enfants sera bonifié de 500 \$. Il passera donc de 1 235 \$ à 1 735 \$ et continuera d'être indexé par la suite.
- Le paiement de soutien aux enfants sera renommé l'Allocation famille.

TABLEAU B.2

Bonification du montant maximal accordé pour les deuxième et troisième enfants – 2019

(en dollars)

Montant maximal	Paiement de soutien aux enfants	Allocation famille	Bonification
Premier enfant	2 472	2 472	—
Deuxième enfant	1 235	1 735	500
Troisième enfant	1 235	1 735	500
Quatrième enfant et les suivants	1 852	1 852	—

☐ Un gain pouvant atteindre 1 000 \$ par famille

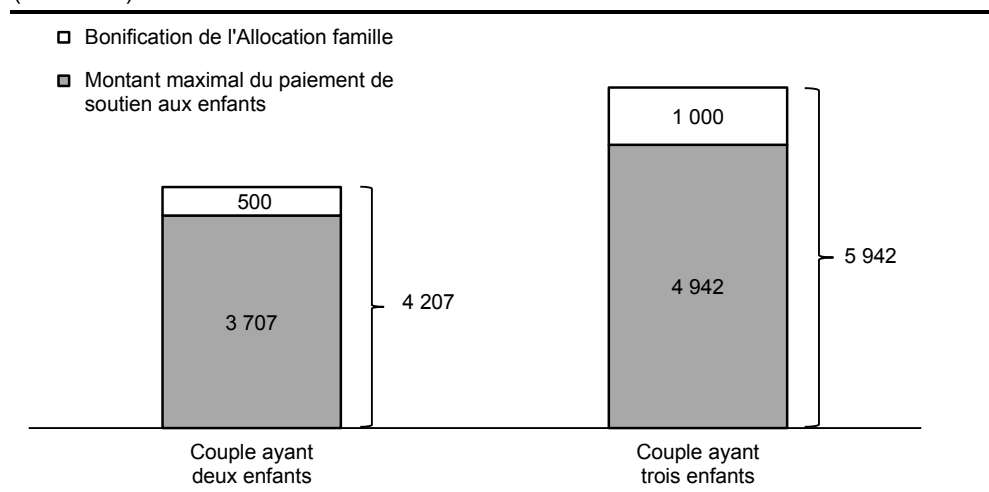
Les familles ayant plus d'un enfant pourront profiter d'une allocation plus importante pour subvenir aux besoins de leurs enfants.

À titre illustratif, cette bonification fera passer le montant maximal de l'allocation :

- de 3 707 \$ à 4 207 \$, soit un gain de 500 \$ pour les couples ayant deux enfants;
- de 4 942 \$ à 5 942 \$, soit un gain de 1 000 \$ pour les couples ayant trois enfants.

GRAPHIQUE B.1

Illustration du montant maximal de l'Allocation famille – 2019 (en dollars)



Allocation famille à compter de 2019

Le montant de l'Allocation famille dépend du nombre d'enfants ayant moins de 18 ans, de la situation familiale et du niveau de revenu familial.

- Le montant maximal sera de 2 472 \$ pour le premier enfant, de 1 735 \$ pour les deuxième et troisième enfants et de 1 852 \$ pour le quatrième enfant et les suivants. Les familles monoparentales continueront de bénéficier d'un supplément pouvant atteindre 867 \$.
- Le montant maximal demeure réductible en fonction du revenu familial à un taux de 4 %. Le seuil de réduction sera de 35 680 \$ pour les familles monoparentales et de 49 044 \$ pour les couples.

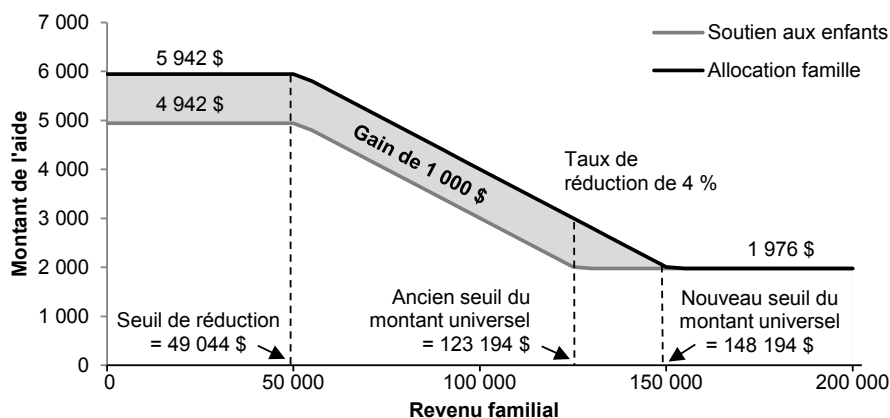
Toutefois, les parents profitent d'un montant minimal uniforme, peu importe leur niveau de revenu. Le montant minimal sera de 694 \$ pour le premier enfant et de 641 \$ pour les enfants suivants. Le supplément minimal offert aux familles monoparentales sera de 346 \$.

Illustration de la bonification pour un couple ayant trois enfants

La bonification pouvant atteindre 1 000 \$ cible les familles qui en ont le plus besoin.

Un couple ayant trois enfants profitera d'une allocation plus généreuse jusqu'à un revenu familial de 148 194 \$. À partir de ce revenu, ce ménage bénéficiera du montant universel de 1 976 \$.

Illustration de l'Allocation famille pour un couple ayant trois enfants – 2019 (en dollars)



☐ Une allocation plus généreuse pour les familles

Les ménages ayant au moins deux enfants à charge verront leur prestation pour enfants augmenter.

Les couples ayant deux enfants profiteront du gain maximal de 500 \$ jusqu'à un revenu familial de 108 344 \$.

Les couples ayant trois enfants profiteront du gain maximal de 1 000 \$ jusqu'à un revenu familial de 123 194 \$.

TABLEAU B.3

Gain de la bonification du montant maximal accordé pour les deuxième et troisième enfants – 2019

(en dollars)

Revenu familial ⁽¹⁾	Couple ayant deux enfants			Couple ayant trois enfants		
	Soutien aux enfants	Allocation famille	Gain	Soutien aux enfants	Allocation famille	Gain
40 000 ou moins	3 707	4 207	500	4 942	5 942	1 000
50 000	3 669	4 169	500	4 904	5 904	1 000
60 000	3 269	3 769	500	4 504	5 504	1 000
70 000	2 869	3 369	500	4 104	5 104	1 000
80 000	2 469	2 969	500	3 704	4 704	1 000
90 000	2 069	2 569	500	3 304	4 304	1 000
100 000	1 669	2 169	500	2 904	3 904	1 000
125 000	1 335	1 335	—	1 976	2 904	928
145 000	1 335	1 335	—	1 976	2 104	128
150 000	1 335	1 335	—	1 976	1 976	—
175 000	1 335	1 335	—	1 976	1 976	—
200 000 ou plus	1 335	1 335	—	1 976	1 976	—

(1) Le revenu familial est le revenu d'emploi moins la déduction pour travailleurs et la déduction pour cotisations supplémentaires au Régime de rentes du Québec.

❑ Versement de la bonification à compter d'avril 2019

La bonification du montant maximal accordé pour les deuxième et troisième enfants sera applicable dès janvier 2019.

Or, pour que Retraite Québec puisse effectuer tous les changements nécessaires, le versement des montants attribuables à la bonification débutera à compter d'avril 2019. Ce premier versement inclura également la bonification applicable au premier trimestre, soit de janvier à mars 2019.

À titre illustratif, une famille recevant des versements trimestriels profitera, pour l'année d'imposition 2019 :

- d'un gain total de 500 \$ pour un couple ayant deux enfants. Le premier versement en avril sera plus élevé de 250 \$ et les autres versements trimestriels, plus élevés de 125 \$;
- d'un gain total de 1 000 \$ pour un couple ayant trois enfants. Elle recevra donc 500 \$ de plus en avril et 250 \$ de plus en juillet et en octobre.

À partir de 2020, les montants bonifiés de l'Allocation famille seront uniformément répartis dans l'année, qu'ils soient versés trimestriellement ou mensuellement.

TABLEAU B.4

Illustration du versement de la bonification de l'Allocation famille pour 2019 (en dollars)

	Versements trimestriels ⁽¹⁾				Total
	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	
Couple ayant deux enfants					
Montant maximal	927	927	927	927	3 707
Bonification	—	250	125	125	500
Montant maximal bonifié	927	1 177	1 052	1 052	4 207
Couple ayant trois enfants					
Montant maximal	1 236	1 236	1 236	1 236	4 942
Bonification	—	500	250	250	1 000
Montant maximal bonifié	1 236	1 736	1 486	1 486	5 942

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Sur la base de versements trimestriels, les montants sont versés le premier mois du trimestre. Par exemple, le versement de janvier inclut les sommes pour les mois de janvier, février et mars.

❑ Une aide supplémentaire aux familles de plus de 250 M\$ par année

Ce premier geste permettra aux familles québécoises de bénéficier d'une aide financière supplémentaire de près de 62 millions de dollars en 2018-2019 et de près de 250 millions de dollars à compter de 2019-2020.

L'Allocation famille permettra à plus de 423 000 familles de profiter d'une prestation plus importante. Cette allocation bénéficiera à plus de 1 million d'enfants à charge.

TABLEAU B.5

Impact financier de la bonification de l'Allocation famille

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Versement d'une Allocation famille plus généreuse	-61,9 ⁽¹⁾	-249,6	-256,6	-263,1	-270,1	-1 101,3

(1) Ces montants représentent les bonifications versées à l'égard du premier trimestre de 2019, soit de janvier à mars.

1.2 Gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants

Le gouvernement réitère son engagement d'abolir, au cours de son premier mandat, la contribution additionnelle demandée aux parents dont les enfants fréquentent un service de garde subventionné.

Afin de poser un premier geste rapidement, le gouvernement annonce le gel de la contribution additionnelle à compter de 2019 au montant qui prévalait en 2018.

— Le montant minimal de la contribution additionnelle demeurera à 0,70 \$.

— La contribution additionnelle maximale demeurera à 13,90 \$.

Plus de 140 000 familles ayant de jeunes enfants paieront une contribution additionnelle pour la garde d'enfants en 2019 équivalente à celle qu'elles auraient payée en 2018.

Des modifications législatives seront apportées au cours de l'année 2019 pour permettre aux parents de bénéficier du gel de la contribution additionnelle lors de la production de leur déclaration de revenus 2019, soit au début de 2020.

— Les parents qui ont choisi de payer la contribution additionnelle à même les retenues à la source pourront bénéficier de l'économie tout au long de 2019.

TABLEAU B.6

Impact financier du gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-0,2	-1,2	-2,2	-3,3	-4,5	-11,4

Contribution additionnelle pour la garde d'enfants

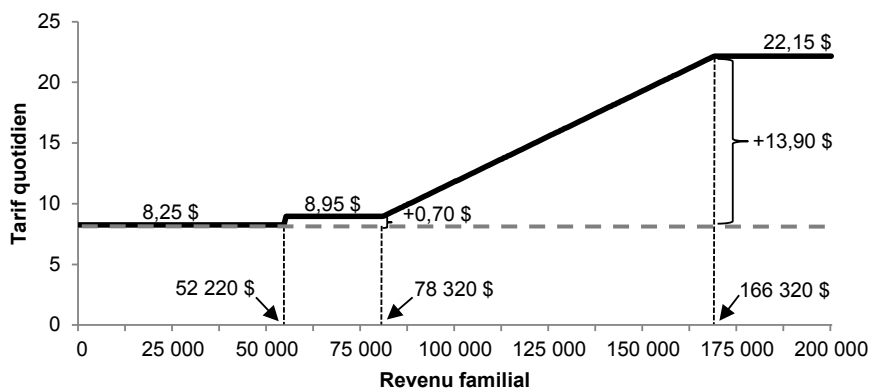
Pour 2019, le tarif quotidien d'un service de garde subventionné sera composé :

- d'une contribution de base payable au service de garde de 8,25 \$¹;
- d'une contribution additionnelle payable lors de la production de la déclaration de revenus, qui varie de 0,70 \$ à 13,90 \$ en fonction du revenu, pour un tarif quotidien entre 8,95 \$ et 22,15 \$.

La contribution additionnelle de 0,70 \$ par jour sera exigée aux familles ayant un revenu familial de 52 220 \$ à 78 320 \$. À compter d'un revenu familial de 78 320 \$, cette contribution sera graduellement augmentée, pour atteindre 13,90 \$ à un revenu familial de 166 320 \$.

La contribution additionnelle est réduite de moitié pour le deuxième enfant, alors qu'aucune contribution additionnelle n'est exigée à l'égard du troisième enfant et des suivants.

Illustration de la contribution additionnelle pour la garde d'un enfant – 2019 (en dollars)



¹ Estimation de la contribution de base payable au service de garde. Conformément au Règlement sur la contribution réduite (RLRQ, c. S-4.1.1, r.1), la contribution de base sera indexée au 1^{er} janvier 2019. Le résultat de cette indexation sera publié par le ministre de la Famille au moyen d'un avis à la *Gazette officielle du Québec*.

1.3 Mieux soutenir nos aînés

Le gouvernement agit immédiatement pour offrir une aide additionnelle aux aînés, et ce, conformément à sa volonté de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois.

Le gouvernement agit donc immédiatement en instaurant le montant pour le soutien des aînés, destiné à aider davantage les personnes de 70 ans ou plus dont le budget est limité. Cette aide fiscale sera accordée au moyen d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 200 \$ pour un aîné ou 400 \$ pour un couple d'aînés dont les conjoints ont 70 ans ou plus.

Par ailleurs, le gouvernement entreprendra une réflexion sur les mesures fiscales destinées aux aînés afin de s'assurer qu'elles sont efficaces et répondent à leurs besoins.

1.3.1 Une nouvelle mesure d'aide pour les aînés de 70 ans ou plus

Afin de soutenir les aînés à faible revenu, le gouvernement annonce la mise en place du montant pour le soutien des aînés.

Ce nouveau crédit d'impôt remboursable sera de 200 \$ par aîné de 70 ans ou plus à faible revenu, et ce, dès 2018.

— Les aînés pourront ainsi bénéficier de cette mesure au moment de la production de leur prochaine déclaration de revenus au printemps 2019.

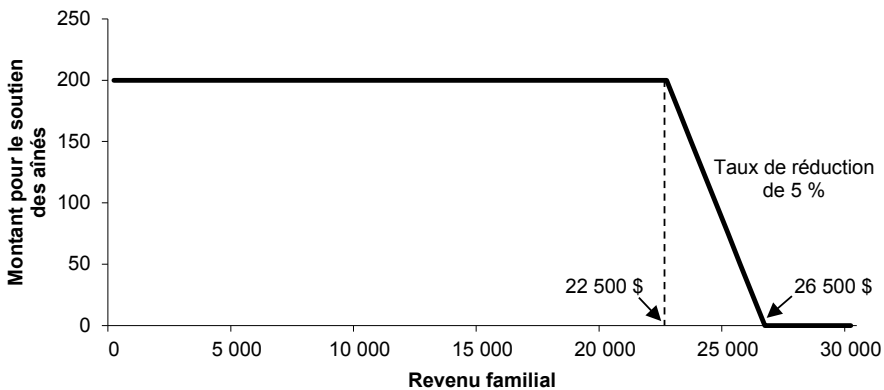
Ce crédit d'impôt remboursable vise à améliorer le soutien apporté aux aînés les plus démunis. Il sera réductible à un taux de 5 % à compter d'un revenu familial :

- de 22 500 \$ pour les aînés seuls de 70 ans ou plus;
- de 36 600 \$ pour les couples lorsque l'un des conjoints a 70 ans ou plus.

À compter de 2019, les paramètres de la mesure feront l'objet d'une indexation annuelle.

GRAPHIQUE B.2

Illustration pour un aîné seul du montant pour le soutien des aînés – 2018 (en dollars)



❑ Une mesure ciblant les ménages à faible revenu

Cette nouvelle aide profitera davantage aux aînés qui n'ont pas d'impôt à payer.

Les aînés seuls de 70 ans ou plus bénéficieront du plein montant de 200 \$ jusqu'à un revenu familial de 22 500 \$. À compter de ce revenu, l'aide sera progressivement réduite jusqu'à un revenu de 26 500 \$.

Les couples formés de deux aînés de 70 ans ou plus recevront un montant de 400 \$ jusqu'à un revenu familial de 36 600 \$. Au-delà de ce seuil, l'aide sera réduite graduellement jusqu'à un revenu familial de 44 600 \$.

TABLEAU B.7

Illustration du nouveau montant pour le soutien des aînés – 2018 (en dollars)

Revenu familial ⁽¹⁾	Aîné seul	Couple d'aînés ⁽²⁾
20 000 ou moins	200	400
22 500	200	400
23 000	175	400
24 000	125	400
25 000	75	400
26 000	25	400
26 500	—	400
35 000	—	400
36 600	—	400
40 000	—	230
42 500	—	105
44 000	—	30
44 600 ou plus	—	—

(1) Illustration du revenu de pensions dont font partie la pension de la Sécurité de vieillesse et le Supplément de revenu garanti.

(2) Couple formé de deux aînés âgés de 70 ans ou plus.

❑ Une mesure qui touchera plus de 570 000 aînés

L'instauration du montant pour le soutien des aînés permettra à plus de 570 000 personnes de 70 ans ou plus de bénéficier d'une aide annuelle totalisant plus de 100 millions de dollars à compter de 2018-2019.

TABLEAU B.8

Impact financier de l'instauration du montant pour le soutien des aînés (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Instauration du montant pour le soutien des aînés	-102,4	-107,6	-113,6	-118,6	-123,6	-565,8

1.3.2 Un examen de l'aide destinée aux aînés

Le ministère des Finances fera un examen de l'aide fiscale québécoise applicable aux aînés. Cet examen visera à accroître l'efficacité des mesures et à faire en sorte que les aînés aient accès aux mesures auxquelles ils ont droit.

Mesures fiscales actuelles à l'égard des aînés

Au Québec, le gouvernement offre diverses mesures fiscales afin de soutenir financièrement les aînés ainsi que les aidants naturels.

Mesures fiscales de base

Le gouvernement offre une aide fiscale de base aux aînés constituée principalement du crédit d'impôt non remboursable en raison de l'âge, du crédit d'impôt non remboursable pour revenus de retraite et du fractionnement des revenus de retraite. De plus, les aînés qui bénéficient du Supplément de revenu garanti ou de l'Allocation pour conjoint bénéficient de la non-imposition de leurs prestations.

À cela s'ajoute le crédit d'impôt non remboursable pour les travailleurs d'expérience, qui vise à inciter les aînés à demeurer ou à retourner sur le marché du travail.

Mesures fiscales pour couvrir certaines dépenses

Le gouvernement offre un crédit d'impôt remboursable à l'égard de certaines dépenses de services de maintien à domicile pour soutenir les aînés qui désirent résider plus longtemps à leur domicile.

Les aînés peuvent bénéficier du crédit d'impôt non remboursable pour frais médicaux et du crédit d'impôt remboursable pour les frais de séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle afin de compenser une partie des frais médicaux, des frais dentaires et des frais d'acquisition d'appareils médicaux, ainsi que les frais de séjour dans une maison de santé qu'ils doivent assumer.

De plus, les aînés profitent de diverses mesures fiscales pour répondre à certains besoins particuliers, telles que le crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés, le crédit d'impôt remboursable pour les activités des aînés et la subvention aux aînés pour compenser en partie une hausse des taxes municipales.

Mesures fiscales pour les aidants naturels

Par ailleurs, le régime fiscal reconnaît les efforts des aidants naturels, notamment par l'intermédiaire du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure, du crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole et du crédit d'impôt remboursable pour frais de relève donnant un répit aux aidants naturels.

2. ASSURER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Pour accélérer leur développement, les entreprises du Québec ont besoin d'un environnement d'affaires concurrentiel afin de leur permettre d'investir pour saisir les opportunités de croissance.

2.1 Accélérer l'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage

Dans la foulée des gestes annoncés par le gouvernement fédéral, le gouvernement annonce pour favoriser davantage l'investissement des entreprises :

- l'augmentation à 100 % du taux d'amortissement à l'égard du matériel informatique, du matériel de fabrication et de transformation, de l'équipement de production d'énergie propre ainsi que d'une propriété intellectuelle;
- la mise en place de l'amortissement bonifié, soit une bonification de la déduction pour amortissement usuelle applicable à l'année d'acquisition relativement à tous les autres types d'investissements;
- une nouvelle déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 % à l'égard du matériel informatique, du matériel de fabrication et de transformation, de l'équipement de production d'énergie propre ainsi que d'une propriété intellectuelle.

Encourager les entreprises à investir pour réduire leur empreinte environnementale

En bonifiant le taux d'amortissement relatif à l'équipement de production d'énergie propre et de conservation d'énergie, le gouvernement encourage les entreprises à réduire leur empreinte environnementale.

Ainsi, les entreprises pourront bénéficier d'un appui supplémentaire pour faire l'acquisition notamment :

- d'une borne de recharge pour véhicules électriques;
- de matériel de chauffage solaire;
- d'un système de conversion de l'énergie éolienne;
- de matériel de récupération de la chaleur.

❑ **Augmenter à 100 % le taux d'amortissement de certains biens pour favoriser la productivité**

Afin d'encourager davantage les entreprises à investir, le gouvernement annonce qu'elles pourront, jusqu'en 2024, amortir immédiatement le coût total des investissements en :

- matériel informatique;
- matériel de fabrication et de transformation de biens;
- équipement de production d'énergie propre;
- propriété intellectuelle.

Actuellement, la législation fiscale prévoit qu'à la première année d'imposition où un bien est mis en service, seulement la moitié du coût du bien acquis peut donner droit à une déduction pour amortissement (règle de demi-année).

Ainsi, pour permettre aux entreprises de déduire 100 % de la valeur de leurs investissements dans la première année, la règle de demi-année ne sera plus applicable à l'égard des investissements admissibles.

Appuyer uniquement les entreprises qui investissent

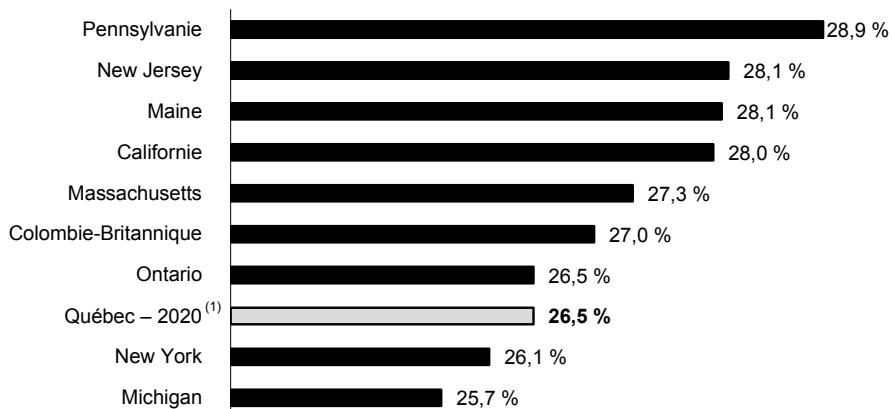
Le gouvernement peut appuyer les investissements des entreprises en réduisant leur fardeau fiscal par une baisse des taux d'imposition ou en mettant en place des mesures ciblées visant à stimuler l'investissement.

- Malgré la réforme fiscale américaine, le régime fiscal québécois des sociétés demeure parmi les plus compétitifs en Amérique du Nord, ce qui limite l'attrait d'une diminution du taux d'imposition des sociétés comme incitatif à investir.
- De plus, une baisse du taux d'imposition des sociétés ne se répercute que partiellement sur l'investissement des entreprises. En effet, certaines sociétés peuvent décider d'accroître les dividendes versés aux actionnaires au lieu d'investir davantage dans leur capital productif.

Dans ce contexte, le gouvernement a opté pour des mesures d'amortissement accéléré qui présentent des avantages importants.

En effet, l'amortissement accéléré, s'appliquant aux biens capitalisables des entreprises, favorise directement la croissance des investissements au Québec.

Taux combiné d'imposition sur le revenu des sociétés – Québec et certaines juridictions



(1) Lors du budget 2015-2016, le gouvernement a annoncé une réduction graduelle du taux général d'imposition des sociétés de 11,9 % à 11,5 % d'ici 2020.

Source : Compilation du ministère des Finances.

❑ **Mise en place de l'amortissement bonifié pour favoriser le développement de toutes les entreprises qui investissent**

À la suite des gestes annoncés par le gouvernement fédéral et afin d'inciter les entreprises à investir davantage au Québec, le gouvernement met en place l'amortissement bonifié.

— Cette mesure permettra aux entreprises de déduire jusqu'à trois fois le montant de la déduction pour amortissement qui s'applique habituellement à la première année pour tous les autres types d'investissements qui ne sont pas visés par la hausse du taux d'amortissement à 100 %.

Cette nouvelle mesure sera accordée à toutes les entreprises qui réalisent des investissements, et ce, dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions.

— Elle s'applique aux biens acquis après le 20 novembre 2018 et avant 2028.

La déduction bonifiée pourra être demandée uniquement pour l'année d'imposition où le bien sera prêt à être mis en service.

Une accélération importante de la déduction pour amortissement des investissements

En posant des gestes visant à accélérer l'amortissement pour inciter les entreprises à investir, le gouvernement réduit considérablement le coût des investissements pour les entreprises du Québec.

Impact sur certains taux d'amortissement des mesures annoncées

	Avant les modifications		Avec les nouvelles mesures	
	Année d'acquisition ⁽¹⁾	Autres années ⁽²⁾	Année d'acquisition ⁽³⁾	Autres années ⁽²⁾
Augmentation à 100 % du taux d'amortissement				
- Matériel informatique	27,5 %	55 %	100 %	55 % ⁽⁴⁾
- Matériel de fabrication et de transformation	25 %	50 %	100 %	50 % ⁽⁴⁾
- Équipement de production d'énergie propre	15 % / 25 %	30 % / 50 %	100 %	30 % / 50 % ⁽⁴⁾
- Propriété intellectuelle	Variable ⁽⁵⁾	Variable ⁽⁵⁾	100 %	Variable ⁽⁵⁾
Amortissement bonifié				
- Logiciel	50 %	100 %	100 %	100 % ⁽⁴⁾
- Véhicule automobile	15 %	30 %	45 %	30 %
- Matériel pour l'infrastructure de réseaux de données	15 %	30 %	45 %	30 %
- Matériel de bureau	10 %	20 %	30 %	20 %
- Câble à fibres optiques	6 %	12 %	18 %	12 %
- Bâtiment servant à la fabrication ou à la transformation	5 %	10 %	15 %	10 %
- Autres bâtiments non résidentiels	3 %	6 %	9 %	6 %

(1) Pour l'année d'acquisition, les règles fiscales prévoient l'application de la règle de demi-année.

(2) Taux applicable sur la partie non amortie du coût en capital.

(3) La règle de demi-année ne sera pas applicable.

(4) Dans l'éventualité où une société ne déduit pas l'entièreté du coût en capital lors de l'année d'acquisition, le taux usuel s'appliquera sur la partie non amortie du coût en capital.

(5) Le taux d'amortissement est déterminé en fonction de la durée de vie utile de la propriété intellectuelle.

❑ Nouvelle déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 %

Afin de réduire davantage le coût des investissements des entreprises québécoises, le gouvernement annonce une nouvelle déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 % pour les investissements en :

- matériel informatique;
- matériel de fabrication et de transformation de biens;
- équipement de production d'énergie propre;
- propriété intellectuelle.

Cette nouvelle mesure permettra de déduire un montant représentant 30 % de la déduction pour amortissement de l'année précédente à l'égard de certains investissements visant l'amélioration de la productivité.

Combinée à l'augmentation à 100 % du taux d'amortissement, cette nouvelle déduction additionnelle permettra aux entreprises de déduire dans le calcul de leur revenu imposable 130 % de la valeur de leur investissement admissible.

❑ 90 000 entreprises profiteront des mesures fiscales favorisant l'investissement

Annuellement, 90 000 entreprises au Québec profiteront des nouvelles initiatives fiscales mises en place pour favoriser l'investissement. Ces mesures représentent un allègement fiscal de près de 1,6 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

TABLEAU B.9

Impact financier des mesures pour accélérer l'amortissement des entreprises (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Accélérer l'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage	-44,0	-443,0	-320,0	-292,0	-256,0	-1 355,0
Nouvelle déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 %	—	-5,0	-37,0	-80,0	-109,0	-231,0
TOTAL	-44,0	-448,0	-357,0	-372,0	-365,0	-1 586,0

Illustration de l'impact des mesures pour accélérer l'amortissement relatif à un investissement en matériel de fabrication et de transformation

Avec les initiatives annoncées par le gouvernement à l'égard de l'amortissement du coût des investissements, une entreprise manufacturière qui réalisera un investissement de 100 000 \$ en matériel de fabrication et de transformation pourra bénéficier d'une déduction cumulative après deux ans de 130 000 \$.

Illustration du calcul de la déduction pour amortissement avec les nouvelles initiatives annoncées par le gouvernement – Investissement en matériel de fabrication et de transformation

(en milliers de dollars)

	Année d'acquisition	Année 2	Année 3	Année 4
A. Partie non amortie du coût en capital	100	—	—	—
B. Déduction pour amortissement accéléré (A x 100 %)	100	—	—	—
C. Déduction additionnelle (déduction pour amortissement accéléré de l'année précédente x 30 %)	—	30	—	—
Déduction totale dans l'année (B + C)	100	30	—	—
<i>Déduction totale cumulative</i>	<i>100</i>	<i>130</i>	<i>130</i>	<i>130</i>

Note : Aux fins de l'illustration, l'entreprise utilise l'entièreté de la déduction pour amortissement accéléré lors de l'année d'acquisition du bien.

❑ Assurer un environnement d'affaires compétitif à l'échelle internationale

Avec les mesures fiscales temporaires et permanentes annoncées par les gouvernements fédéral et du Québec pour appuyer la croissance des investissements, le taux effectif marginal d'imposition (TEMI)¹ du Québec s'établira en moyenne à 8,5 % en 2018 et se comparera avantageusement à celui de ses partenaires commerciaux canadiens ou internationaux.

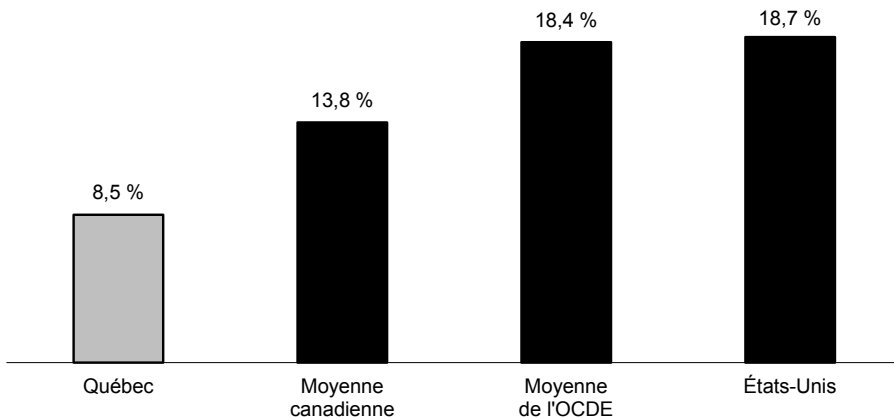
En comparaison, le TEMI pour 2018 se situera à :

- 13,8 % en moyenne au Canada;
- 18,4 % en moyenne dans les pays de l'OCDE;
- 18,7 % en moyenne aux États-Unis.

Ainsi, les entreprises du Québec bénéficieront d'un des TEMI les plus compétitifs des pays industrialisés.

GRAPHIQUE B.3

Comparaison du TEMI du Québec et de certaines juridictions – 2018



Source : Compilation du ministère des Finances.

¹ Les TEMI sont une représentation quantitative de l'ensemble des règles, des taux et des mesures fiscales s'appliquant à un investissement marginal réalisé par une entreprise. Un TEMI faible représente un régime favorable à l'investissement.

❑ 6 G\$ d'investissements supplémentaires d'ici 2024

Les actions immédiates du gouvernement en matière d'appui à l'investissement visent principalement à augmenter la rentabilité des projets d'investissement pour les entreprises en réduisant les coûts fiscaux liés à ces projets.

Elles se traduiront par une hausse supplémentaire des investissements non résidentiels des entreprises, qui atteindra 3,8 % en 2024 et 2,6 % à plus long terme.

— Cette accélération représente des investissements supplémentaires de plus de 6 milliards de dollars d'ici 2024.

GRAPHIQUE B.4

Effet des mesures fiscales annoncées sur l'investissement non résidentiel des entreprises (en pourcentage)

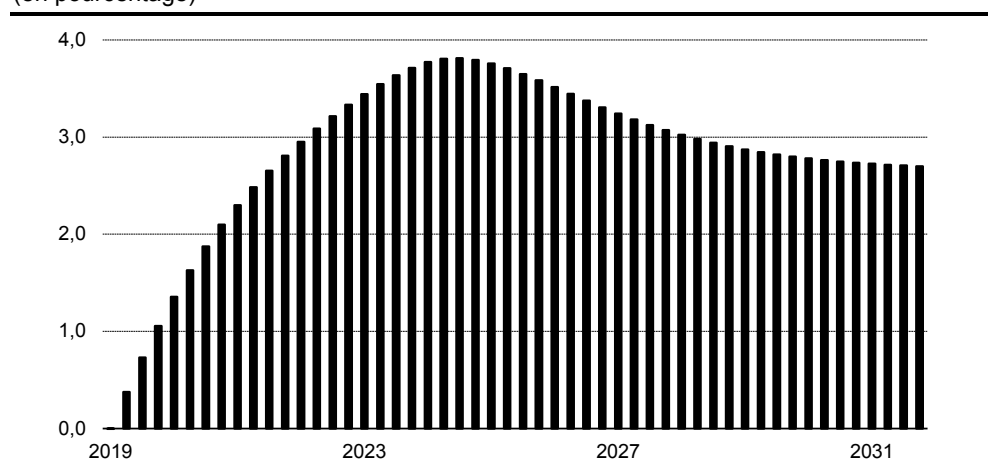


Illustration de l'effet des mesures fiscales visant à favoriser l'investissement pour une acquisition de matériel de fabrication et de transformation

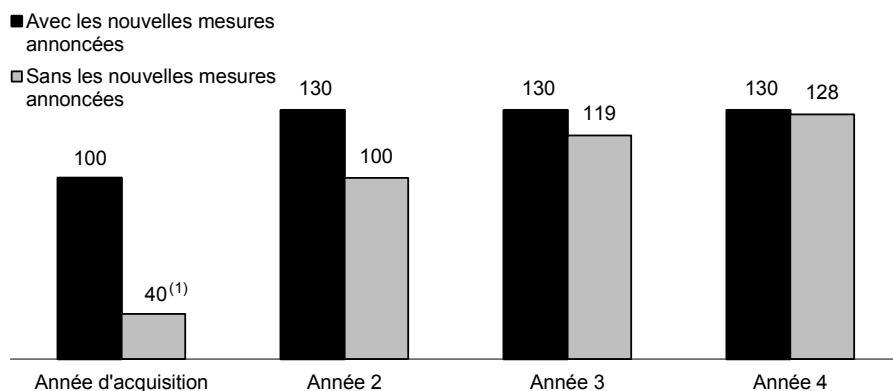
Avec la hausse du taux d'amortissement à 100 %, le gouvernement permettra aux entreprises de déduire la totalité du coût de leur investissement en matériel de fabrication et de transformation dès l'année d'acquisition.

- En comparaison, sans cette initiative, les entreprises auraient déduit seulement 40 % du coût de leur investissement à l'année d'acquisition.
- Ainsi, les entreprises bénéficieront d'une hausse significative de leurs liquidités à court terme, ce qui augmentera la rentabilité de leur investissement.

De plus, la nouvelle déduction additionnelle permanente de 30 % permettra aux entreprises de bénéficier d'une déduction représentant 130 % du coût de leur investissement, et ce, dans la deuxième année.

Cette nouvelle déduction permanente remplacera la déduction additionnelle temporaire de 60 % applicable sur l'acquisition de technologies de pointe.

Illustration de l'effet combiné de l'augmentation du taux d'amortissement à 100 % et de la nouvelle déduction additionnelle de 30 % pour amortissement – Investissement en matériel de fabrication et de transformation (amortissement cumulé en pourcentage du coût d'acquisition)



(1) La déduction pour amortissement totale de 40 % représente la somme de la déduction pour amortissement usuelle calculée à un taux de 25 % en raison de la règle de demi-année et de la déduction additionnelle de 60 %.

2.2 Prolongation et extension des programmes de rabais d'électricité

Le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » et le Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres appuient les projets d'investissement des entreprises visées, dont ceux relatifs à la conversion des processus de production, au démarrage ou à l'augmentation de la production ainsi qu'à l'amélioration de la productivité des entreprises.

Depuis 2016, ces programmes ont permis la réalisation de nombreux projets d'investissement et se sont révélés d'importants leviers du développement économique du Québec.

— En date du 1^{er} novembre 2018, une cinquantaine d'entreprises ont déposé des demandes liées à des projets totalisant des investissements de près de 2,2 milliards de dollars pour les grandes entreprises et de plus de 50 millions de dollars pour les serres.

Afin de continuer à favoriser les investissements dans les grandes entreprises industrielles et dans les serres, le gouvernement, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, prévoit :

- la prolongation d'un an de la date limite d'adhésion aux programmes pour les entreprises afin qu'elles puissent soumettre, d'ici le 31 décembre 2019, les projets d'investissement débutés à partir de 2019;
- la prolongation d'un an de la date de fin de la période de réalisation des investissements, soit jusqu'au 31 décembre 2021;
- un nouveau programme de rabais d'électricité pour les grandes entreprises desservies par les réseaux autonomes d'Hydro-Québec.

Pour les programmes existants, les projets ayant débuté avant le 1^{er} janvier 2019 devront être soumis d'ici le 31 décembre 2018 afin d'être admissibles. Ceux-ci bénéficieront de la prolongation de la période de réalisation des investissements jusqu'au 31 décembre 2021. Les projets ayant débuté à partir du 1^{er} janvier 2019 pourront être soumis d'ici le 31 décembre 2019 et se réaliser d'ici le 31 décembre 2021.

La prolongation d'un an de la date limite d'adhésion et de la date de fin des investissements pour les programmes de rabais d'électricité permettra aux entreprises d'augmenter leur compétitivité. L'impact de ces modifications est déjà prévu dans le cadre financier du gouvernement.

❑ Nouveau programme de rabais d'électricité spécifique aux réseaux autonomes

Les réseaux autonomes d'Hydro-Québec desservent, entre autres, des régions éloignées qui ne sont pas reliées à son réseau principal. Comme les entreprises alimentées par le réseau principal, les entreprises alimentées par les réseaux autonomes doivent pouvoir compter sur un appui financier à l'investissement.

Afin d'appuyer les investissements des grandes entreprises desservies par les réseaux autonomes, le gouvernement, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, prévoit la création d'un programme de rabais d'électricité spécifique à ces réseaux.

Avec ce programme, les grandes entreprises desservies par les réseaux autonomes pourront bénéficier d'un rabais d'électricité maximal annuel de 20 %, pour une durée de quatre ans, qui permettra un remboursement allant jusqu'à 40 % des investissements admissibles effectués.

- La durée du rabais d'électricité peut atteindre six ans pour les projets de 250 millions de dollars ou plus.
- Le remboursement pourra atteindre 50 % des investissements admissibles si le projet comprend des méthodes de production favorables à la réduction des émissions de GES.

Il est prévu que le nouveau programme pourrait entraîner des investissements totalisant 5,0 millions de dollars entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021.

Les réseaux autonomes

Un réseau autonome est un réseau de production et de distribution d'électricité appartenant à Hydro-Québec, mais non relié au réseau principal.

Il existe présentement 24 centrales en réseaux autonomes réparties dans cinq zones, soit Basse-Côte-Nord, Schefferville, Îles-de-la-Madeleine, Nunavik et Haute-Mauricie.

- Ces réseaux sont généralement alimentés à partir de centrales thermiques.

Principaux paramètres du nouveau programme de rabais d'électricité spécifique aux réseaux autonomes d'Hydro-Québec

Le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs de grande puissance desservis par les réseaux autonomes consiste en l'attribution, pour les projets admissibles, d'un rabais d'électricité maximal de 20 %, pour une durée de quatre ans, et ce, jusqu'à un remboursement maximal de 40 % des investissements admissibles effectués.

- Pour les projets d'investissement admissibles de 250 millions de dollars ou plus, la durée du rabais peut atteindre six ans.
- Pour les projets réduisant de 20 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le remboursement peut atteindre 50 % des investissements admissibles.

Afin d'être admissibles au rabais d'électricité, les projets des entreprises doivent être réalisés au Québec et atteindre un seuil minimal d'investissement, qui correspond au moindre entre :

- 40 % du coût annuel d'électricité;
- 40 millions de dollars d'investissement.

Les projets devront débuter après le 31 décembre 2018, être transmis d'ici le 31 décembre 2019 et se réaliser d'ici le 31 décembre 2021.

La date de fin de la période d'application du rabais est le 31 décembre 2028.

3. POURSUIVRE LES EFFORTS POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le gouvernement poursuit ses efforts de lutte contre les changements climatiques afin d'assurer aux Québécois un environnement sain et un avenir vert.

3.1 Encourager l'acquisition de véhicules électriques

Pour atteindre la cible de 100 000 véhicules électriques sur les routes du Québec d'ici 2020, le gouvernement dispose de quelques leviers, dont :

- les rabais à l'achat ou à la location de véhicules électriques, soit par le programme Roulez électrique, qui prévoit un rabais pouvant atteindre 8 000 \$ à l'acquisition d'un véhicule neuf ou par le projet pilote qui offre un rabais maximal de 4 000 \$ pour un véhicule d'occasion²;
- la norme véhicules zéro émission, qui vise à stimuler l'offre de véhicules à zéro ou à faibles émissions.

Rabais à l'acquisition de véhicules électriques

Le programme Roulez électrique

Ce programme permet de réduire le coût d'acquisition d'un véhicule électrique ainsi que le coût d'acquisition et d'installation d'une borne de recharge de 240 volts à domicile. Par exemple, les rabais peuvent atteindre un maximum de :

- 8 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques, les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules à pile à combustible (véhicules à hydrogène);
- 600 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge de 240 volts à domicile.

Le projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques d'occasion

Pour que son propriétaire puisse bénéficier du rabais offert dans le cadre du projet pilote, le véhicule d'occasion doit notamment respecter les conditions suivantes :

- être entièrement électrique, âgé de trois ou quatre ans et associé à une marque, à un modèle et à une version du plus récent véhicule neuf équivalent dont le prix de détail suggéré par le fabricant est inférieur à 125 000 \$;
- être acheté ou loué pour au moins 36 mois auprès d'un concessionnaire automobile ayant un établissement au Québec et être immatriculé pour la première fois au Québec lors de la transaction entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2019¹;
- être pourvu, au moment de l'acquisition, d'une garantie sur l'ensemble du véhicule d'au moins trois ans ou de 40 000 km, selon le premier des deux événements à survenir et avoir été inspecté et avoir obtenu la certification d'un constructeur automobile ou d'un concessionnaire indépendant.

¹ Sont inclus les changements annoncés dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018.

Source : www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca.

² Les programmes sont administrés par Transition énergétique Québec.

3.1.1 Assurer le financement des programmes de rabais à l'acquisition de véhicules électriques d'ici le 31 mars 2019

La demande de rabais pour l'acquisition de véhicules électriques neufs dans le cadre du programme Roulez électrique a crû rapidement au cours des derniers mois.

De plus, le projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques d'occasion se terminera le 31 décembre 2018. Il est prévu qu'un bilan sur l'efficacité du projet pilote soit effectué.

Face à la popularité des deux programmes, le gouvernement annonce un financement additionnel de 20,7 millions de dollars pour couvrir la demande de rabais à l'acquisition de véhicules électriques jusqu'au 31 mars 2019, soit :

- 17,8 millions de dollars pour le programme de rabais à l'acquisition de véhicules électriques neufs;
- 2,9 millions de dollars pour les rabais destinés aux acheteurs de véhicules électriques d'occasion.

La mesure favorisera l'acquisition de plus de 3 350 véhicules électriques et de 1 200 bornes résidentielles supplémentaires. Les sommes nécessaires au financement additionnel des rabais à l'acquisition de véhicules électriques seront pourvues à même le Fonds vert.

TABLEAU B.10

Financement additionnel des programmes d'acquisition de véhicules électriques jusqu'au 31 mars 2019

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Impact financier en 2018-2019 ⁽¹⁾	Nombre de véhicules additionnels ⁽²⁾	Nombre de bornes additionnelles ⁽³⁾
Roulez électrique – Véhicules neufs	-17,8	2 622	1 202
Prolongation du projet pilote – Véhicules d'occasion	-2,9	732	—
TOTAL	-20,7	3 354	1 202

(1) Les sommes additionnelles de 20,7 M\$ seront financées à même le Fonds vert.

(2) En date du 30 septembre 2018, 35 905 véhicules électriques étaient immatriculés au Québec.

(3) En date du 30 septembre 2018, le programme avait versé une aide à l'égard de 12 800 bornes de recharge.

3.1.2 Examen du financement des véhicules électriques

Au cours des prochains mois, le gouvernement se penchera sur la question du financement des programmes de rabais à l'acquisition de véhicules électriques.

- D'une part, les résultats du projet pilote pour l'acquisition de véhicules d'occasion feront l'objet d'un bilan sur la base des données compilées sur le parc de véhicules admissibles au 31 décembre 2018, ce qui permettra au gouvernement de déterminer s'il apparaît souhaitable d'offrir un rabais pour l'acquisition de véhicules électriques d'occasion.
- D'autre part, une réflexion sera entreprise d'ici le prochain budget quant aux paramètres du programme Roulez électrique, au montant de l'aide à verser et aux types de véhicules visés.

3.2 Accompagner les entreprises dans leur effort de réduction des émissions de GES

□ **Le secteur industriel du Québec est particulièrement exposé au commerce international**

La lutte contre les changements climatiques, qui doit se faire dans une perspective de développement durable, est un défi pour tous les acteurs de l'économie.

À cet égard, les entreprises du secteur industriel du Québec évoluent dans un contexte mondial et sont donc particulièrement exposées à la concurrence internationale.

— En effet, ces entreprises exportent une part importante de leur production à l'international et ont peu de contrôle sur les prix de leurs produits, qui sont déterminés sur les marchés mondiaux.

Certaines régions avec lesquelles le Québec est en compétition ont mis en place une tarification du carbone. Toutefois, dans d'autres États ou provinces, celle-ci est moins importante.

Ainsi, les enjeux liés à la tarification du carbone peuvent être importants pour certaines entreprises du secteur industriel du Québec.

■ **Bien appuyer le secteur industriel dans la transition vers une économie sobre en carbone**

La pression concurrentielle qu'exerce la tarification du carbone sur le secteur industriel, et qui s'exercera de façon croissante dans le futur, pourrait remettre en question le modèle d'affaires de certaines entreprises et, à long terme, la pérennité des emplois qui en dépendent.

Ainsi, face à ce défi, le gouvernement du Québec souhaite s'assurer que les mesures actuellement offertes aux entreprises soient efficaces, et a entamé des travaux en ce sens. Au besoin, le gouvernement mettra en place des mesures additionnelles ou bonifiera des mesures existantes afin de permettre au secteur industriel de réduire ses émissions de GES.

— Ces travaux s'inscrivent notamment dans une démarche visant à déterminer les règles du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) qui s'appliqueront après 2023.

Le gouvernement consultera le secteur industriel sur ces questions en 2019 dans le but de bien connaître ses défis et ses besoins, de façon à offrir une réponse adaptée, qui permettra au Québec de réduire ses émissions de GES, tout en préservant la compétitivité du secteur industriel.

3.3 Les engagements du Québec en matière de réduction des émissions de GES

La réalité des changements climatiques est confirmée année après année par les différents travaux réalisés à l'échelle mondiale et soutenue par de nombreuses analyses scientifiques.

Les changements climatiques touchent directement le Québec et constituent l'un des plus grands défis de l'humanité.

Devant cette réalité, le Québec a pris les moyens nécessaires pour réduire les émissions de GES, limiter l'ampleur des changements climatiques et s'adapter à ces changements pour en réduire les impacts, notamment sur ses infrastructures et son économie.

- Le Québec a ainsi pris des engagements importants, se fixant des cibles de réduction des émissions de GES de 20 % en 2020 et de 37,5 % en 2030, sous le niveau de 1990.

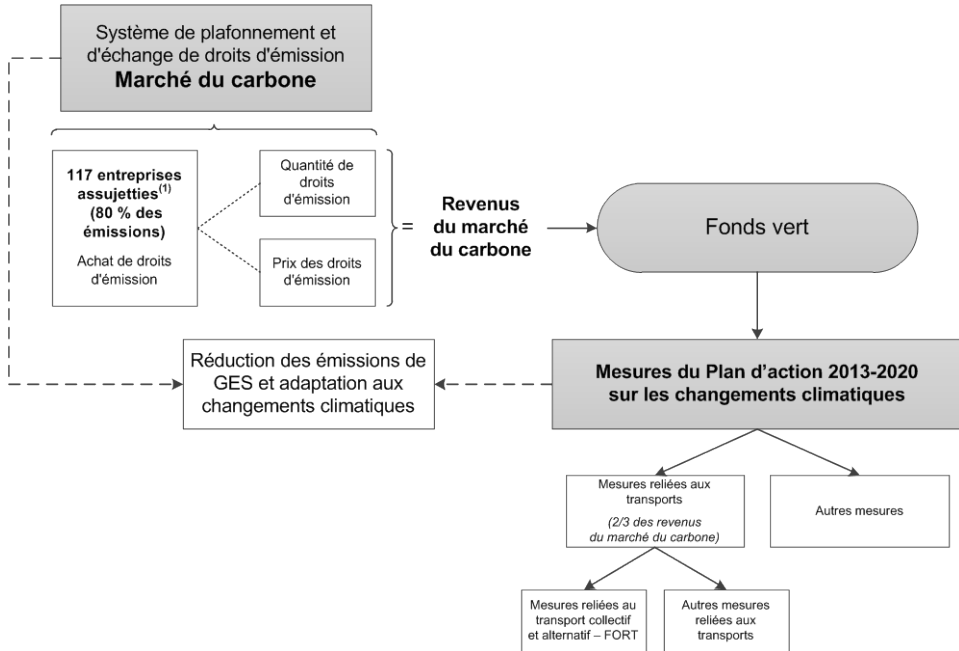
❑ Une approche intégrée

Afin de réduire ses émissions de GES, le Québec a retenu une approche intégrée, qui inclut le SPEDE, ainsi que le réinvestissement de la totalité des revenus tirés de ce système dans la lutte contre les changements climatiques.

Ces revenus assurent le financement des différents plans d'action sur les changements climatiques (PACC) mis en œuvre par le gouvernement.

GRAPHIQUE B.5

Une approche intégrée de lutte contre les changements climatiques



FORT : Fonds des réseaux de transport terrestre.

(1) Il s'agit du nombre d'entreprises en 2017.

Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

❑ Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission

Le SPEDE inclut deux caractéristiques principales, soit :

- un plafonnement des émissions de GES, fixé par le gouvernement, pour les secteurs de l'économie assujettis au système, qui incite les entreprises et les individus à réduire leurs émissions de GES;
- la possibilité d'acheter et d'échanger des droits d'émission sur un marché afin de permettre aux entreprises assujetties de détenir un nombre suffisant de droits d'émission.

La rencontre entre l'offre et la demande détermine principalement le prix des droits d'émission.

- L'offre de droits d'émission est essentiellement égale au plafond déterminé par le gouvernement.
- Pour sa part, la demande correspond aux besoins d'achats de droits d'émission des entreprises assujetties, reflétant le niveau des émissions couvertes par le système.

Chaque entreprise assujettie au SPEDE doit remettre au gouvernement un droit d'émission pour chaque tonne de GES émise dans l'atmosphère au cours d'une période donnée.

- Pour ce faire, les entreprises peuvent acheter des droits d'émission du gouvernement lors de leur mise aux enchères, ou en acquérir auprès d'autres entreprises. Elles peuvent également recevoir des droits d'émission gratuitement.
- Pour s'acquitter de leurs obligations, les entreprises industrielles assujetties peuvent également réduire leurs émissions de GES, limitant ainsi leur besoin d'acheter des droits d'émission.

❑ Une réduction des émissions de GES à moindre coût

Pour accroître son efficacité et offrir à notre économie la flexibilité nécessaire à l'atteinte des objectifs climatiques, le SPEDE du Québec est lié à celui de la Californie, formant ainsi le plus important marché du carbone en Amérique du Nord.

En effet, comme le Québec bénéficie déjà d'un bilan GES enviable, notamment en raison de sa production d'électricité qui repose très largement sur des sources renouvelables, le coût des réductions que doit réaliser le Québec peut être relativement plus élevé à court terme que dans d'autres régions.

- Grâce à la liaison entre le Québec et la Californie, les participants du marché commun du carbone, dont ceux du Québec, peuvent réduire leurs émissions ou échanger des droits pour couvrir leurs émissions de GES au meilleur coût.

Ainsi, pour atteindre ses objectifs, le Québec a principalement deux choix :

- effectuer des réductions d'émission de GES sur son territoire;
- profiter de réductions à moindre coût qui auront été réalisées en Californie, en y achetant des droits d'émission de GES.

❑ **Maintien du SPEDE et de sa liaison avec la Californie**

Le SPEDE du Québec présente deux avantages importants.

- Par définition, il permet d'atteindre un certain niveau d'émissions de GES dans les secteurs d'activité couverts sur la période visée, grâce à la détermination des plafonds dégressifs qui en constituent la base.
- Le système réduit les coûts associés à la réduction des émissions de GES, en favorisant la réduction des émissions là où il est le moins coûteux de le faire, à l'intérieur du marché commun avec la Californie.

Étant donné ces avantages importants pour l'économie du Québec, et devant l'ampleur du défi climatique, le gouvernement du Québec réitère son intention de maintenir le SPEDE et sa liaison avec l'État de la Californie, ainsi que de développer de nouvelles liaisons avec d'autres régions.

❑ **Des moyens efficaces pour réduire les émissions de GES**

Le SPEDE et les différentes mesures complémentaires des plans d'action sur les changements climatiques permettront au Québec de participer aux efforts de lutte contre les changements climatiques aux horizons 2020 et 2030, en favorisant les moyens les plus efficaces pour y parvenir, par exemple :

- en rendant plus efficaces les véhicules, en favorisant l'électrification des transports et en développant le transport collectif et actif;
- en améliorant l'efficacité énergétique des procédés industriels et des bâtiments;
- en favorisant l'utilisation de sources d'énergies propres dans tous les secteurs d'activité;
- en misant sur le déploiement de technologies novatrices et de pratiques écoresponsables;
- en ayant recours aux meilleures pratiques dans les secteurs de l'agriculture et de la gestion des matières résiduelles;
- en achetant des droits d'émission à l'extérieur du Québec.

Pour respecter ses engagements, le gouvernement évaluera les meilleures options à sa disposition, de façon à en maximiser les retombées positives et à favoriser le développement durable du Québec sur les plans économique, environnemental et social.

Dans ce contexte, il est nécessaire de s'assurer que les mesures dont se dote le Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation aux changements climatiques sont les plus efficaces.

4. PLAN D'ACTION POUR ASSURER L'ÉQUITÉ FISCALE

4.1 La lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif se poursuit

Le gouvernement poursuit les initiatives de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif afin de s'assurer de l'intégrité du régime fiscal et d'un environnement économique équitable pour tous les contribuables.

Ainsi, le gouvernement appuie les efforts de Revenu Québec et des comités d'actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES)³. De plus, il a récemment renforcé ses actions avec la mise en place du comité ACCES cannabis.

Les activités menées par ACCES cannabis

Malgré la légalisation récente du cannabis, les réseaux criminels sont très actifs au Québec. Le comité ACCES cannabis¹, qui a commencé ses activités récemment, a pour but de lutter contre le commerce illicite du cannabis et ainsi de :

- réduire l'accessibilité du cannabis pour les jeunes afin de les protéger des dangers de l'usage de cette substance;
- diriger les consommateurs adultes actuels vers un marché légal et sécuritaire.

Le financement accordé de 10,7 millions de dollars en 2018-2019 permet à une centaine de policiers sur l'ensemble du territoire québécois de lutter contre la contrebande de cannabis à toutes les étapes de l'approvisionnement, allant de la production illégale à la contrebande de quartier.

Plusieurs corps policiers ont déjà réalisé des enquêtes à la suite de la légalisation du cannabis, dont le Service de police de la Ville de Montréal qui a procédé, en novembre dernier, à une opération d'envergure visant un réseau illégal impliqué dans la distribution du cannabis. Celle-ci a mené à la saisie de 970 plants.

- Cette opération a été menée en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Service de police de Laval, le Service de police de l'agglomération de Longueuil, le Service de la sécurité publique de la Ville de Mascouche et Hydro-Québec.

¹ Les membres d'ACCES cannabis sont le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Québec, l'Association des directeurs de police du Québec, l'École nationale de police du Québec et le ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, pour faire face au phénomène du recours aux paradis fiscaux, le gouvernement a mis en œuvre le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale.

³ Les comités ACCES comprennent ACCES tabac, ACCES construction, ACCES alcool, Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF) et ACCES cannabis.

4.2 Le suivi du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale

Le gouvernement poursuivra les initiatives prévues au Plan d'action pour assurer l'équité fiscale. Ce plan prévoit notamment :

- de mettre en place le Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales;
- d'assurer la perception de la taxe de vente du Québec sur les achats provenant de fournisseurs hors Québec;
- d'améliorer la transparence fiscale et corporative;
- de rémunérer certains dénonciateurs en matière de planification fiscale agressive.

L'action du gouvernement en matière de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif s'inscrit dans une démarche évolutive, qui tient compte des initiatives fédérales et des avancées internationales en matière d'échange de renseignements.

Mettre en place le Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales

L'accès aux renseignements est un enjeu majeur dans la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral de lui transmettre les informations obtenues dans le cadre de certains accords bilatéraux et multilatéraux.

En réponse, le gouvernement du Canada a accepté de modifier l'Entente concernant l'échange de renseignements en matière d'impôts et autres droits afin que le Québec accède notamment aux données recueillies dans le cadre de :

- la déclaration « pays par pays » provenant du projet BEPS⁴;
- conventions fiscales bilatérales signées par le Canada avec d'autres pays;
- déclarations relatives à un télévirement international;
- l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers.

Pour analyser les informations qu'il recevra, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place du Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales.

⁴ Selon l'appellation anglaise « *Base erosion and profit shifting* ».

Cette unité spéciale, qui comptera sur 75 ressources lorsqu'elle sera pleinement constituée, travaillera en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada afin de traiter des dossiers portant sur des stratagèmes complexes d'évasion fiscale et d'évitement fiscal abusif ainsi que dans l'analyse des problèmes liés aux prix de transferts de bénéficiaires.

— Actuellement, près de 60 ressources ont déjà intégré le Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales.

❑ Assurer la perception de la taxe de vente du Québec sur les achats provenant de fournisseurs hors Québec

Une partie des pertes fiscales est attribuable à la non-perception de la taxe de vente du Québec sur les biens et les services achetés par des consommateurs québécois auprès de fournisseurs hors Québec.

— En plus de réduire les revenus de l'État, cette situation est inéquitable pour les entreprises québécoises qui doivent percevoir et remettre la taxe.

Comme le recommande l'OCDE, le gouvernement du Québec a décidé d'obliger les fournisseurs hors Québec de biens et de services à percevoir et à verser la taxe de vente du Québec lorsqu'ils effectuent des fournitures taxables à des consommateurs québécois.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2019, les entreprises étrangères effectuant au Québec pour plus de 30 000 \$ par année de fournitures taxables de biens incorporels et de services à des consommateurs québécois auront l'obligation de s'inscrire au régime de la taxe de vente du Québec, de percevoir la taxe de vente du Québec et de la verser à Revenu Québec.

En raison du nombre élevé de fournisseurs étrangers de biens corporels et de l'existence d'un mécanisme de perception aux frontières, cette obligation ne concerne pas ces derniers à court terme. Pour améliorer la perception des taxes aux frontières sur les biens corporels vendus par ces fournisseurs, un projet pilote auquel participent Revenu Québec, l'Agence des services frontaliers du Canada et Postes Canada a débuté en octobre 2018.

Enfin, à compter du 1^{er} septembre 2019, les entreprises canadiennes sans présence physique ou significative au Québec et effectuant au Québec pour plus de 30 000 \$ par année de fournitures taxables à des consommateurs québécois auront l'obligation de s'inscrire au régime de la taxe de vente du Québec, de percevoir la taxe de vente du Québec et de la verser à Revenu Québec.

❑ **Améliorer la transparence fiscale et corporative**

L'une des difficultés rencontrées par les gouvernements dans la lutte contre le recours aux paradis fiscaux est l'utilisation croissante de sociétés-écrans pour fins d'évasion fiscale et d'évitement fiscal abusif. En réponse à cet enjeu, le gouvernement du Québec améliorera l'accessibilité et le partage des informations contenues dans le registre des entreprises du Québec.

Le gouvernement a mis en place deux projets de développement technologique qui ont débuté en 2018, soit :

- l'outil de recherche sur les données du registre des entreprises (projet ORDRE);
- le projet pour lier les registres des entreprises canadiens (projet LIREC).

Le projet ORDRE prévoit le développement d'une prestation électronique de services authentifiée et sécurisée qui permettra notamment aux enquêteurs d'effectuer des recherches avancées au registre sur les données en temps réel.

- Ce projet facilitera l'utilisation du registre des entreprises par les organismes de contrôle et, par le fait même, augmentera leur capacité d'enquête.

Le projet LIREC, coordonné par le gouvernement fédéral, est un projet pilote permettant de vérifier la faisabilité du Service d'accès aux multiples registres. Celui-ci devrait permettre :

- de relier tous les registres d'entreprises provinciaux et territoriaux dans un système pancanadien;
- d'effectuer des recherches sur les entreprises qui mènent des affaires au Canada.

❑ **Rémunérer certains dénonciateurs en matière de planification fiscale agressive**

Le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale prévoit la création d'un programme de rémunération pour les dénonciateurs en matière de planification fiscale agressive.

- Ce programme, complémentaire à celui du gouvernement fédéral, cible les opérations visées par la règle générale anti-évitement ou constituant un trompe-l'œil.
- La rémunération d'un dénonciateur admissible à ce programme peut atteindre 15 % des droits qui seront récupérés par Revenu Québec à la suite de la dénonciation, sans égard aux pénalités et intérêts.

Le programme, entré en vigueur en juin 2018, a déjà permis de recueillir des dizaines de dénonciations.

❑ **D'autres initiatives à venir**

Le gouvernement étudie actuellement diverses propositions visant à lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif.

Section C

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2018 ET 2019

1. La situation économique au Québec	C.3
1.1 Un contexte économique favorable au Québec	C.3
1.2 Les dépenses de consommation des ménages demeureront un moteur de la croissance.....	C.9
1.3 Le secteur résidentiel affiche un niveau d'activité élevé	C.10
1.4 La croissance des investissements non résidentiels des entreprises se poursuit en 2018	C.13
1.5 Les exportations bénéficieront du contexte mondial favorable	C.15
1.6 La croissance du PIB nominal décélère	C.16
1.7 Comparaison avec les prévisions du secteur privé	C.18
1.8 Perspectives économiques quinquennales pour la période 2018-2022.....	C.20
2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	C.21
2.1 La situation économique au Canada	C.22
2.2 La situation économique aux États-Unis	C.26
3. L'évolution des marchés financiers	C.31
4. La situation économique mondiale	C.37
5. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision	C.41

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

1.1 Un contexte économique favorable au Québec

Au Québec, comme au Canada, la croissance économique a été robuste en 2017. La hausse du PIB réel s'est élevée à 2,8 % en 2017 au Québec, après une augmentation de 1,4 % en 2016¹.

Au cours des prochaines années, les ménages et les investissements des entreprises continueront de soutenir la hausse du PIB réel. Bien que le contexte économique demeure favorable, une croissance plus modérée est attendue.

— La progression du PIB réel devrait s'établir à 2,5 % en 2018 et à 1,8 % en 2019.

Certains éléments contribueront à la modération de la croissance économique.

— La création d'emplois se poursuivra à un rythme plus modeste, limitée par un taux de chômage déjà très faible et par la diminution attendue du bassin de travailleurs potentiels.

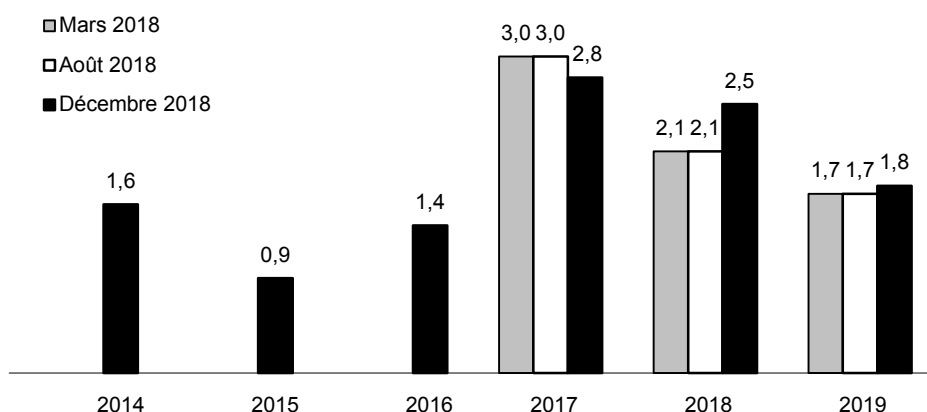
— La remontée des taux d'intérêt au Canada contribuera au ralentissement de la consommation des ménages et des investissements résidentiels.

— De plus, le niveau d'investissements des entreprises par travailleur accuse un retard au Québec comparativement à ses principaux partenaires commerciaux. Ce sous-investissement limite le potentiel économique du Québec.

GRAPHIQUE C.1

Croissance économique au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

¹ Sauf indication contraire, cette section reflète les comptes économiques provinciaux de Statistique Canada publiés le 8 novembre 2018. La prévision économique a été effectuée sur la base des informations disponibles antérieurement à cette publication. De plus, les dernières mesures budgétaires et fiscales du *Point sur la situation économique et financière du Québec* ne sont pas incorporées à la prévision économique.

❑ Les ménages et les entreprises soutiendront la croissance économique au cours des prochaines années

Les ménages ont été le principal moteur de la croissance au cours des dernières années. Leur contribution à l'activité économique se poursuivra en 2018 et en 2019, mais à un rythme plus modéré.

— Les dépenses de consommation des ménages et les investissements résidentiels seront soutenus par le niveau élevé de l'emploi et par les hausses salariales. Toutefois, ces dépenses seront limitées par la remontée des coûts d'emprunt. En outre, les changements apportés aux règles hypothécaires par le gouvernement fédéral contribueront à limiter les investissements résidentiels.

Du côté des entreprises, la croissance des investissements non résidentiels devrait se poursuivre.

— La vigueur de la demande pour les biens et services québécois incitera les sociétés à accroître leur capacité de production. Parallèlement, les pressions exercées par le vieillissement de la population sur le marché du travail devraient encourager les entreprises à investir davantage afin d'améliorer leur productivité.

— Cette hausse attendue des investissements permettra également de stimuler la croissance économique future du Québec.

— De plus, l'entente de principe concernant l'Accord États-Unis–Mexique–Canada (AEUMC), qui remplacera l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), devrait apaiser le climat d'incertitude et favoriser les investissements.

Les exportations devraient bénéficier d'une demande soutenue en provenance des principaux partenaires commerciaux du Québec, du taux de change favorable ainsi que de la diminution des incertitudes reliées au commerce avec les États-Unis.

TABLEAU C.1

PIB réel et ses principales composantes

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2017	2018	2019
Contribution de la demande intérieure	3,4	3,3	1,8
– Consommation des ménages	3,2	2,4	2,0
– Investissements résidentiels	7,3	5,8	-1,4
– Investissements non résidentiels des entreprises	2,5	6,0	4,7
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,8	3,4	1,1
Contribution du secteur extérieur	-1,4	-0,5	0,4
– Exportations	1,2	2,3	2,3
– Importations	3,9	3,2	1,4
Contribution des stocks	0,8	-0,2	-0,4
PIB RÉEL	2,8	2,5	1,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ La création d'emplois se poursuivra à un rythme plus modéré

Le marché du travail a connu une évolution favorable en 2017 avec la création de 90 200 emplois en moyenne.

- De plus, le taux de chômage a diminué à 6,1 % en 2017, un creux annuel depuis le début de l'Enquête sur la population active (EPA) en 1976. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui observé au Canada pour la même année (6,3 %).

La bonne performance du marché du travail devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Par contre, la création d'emplois sera limitée par un taux de chômage déjà très faible et par la diminution attendue du bassin de travailleurs potentiels en raison du vieillissement de la population.

- Depuis un an, soit entre octobre 2017 et octobre 2018, 6 400 emplois ont été créés. De plus, le taux de chômage a atteint 5,2 % au Québec en octobre, un niveau inférieur à ceux de l'Ontario (5,6 %) et du Canada (5,8 %).

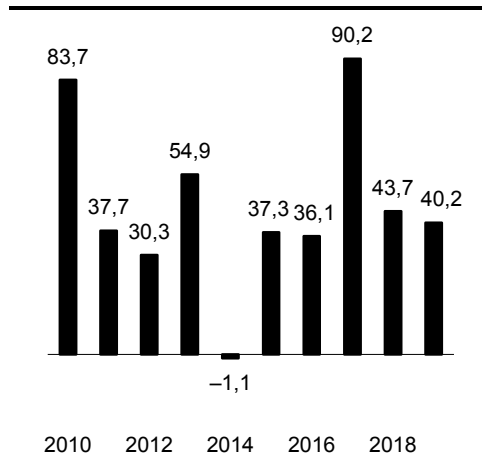
Ainsi, pour l'ensemble de l'année 2018, la création d'emplois s'élèvera en moyenne à 43 700, soit une progression de 1,0 %. En 2019, 40 200 emplois devraient être créés, une hausse de 0,9 %.

- Avec la création d'emplois prévue et le resserrement du bassin de main-d'œuvre, le taux de chômage continuera de diminuer. Il devrait descendre à 5,5 % en 2018 et à 5,4 % en 2019.

Cette faiblesse attendue du taux de chômage nécessitera une utilisation du plein potentiel de la main-d'œuvre au cours des prochaines années afin de soutenir la croissance économique dans toutes les régions du Québec.

GRAPHIQUE C.2

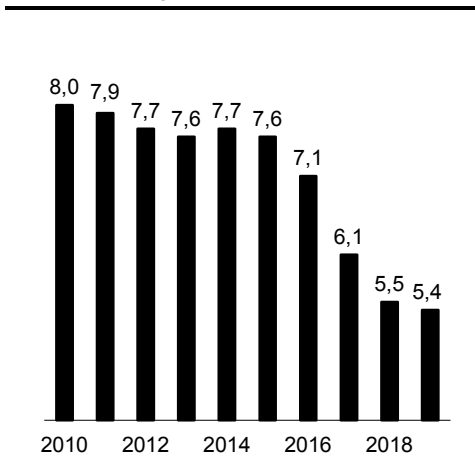
Création d'emplois au Québec (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.3

Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Méthodes de calcul de la création d'emplois

Pour effectuer la prévision du marché du travail, le ministère des Finances se base notamment sur les données mensuelles de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada. Des données annuelles, correspondant à la moyenne des statistiques mensuelles, sont également publiées par Statistique Canada.

La création d'emplois annuelle : différentes méthodes de calcul

Si l'on souhaite mesurer la variation de l'emploi d'une année à l'autre, différentes méthodes de calcul peuvent être utilisées.

Pour présenter sa prévision, le ministère des Finances utilise les données annuelles.

— Cette méthode permet l'atténuation des fluctuations mensuelles reliées aux éléments conjoncturels. Elle met davantage en évidence les tendances du marché du travail. De plus, elle permet l'établissement d'un meilleur rapprochement entre l'activité économique et l'évolution du marché du travail.

- Selon les données annuelles, il s'est créé en moyenne 90 200 emplois en 2017.

Une autre méthode consiste à utiliser la comparaison d'une statistique mensuelle à la donnée de la période correspondante de l'année précédente.

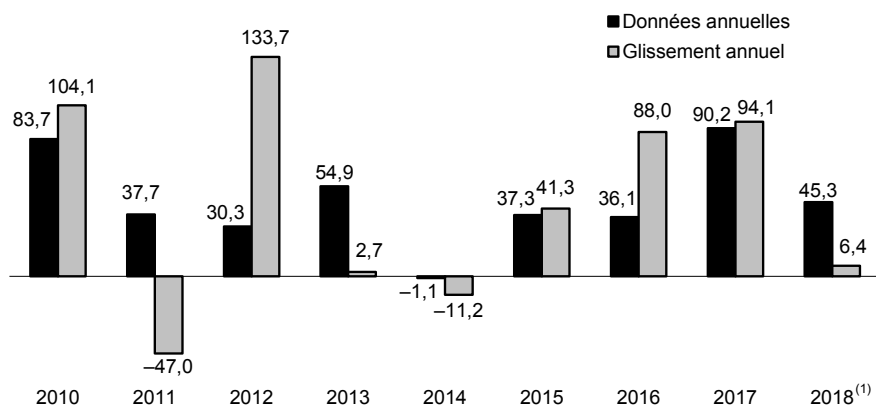
— Cette méthode, appelée « glissement annuel », permet un repérage plus rapide des changements de tendance. Ainsi, 94 100 emplois ont été créés entre décembre 2016 et décembre 2017.

Les résultats obtenus selon ces méthodes peuvent différer de façon importante.

— Par exemple, il s'est créé en moyenne 37 700 emplois en 2011, alors qu'entre décembre 2010 et décembre 2011, 47 000 postes ont été perdus. Cette même année, la croissance économique était positive et avait atteint 1,9 %.

Création d'emplois au Québec selon différentes méthodes de calcul

(en milliers)



(1) Cumulatif des mois disponibles en 2018 et d'octobre 2017 à octobre 2018 en glissement annuel.

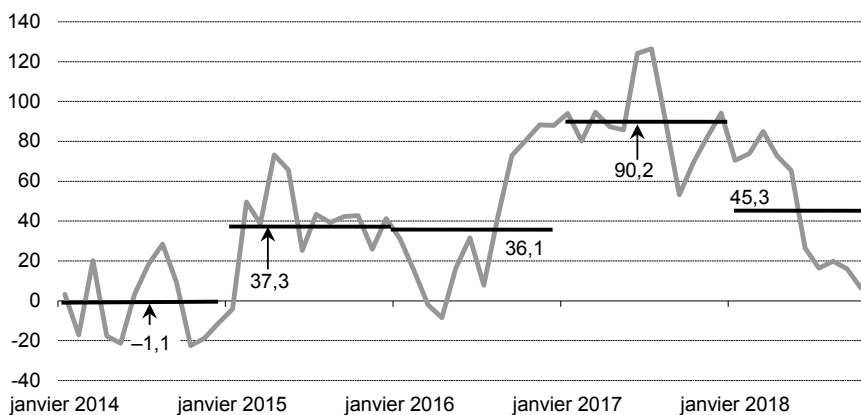
Source : Statistique Canada.

Méthodes de calcul de la création d'emplois (suite)

Ces deux méthodes de calcul comportent des avantages et des inconvénients.

Ainsi, il s'avère opportun d'observer l'évolution du marché du travail selon différentes méthodes afin d'évaluer le mieux possible l'état du marché du travail et son impact sur l'économie du Québec.

Variation de l'emploi en glissement annuel et en moyenne annuelle (en milliers)



Source : Statistique Canada.

Un resserrement du marché du travail au Québec

Le vieillissement rend nécessaire une participation accrue au marché du travail

Le Québec est confronté à un phénomène de vieillissement démographique, qui se traduit par le déclin du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans, soit la population qui constitue le principal bassin de main-d'œuvre potentielle.

- Dans ce contexte, une plus grande participation de la population au marché du travail sera nécessaire au cours des prochaines années pour soutenir la croissance économique et améliorer le niveau de vie des Québécois.

La part des personnes en emploi au Québec atteint des sommets

Les bonnes performances du marché du travail se sont traduites par une augmentation des taux d'emploi au Québec. En 2017, les taux d'emploi au Québec ont atteint des sommets pour chacune des cohortes de moins de 59 ans, à l'exception des 15 à 24 ans.

- Les taux d'emploi pour les tranches d'âge entre 15 et 59 ans étaient plus élevés au Québec qu'au Canada en 2017. Bien que limitée, une hausse des taux d'emploi est encore possible pour ces groupes d'âge.

Malgré cette bonne performance, le taux d'emploi des personnes de 15 ans et plus au Québec était inférieur à celui du Canada en 2017. Ce phénomène s'explique par la composition de la population, qui est plus âgée au Québec qu'au Canada.

- En effet, le taux d'emploi diminue rapidement chez les cohortes les plus âgées.
- Par ailleurs, des écarts persistent avec le Canada et l'Ontario pour les personnes de 60 ans et plus. Ces écarts représentent un potentiel d'amélioration important.

Taux d'emploi par groupe d'âge en 2017

(en pourcentage)

	Québec	Canada	Ontario
15 à 19 ans	45,5	41,6	38,6
20 à 24 ans	71,4	68,9	65,4
25 à 29 ans	82,2	79,8	77,9
30 à 34 ans	84,6	83,0	82,5
35 à 39 ans	85,5	83,2	81,8
40 à 44 ans	86,0	84,0	82,4
45 à 49 ans	85,2	83,2	82,7
50 à 54 ans	83,0	80,8	80,7
55 à 59 ans	72,2	71,7	71,6
60 à 64 ans	45,7	51,4	53,3
65 à 69 ans	20,1	25,8	27,0
70 ans et plus	5,5	7,4	8,1
15 ans et plus	60,9	61,6	61,0
15 à 64 ans	74,8	73,4	72,3

Source : Statistique Canada.

1.2 Les dépenses de consommation des ménages demeureront un moteur de la croissance

Les dépenses de consommation des ménages ont progressé de 3,2 % en termes réels en 2017, contribuant substantiellement à la hausse de l'activité économique. La croissance de la consommation se poursuivra au cours des prochaines années, mais à un rythme plus modéré. Elle devrait atteindre 2,4 % en 2018 et 2,0 % en 2019, alors qu'au Canada, elle devrait s'élever à 2,2 % en 2018 et à 2,0 % en 2019.

— La faiblesse du taux de chômage et la diminution attendue du bassin de travailleurs potentiels continueront d'exercer des pressions sur les salaires et traitements au Québec, qui devraient croître de 4,9 % en 2018 et de 3,2 % en 2019. Ces augmentations soutiendront les dépenses des ménages.

— Ainsi, en 2018, pour une troisième année consécutive, le Québec est en voie d'enregistrer une croissance des salaires et traitements supérieure à celle du Canada.

— Au Québec, la progression des salaires et traitements s'est élevée à 2,2 % en 2016 et à 4,8 % en 2017. Elle devrait atteindre 4,9 % en 2018.

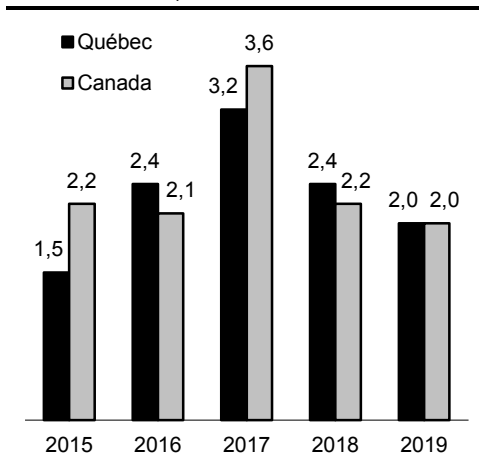
— En comparaison, au Canada, les salaires et traitements ont reculé de 0,5 % en 2016. Ils ont augmenté de 4,5 % en 2017 et ils devraient croître de 4,4 % en 2018.

— Par ailleurs, les ménages continueront de s'ajuster à la remontée des coûts d'emprunt et à l'inflation, qui limiteront leur consommation.

GRAPHIQUE C.4

Dépenses de consommation des ménages

(variation en pourcentage, en termes réels)

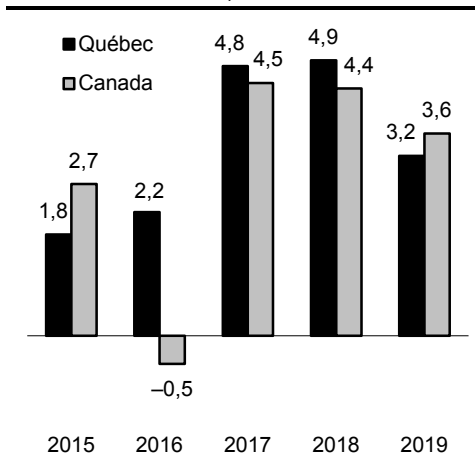


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.5

Salaires et traitements

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 Le secteur résidentiel affiche un niveau d'activité élevé

Le secteur résidentiel affiche un niveau d'activité élevé, soutenu par le contexte économique favorable. Jusqu'à maintenant, le marché immobilier québécois se distingue de celui du reste du Canada, n'étant encore que peu touché par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2018, des règles hypothécaires plus strictes, notamment en raison des prix moins élevés des habitations.

— En effet, depuis le début de l'année 2018, les mises en chantier (+1,7 %) et les transactions sur le marché de la revente (+5,0 %) ont poursuivi leur progression au Québec. Au Canada, les mises en chantier (-2,3 %) et les transactions sur le marché de la revente (-10,3 %) affichent des baisses pour la même période.

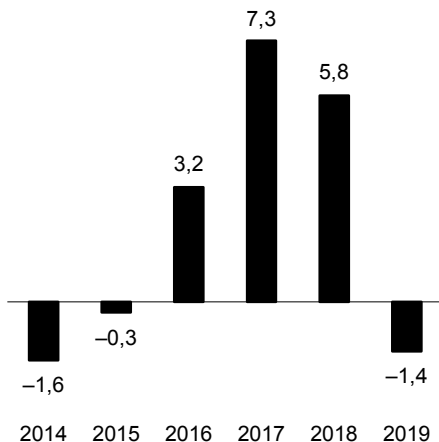
L'activité résidentielle restera dynamique, mais une accalmie est à prévoir à compter de 2019 sous l'effet combiné des hausses cumulatives de taux d'intérêt et du resserrement des règles hypothécaires. Ainsi, les investissements résidentiels devraient s'accroître de 5,8 % en termes réels en 2018 avant de diminuer de 1,4 % en 2019. Plus précisément :

— en 2018, le niveau des mises en chantier devrait progresser de 3,0 %, pour atteindre 47 900 unités, soit un sommet depuis 2011. En 2019, il devrait diminuer de 9,0 %, tout en demeurant supérieur à 40 000 unités pour une troisième année d'affilée;

— les investissements en rénovation devraient progresser de 1,9 % en 2018 et de 3,2 % en 2019 en termes réels.

GRAPHIQUE C.6

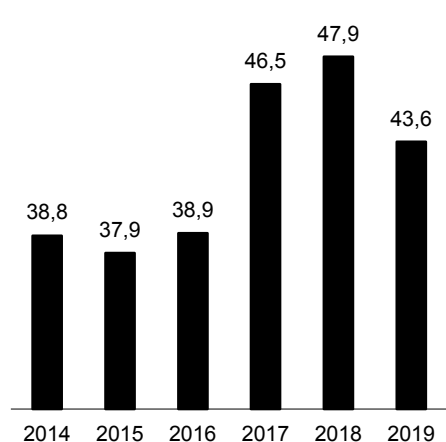
Investissements résidentiels au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.7

Mises en chantier au Québec (en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Transactions immobilières effectuées par les acheteurs étrangers au Québec et sur l'île de Montréal

Selon les données du Registre foncier du Québec, compilées par la firme JLR Solutions Foncières, en moyenne, entre 2006 et 2018, les acheteurs étrangers¹ étaient responsables de 0,7 % de l'ensemble des transactions immobilières résidentielles du Québec, soit environ 840 transactions par année. Sur l'île de Montréal², cette part s'élevait à 1,7 %, soit un peu plus de 400 transactions pendant cette période.

Bien qu'elle ait varié entre 2006 et 2017, la part des transactions effectuées par des résidents étrangers demeure faible.

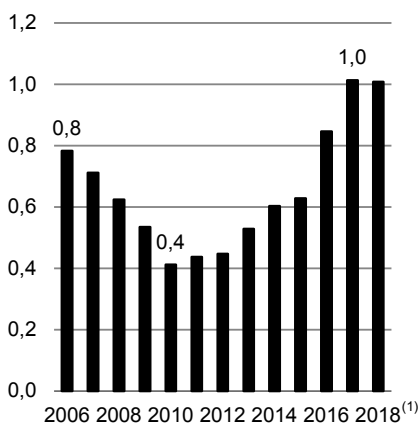
- Pour l'ensemble du Québec, elle est passée de 0,8 % de l'ensemble des transactions immobilières résidentielles en 2006 à 0,4 % en 2010, avant de remonter à 1,0 % en 2017.
- Sur l'île de Montréal, elle est passée de 1,7 % en 2006 à 0,9 % en 2010 et à 2,9 % en 2017.

Ainsi, tant pour l'ensemble du Québec que sur l'île de Montréal, l'essentiel des transactions immobilières sont effectuées par des acheteurs québécois.

- En 2017, 94,4 % de l'ensemble des transactions immobilières sur l'île de Montréal ont été effectuées par des acheteurs québécois.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers au Québec

(en pourcentage du nombre total
de transactions)

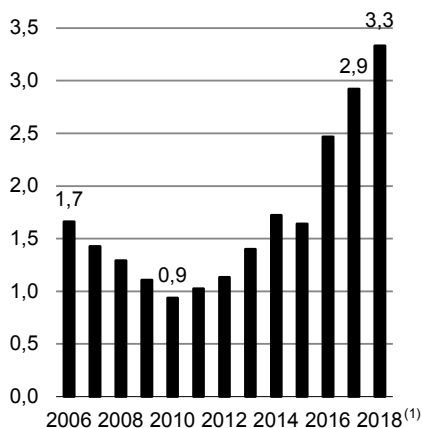


(1) Il s'agit du cumulatif des dix premiers mois disponibles en 2018.

Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers sur l'île de Montréal

(en pourcentage du nombre total
de transactions sur l'île de Montréal)



(1) Il s'agit du cumulatif des dix premiers mois disponibles en 2018.

Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

1 Il s'agit des acheteurs ayant déclaré au moment de la transaction immobilière une adresse de résidence à l'extérieur du Canada. Cette information, qui apparaît dans l'acte notarié, n'indique pas le statut de l'acheteur par rapport à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

2 Il s'agit de la région administrative de Montréal.

Transactions immobilières effectuées par les acheteurs étrangers au Québec et sur l'île de Montréal (suite)

Depuis le début de l'année 2018, les statistiques récentes montrent un intérêt croissant pour le marché immobilier sur l'île de Montréal, où la part des acheteurs étrangers a doublé en l'espace de quatre ans, passant de 1,6 % en 2015 à 3,3 % en moyenne en 2018.

L'île de Montréal intéresse davantage les acheteurs étrangers, en raison notamment :

- de la situation économique favorable au Québec;
- des prix des habitations moins élevés à Montréal qu'à Toronto et qu'à Vancouver;
- de la qualité de vie dans la métropole et du nombre important d'universités.

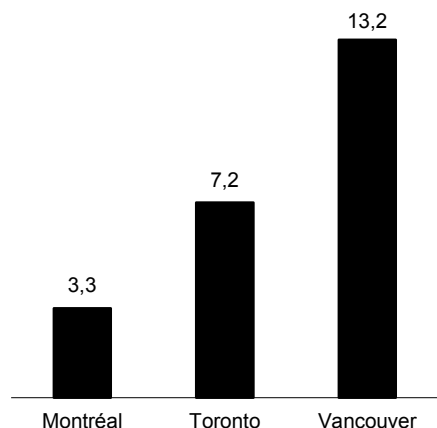
Malgré cet intérêt croissant, la part des acheteurs étrangers dans l'ensemble des transactions effectuées sur l'île de Montréal demeure significativement inférieure aux sommets enregistrés dans les villes de Toronto et de Vancouver.

La vigueur observée sur le marché résidentiel de Montréal s'explique par la hausse des transactions effectuées par les acheteurs québécois.

- Le nombre de transactions effectuées par les résidents québécois est passé de 22 479 en 2016 à 24 063 en 2017, soit une hausse d'environ 1 580 transactions.

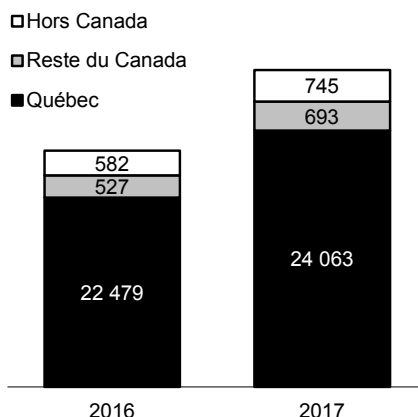
Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers sur l'île de Montréal et dans les villes de Toronto et de Vancouver⁽¹⁾

(en pourcentage du total des transactions immobilières)



Transactions effectuées sur l'île de Montréal selon le lieu de résidence des acheteurs

(en nombre de transactions immobilières)



(1) Pour Montréal, la période de référence est de janvier à octobre 2018, pour Toronto, elle est du 24 avril au 26 mai 2017 et pour Vancouver, elle est de juin et juillet 2016.

Sources : JLR Solutions Foncières, ministère des Finances de l'Ontario, ministère des Finances de la Colombie-Britannique et ministère des Finances du Québec.

Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

1.4 La croissance des investissements non résidentiels des entreprises se poursuit en 2018

Après une hausse de 2,5 % en 2017, la croissance des investissements non résidentiels des entreprises en termes réels devrait se poursuivre. Elle devrait atteindre 6,0 % en 2018, puis se modérer à 4,7 % en 2019. L'ensemble des composantes des investissements enregistreront des progressions au cours des prochaines années.

- La croissance des investissements en machines et matériel, qui constituent le principal déterminant de la productivité, demeurera particulièrement vigoureuse en 2018, avec une hausse de 9,4 %. En 2019, elle devrait s'établir à 5,9 %.
- Les investissements en ouvrages non résidentiels devraient augmenter de 2,4 % en 2018 et de 3,7 % en 2019. De leur côté, les investissements en produits de propriété intellectuelle progresseront de 7,7 % et de 5,0 %, respectivement.

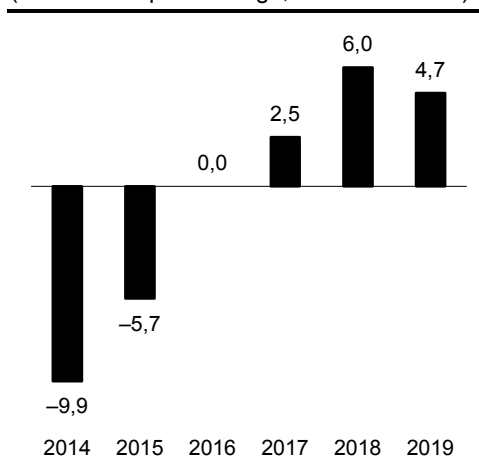
Plusieurs éléments sont favorables à la progression des investissements au Québec.

- La vigueur de la demande pour les biens et services québécois devrait inciter les entreprises à accroître leur capacité de production. De plus, l'entente concernant le nouvel Accord États-Unis–Mexique–Canada a réduit les incertitudes et leurs effets modérateurs sur les investissements.
- La faiblesse du taux de chômage devrait également inciter les entreprises à investir afin d'améliorer leur productivité.

Toutefois, en dépit de la progression attendue, le niveau d'investissements par emploi au Québec demeurera inférieur à ceux de l'Ontario et du Canada.

GRAPHIQUE C.8

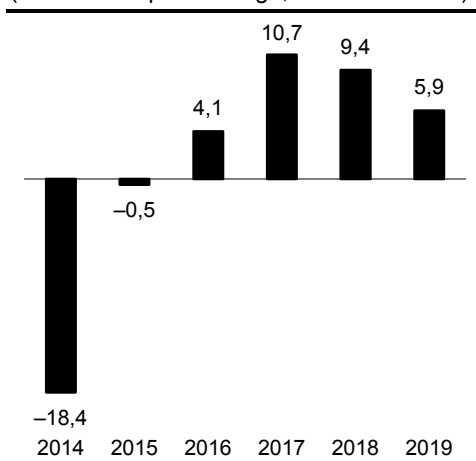
Investissements non résidentiels totaux des entreprises au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.9

Investissements des entreprises en machines et matériel au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les investissements des gouvernements augmenteront au cours des prochaines années

Les administrations publiques, notamment le gouvernement du Québec, les municipalités et le gouvernement fédéral, augmenteront leurs investissements à des niveaux élevés au cours des prochaines années au Québec.

- En 2017, la valeur des investissements de l'ensemble des ordres de gouvernement a atteint 16,6 milliards de dollars.
- Elle devrait s'élever à 17,5 milliards de dollars en 2018 et à 18,3 milliards de dollars en 2019.

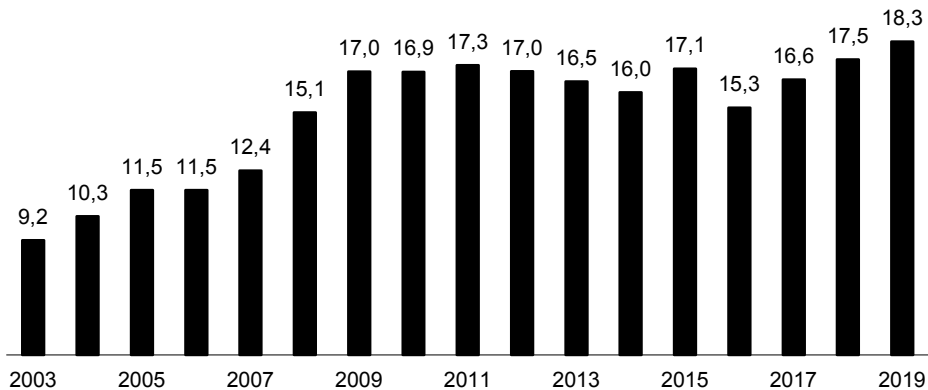
Ces investissements constituent un soutien important à l'économie, permettant d'améliorer les infrastructures publiques au bénéfice des citoyens et des entreprises.

En particulier, le gouvernement du Québec continuera d'investir de façon importante dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI). Ces investissements totaliseront plus de 100 milliards de dollars sur dix ans, soit environ 10 milliards de dollars par année, de 2018-2019 à 2027-2028.

- En 2018-2019, le PQI représentera près de 60 % des investissements publics au Québec et comptera pour 2,3 % du PIB québécois.

GRAPHIQUE C.10

Investissements des gouvernements⁽¹⁾ au Québec (en milliards de dollars, en termes nominaux)



(1) Sont inclus les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.5 Les exportations bénéficieront du contexte mondial favorable

La progression des exportations du Québec devrait atteindre 2,3 % en 2018 et en 2019, après s'être établie à 1,2 % en 2017. Cette hausse s'explique notamment par :

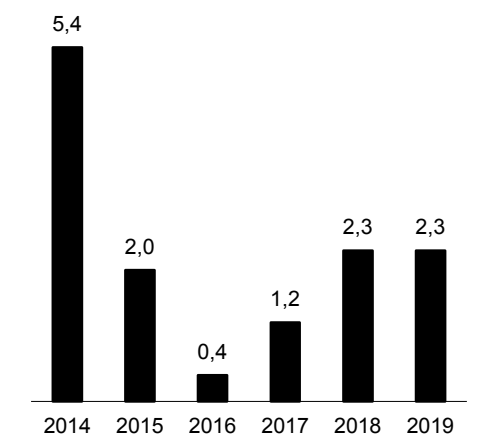
- la poursuite de la croissance économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit le Canada et les États-Unis;
 - En particulier, l'entente de principe concernant l'Accord États-Unis–Mexique–Canada, conclue en 2018, réduira les incertitudes concernant les perspectives de croissance des investissements et des exportations pour le Québec.
- le taux de change favorable du dollar canadien;
- les nouveaux accords commerciaux, notamment l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), qui réduiront les obstacles aux exportations à destination de plusieurs pays.

Toutefois, la montée du protectionnisme au niveau mondial ainsi que l'adoption de certaines mesures commerciales restrictives continueront de représenter des risques pour les exportations du Québec.

De son côté, la progression des importations devrait ralentir en raison de la modération de la demande intérieure. La croissance des importations devrait fléchir, passant de 3,9 % en 2017 à 3,2 % en 2018 et à 1,4 % en 2019 en termes réels.

GRAPHIQUE C.11

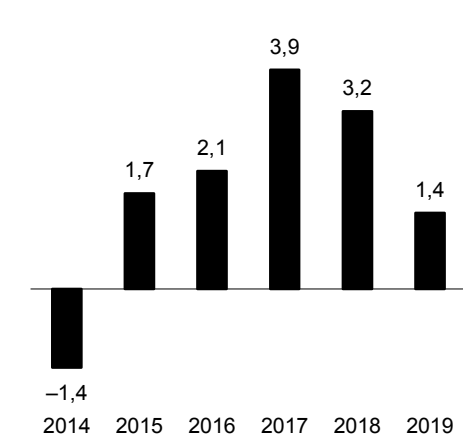
Exportations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.12

Importations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.6 La croissance du PIB nominal décélère

La croissance du PIB réel, combinée à l'augmentation du déflateur du PIB, devrait se traduire par une hausse du PIB nominal de 4,4 % en 2018 et de 3,5 % en 2019, après une progression de 5,0 % en 2017.

Rappelons que le déflateur du PIB, soit l'indice qui mesure l'évolution des prix du PIB, est déterminé par deux éléments :

- les prix de la demande intérieure, dont un indicateur important est l'indice des prix à la consommation (IPC);
- le ratio entre les prix à l'exportation et à l'importation, qui constitue les termes de l'échange.

En 2018, la progression du déflateur du PIB sera ralentie par l'évolution moins favorable des termes de l'échange par rapport à 2017. En effet, la hausse des prix du pétrole brut se traduira par une augmentation plus rapide des prix des importations par rapport à 2017.

- Ainsi, la progression du déflateur du PIB passera de 2,1 % en 2017 à 1,8 % en 2018 et à 1,7 % en 2019.
- Il s'agit d'une trajectoire différente de celle de l'IPC qui, elle, passera de 1,0 % en 2017 à 2,0 % en 2018 et en 2019.
 - En effet, la hausse des prix du pétrole, qui se reflète sur les prix de l'essence payée à la pompe, relève le niveau de l'indice des prix à la consommation.

TABLEAU C.2

Croissance du PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PIB réel	1,6	0,9	1,4	2,8	2,5	1,8
Prix – déflateur du PIB	1,4	2,0	1,4	2,1	1,8	1,7
PIB NOMINAL	3,0	2,9	2,8	5,0	4,4	3,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Un redressement de la croissance des prix à la consommation

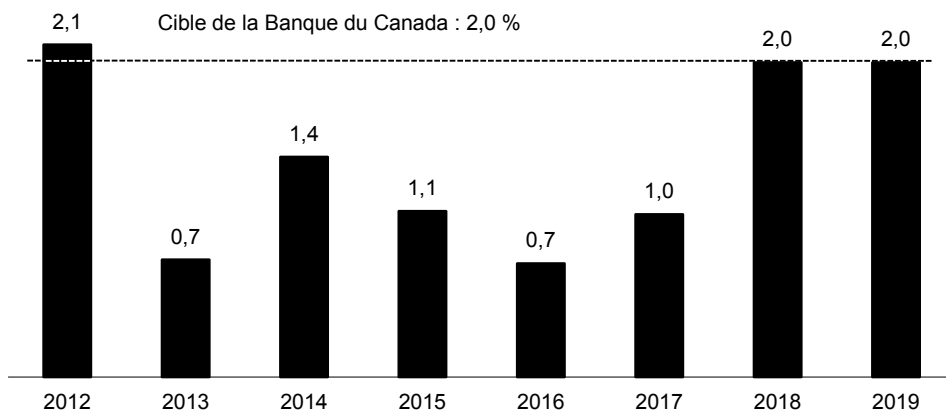
Le Québec a connu, au cours des dernières années, une période de faible inflation. En effet, entre 2013 et 2017, la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) global au Québec s'est située sous la cible de 2,0 % de la Banque du Canada.

La progression de l'IPC global au Québec se renforcera au cours des prochaines années, pour atteindre 2,0 % en 2018 et en 2019.

- Le resserrement du bassin de main-d'œuvre disponible exercera une pression à la hausse sur les salaires.
 - Généralement, la hausse des salaires favorise une croissance plus rapide des dépenses de consommation des ménages, entraînant des pressions haussières sur les prix, particulièrement dans un contexte de pleine utilisation des capacités de production.
- L'évolution de l'inflation à près de 2,0 % est conforme à une économie qui évolue près de son potentiel.

GRAPHIQUE C.13

Indice des prix à la consommation global au Québec (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

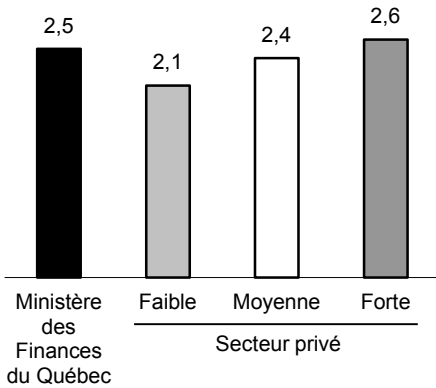
1.7 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec pour 2018 et 2019 est comparable à la moyenne des prévisions du secteur privé.

- Pour 2018, la hausse prévue de 2,5 % du PIB réel est légèrement supérieure à la prévision moyenne du secteur privé, qui se situe à 2,4 %.
- Pour 2019, la croissance prévue de 1,8 % du PIB réel est légèrement inférieure à la prévision moyenne du secteur privé, qui atteint 1,9 %.

GRAPHIQUE C.14

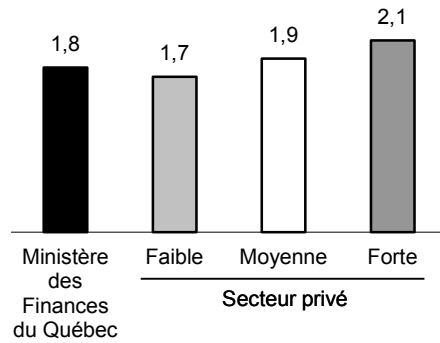
Croissance économique en 2018 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 13 novembre 2018.

GRAPHIQUE C.15

Croissance économique en 2019 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 13 novembre 2018.

TABLEAU C.3

Perspectives économiques au Québec
 (variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production						
Produit intérieur brut réel	2,8	2,5	1,8	1,5	1,3	1,3
– Mars 2018	3,0	2,1	1,7	1,5	1,3	1,3
Produit intérieur brut nominal	5,0	4,4	3,5	3,2	3,0	3,0
– Mars 2018	4,4	3,5	3,3	3,2	3,0	3,0
Composantes du PIB (en termes réels)						
Consommation des ménages	3,2	2,4	2,0	1,5	1,4	1,3
– Mars 2018	3,3	2,7	1,8	1,5	1,4	1,3
Dépenses et investissements des gouvernements	2,8	3,4	1,1	0,8	0,7	0,8
– Mars 2018	1,7	1,7	1,1	0,6	0,2	0,6
Investissements résidentiels	7,3	5,8	–1,4	–0,8	0,1	0,2
– Mars 2018	7,5	3,7	–2,2	0,3	0,1	0,2
Investissements non résidentiels des entreprises	2,5	6,0	4,7	2,8	2,2	2,1
– Mars 2018	5,0	5,1	3,1	2,4	2,2	2,1
Exportations	1,2	2,3	2,3	2,4	2,2	2,0
– Mars 2018	1,7	2,7	2,4	2,2	2,1	1,9
Importations	3,9	3,2	1,4	1,8	1,7	1,6
– Mars 2018	3,7	2,3	1,8	1,7	1,6	1,6
Marché du travail						
Création d'emplois (en milliers)	90,2	43,7	40,2	25,1	20,7	20,0
– Mars 2018	90,2	60,6	30,1	23,6	20,2	20,0
Taux de chômage (en pourcentage)	6,1	5,5	5,4	5,3	5,3	5,2
– Mars 2018	6,1	5,4	5,3	5,3	5,2	5,1
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)						
Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et les logements	4,4	4,6	3,5	2,9	2,7	2,8
– Mars 2018	4,8	4,5	3,3	3,0	2,8	2,8
Salaires et traitements	4,8	4,9	3,2	3,1	3,0	3,0
– Mars 2018	4,3	4,1	3,2	3,0	3,0	3,0
Revenu des ménages	4,3	4,6	3,5	3,3	3,1	3,1
– Mars 2018	3,8	3,7	3,3	3,2	3,1	3,2
Excédent d'exploitation net des sociétés	11,7	4,8	4,7	4,3	3,5	3,5
– Mars 2018	11,9	4,9	4,8	4,3	3,5	3,5

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.8 Perspectives économiques quinquennales pour la période 2018-2022

Sur un horizon de cinq ans, les prévisions du ministère des Finances du Québec sont comparables à la moyenne de celles du secteur privé, et ce, tant en ce qui concerne l'évolution du PIB réel que celles des prix et du PIB nominal.

- Pour le PIB réel, la croissance moyenne prévue de 2018 à 2022 par le ministère des Finances du Québec s'élève à 1,7 %, une progression similaire à la hausse moyenne prévue par le secteur privé.
- Pour le PIB nominal, la progression moyenne de 3,4 % attendue par le ministère des Finances du Québec de 2018 à 2022 est légèrement inférieure à celle prévue par le secteur privé, qui se situe à 3,6 %.

TABLEAU C.4

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2018-2022
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	2,8	2,5	1,8	1,5	1,3	1,3	1,7
Moyenne du secteur privé	—	2,4	1,9	1,5	1,4	1,4	1,7
Prix – déflateur du PIB							
Ministère des Finances du Québec	2,2	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Moyenne du secteur privé	—	1,8	2,0	1,9	1,8	1,8	1,9
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	5,0	4,4	3,5	3,2	3,0	3,0	3,4
Moyenne du secteur privé	—	4,2	3,9	3,5	3,2	3,3	3,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leurs sommes ainsi que leurs moyennes peuvent ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 13 novembre 2018.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

❑ L'activité économique au Québec est influencée par la situation de ses principaux partenaires commerciaux

En 2017, plus de 45 % du PIB nominal québécois reposait sur les exportations de produits et services à travers le monde. Les principaux partenaires commerciaux du Québec, soit le Canada et les États-Unis, étaient pour cette même année les destinataires d'environ 79 % du total des exportations de biens. L'évolution des exportations et de l'activité économique au Québec est ainsi largement influencée par la situation économique de ses principaux partenaires commerciaux.

— Au **Canada**, après un bond de 3,0 % en 2017, la progression du PIB réel devrait se situer à 2,1 % en 2018 et à 1,8 % en 2019.

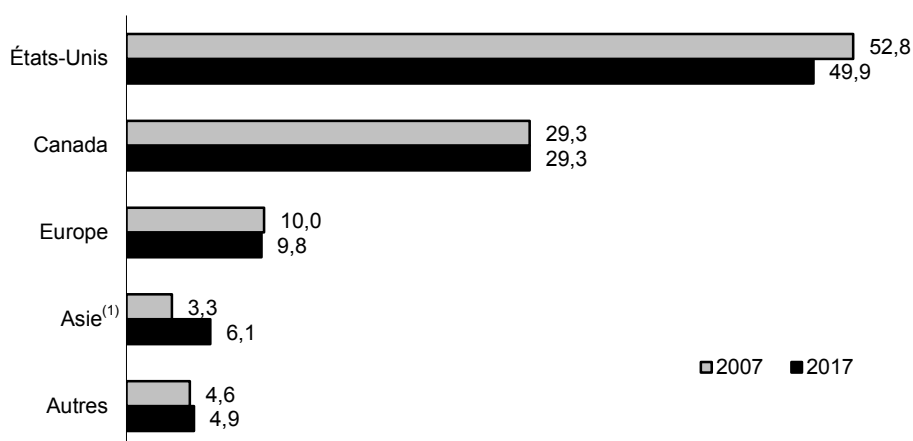
— Aux **États-Unis**, la hausse du PIB réel devrait s'établir à 2,8 % en 2018 et à 2,5 % en 2019, après avoir atteint 2,2 % en 2017.

De plus, le Québec bénéficiera de la vigueur de la croissance économique mondiale.

— L'activité économique sera également soutenue par l'entrée en vigueur de nouveaux accords commerciaux, dont l'Accord économique et commercial global, entre le Canada et l'Union européenne, et l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste, qui donneront accès aux exportateurs québécois à de nouvelles occasions d'affaires. Par ailleurs, l'entente sur le nouvel Accord États-Unis–Mexique–Canada diminuera les incertitudes pour les exportateurs canadiens.

GRAPHIQUE C.16

Poids des exportations de biens du Québec par destination (en pourcentage du total des exportations de biens, en termes nominaux)



(1) Il s'agit de l'Asie excluant le Moyen-Orient.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1 La situation économique au Canada

□ Le PIB réel retrouve un rythme de croissance plus modéré

En 2017, l'économie canadienne a enregistré une importante accélération, le PIB réel ayant progressé de 3,0 %. Ce bond est survenu après deux années de faiblesse, alors que le Canada subissait les contrecoups de la chute des prix mondiaux du pétrole.

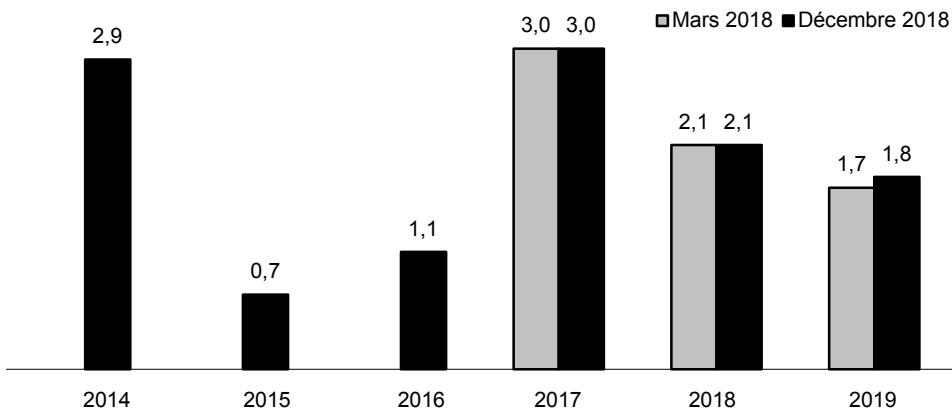
Au cours des prochaines années, la croissance du PIB réel devrait retrouver un rythme plus modéré, pour atteindre 2,1 % en 2018 et 1,8 % en 2019.

- Les dépenses de consommation continueront de soutenir l'activité économique, mais afficheront une croissance moins vigoureuse.
- Le secteur résidentiel ralentira en raison des resserrements réglementaires visant le marché du logement, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018, et de la hausse des taux d'intérêt hypothécaires.
- Les investissements des entreprises poursuivront leur croissance, appuyés par l'augmentation des dépenses dans le secteur non énergétique.
- Les dépenses publiques demeureront élevées alors que le gouvernement fédéral continuera de financer les projets d'infrastructures prévus dans le cadre du plan Investir dans le Canada.
- Par ailleurs, la hausse des exportations devrait se poursuivre grâce à la forte demande des entreprises et des ménages situés à l'extérieur du Canada.

GRAPHIQUE C.17

Croissance économique au Canada

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le tableau suivant présente les principaux éléments de la prévision économique canadienne.

TABLEAU C.5

Perspectives économiques au Canada
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019
Production			
Produit intérieur brut réel	3,0	2,1	1,8
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	3,6	2,2	2,0
Dépenses et investissements des gouvernements	2,7	2,6	1,2
Investissements résidentiels	2,4	-1,0	-2,5
Investissements non résidentiels des entreprises	2,2	6,9	4,5
Exportations	1,1	2,8	2,6
Importations	4,2	3,5	2,2
Marché du travail			
Création d'emplois (en milliers)	336,5	224,4	178,1
Taux de chômage (en pourcentage)	6,3	5,9	5,7
Autres indicateurs économiques			
Mises en chantier (en milliers d'unités)	219,8	214,1	196,6
Indice des prix à la consommation	1,6	2,5	2,2

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ La consommation des ménages devrait se tempérer

La croissance des dépenses de consommation des ménages a été vigoureuse en 2017. Elles ont augmenté de 3,6 % en termes réels, soutenues par les importants gains d'emplois.

Au cours des prochaines années, la consommation des ménages devrait continuer d'alimenter la croissance économique. Elle devrait cependant progresser de façon plus modérée, soit de 2,2 % en 2018 et de 2,0 % en 2019.

— Cette évolution s'explique essentiellement par la décélération de la création d'emplois. En effet, alors que 336 500 emplois ont été créés en 2017 (+1,9 %), l'économie canadienne devrait ajouter 224 400 postes en 2018 (+1,2 %) et 178 100 emplois en 2019 (+1,0 %).

❑ Le secteur résidentiel canadien est en période d'ajustement

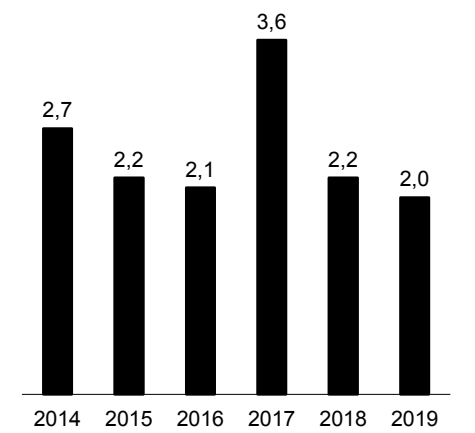
Le secteur résidentiel au Canada est en période d'ajustement à la suite de l'instauration, en janvier 2018, des règles hypothécaires plus strictes. Ces règles visaient notamment à ralentir l'activité sur le marché de la revente, en particulier en Ontario et en Colombie-Britannique. En outre, la remontée prévue des taux d'intérêt et le ralentissement du rythme de création d'emplois continueront de tempérer la demande d'habitations.

Ainsi, après une année 2017 très vigoureuse, un recul de l'activité sur le marché résidentiel est attendu au cours des prochaines années.

— Le niveau des mises en chantier devrait diminuer graduellement, pour s'établir à 214 100 unités en 2018 et à 196 600 unités en 2019.

GRAPHIQUE C.18

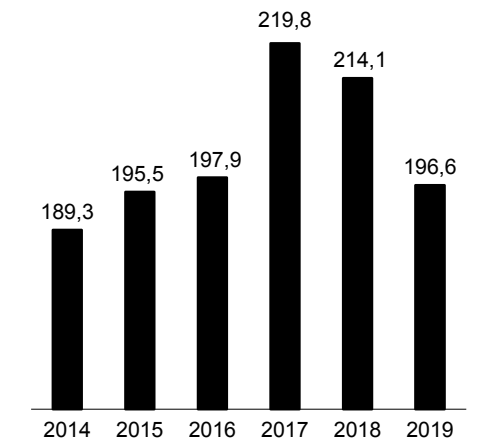
Dépenses de consommation des ménages au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.19

Mises en chantier au Canada
(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ Le redressement des investissements se poursuivra

La croissance des investissements non résidentiels des entreprises au Canada devrait se poursuivre. Ces derniers devraient croître de 6,9 % en 2018 et de 4,5 % en 2019, après une hausse de 2,2 % en 2017 en termes réels. Cette progression découlera principalement de l'augmentation des dépenses dans le secteur non énergétique.

- La croissance des investissements non résidentiels dans ce secteur sera favorisée par la vigueur de la demande intérieure et étrangère, qui exerce des pressions sur les capacités de production. En effet, le taux d'utilisation de la capacité industrielle est près des sommets d'avant la récession de 2008-2009.
- Toutefois, la modération des investissements dans le secteur énergétique se poursuit en raison notamment de la faiblesse du prix du pétrole canadien et des contraintes reliées aux capacités de transport du pétrole.

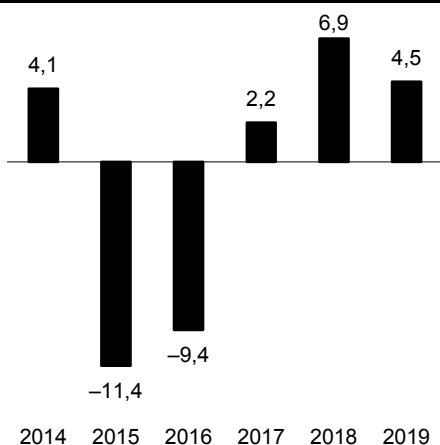
❑ Une poursuite de la croissance des exportations

Les exportations devraient poursuivre leur progression. Elles devraient augmenter de 2,8 % en 2018 et de 2,6 % en 2019 en termes réels.

- Le dynamisme de l'économie américaine ainsi que le contexte économique mondial favorable soutiendront la demande pour les produits canadiens. En outre, le taux de change du dollar canadien devrait demeurer avantageux.
- Par ailleurs, l'entente concernant l'Accord États-Unis–Mexique–Canada réduit l'incertitude pour les exportateurs canadiens. Toutefois, les tarifs sur l'acier et l'aluminium imposés par le gouvernement américain demeurent en place.

GRAPHIQUE C.20

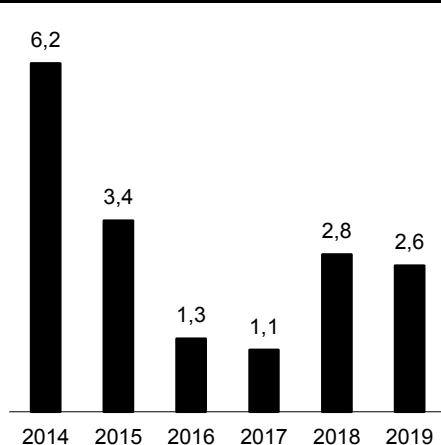
Investissements non résidentiels des entreprises au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.21

Exportations du Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

□ Une croissance économique robuste aux États-Unis

Après s'être établie à 2,2 % en 2017, la croissance économique aux États-Unis devrait s'accroître et atteindre 2,8 % en 2018 et 2,5 % en 2019.

L'économie américaine sera soutenue principalement par la progression de la demande intérieure alors qu'elle bénéficiera de fondamentaux économiques favorables :

- la baisse du taux de chômage devrait se poursuivre, et la croissance des salaires devrait s'accroître;
- les investissements des entreprises continueront de progresser;
- les dépenses du gouvernement fédéral augmenteront fortement, en vertu de l'accord budgétaire de février 2018.

De plus, l'optimisme des ménages et des dirigeants d'entreprises se situe à des sommets historiques, en raison notamment de la réforme fiscale qui est entrée en vigueur au début de l'année 2018.

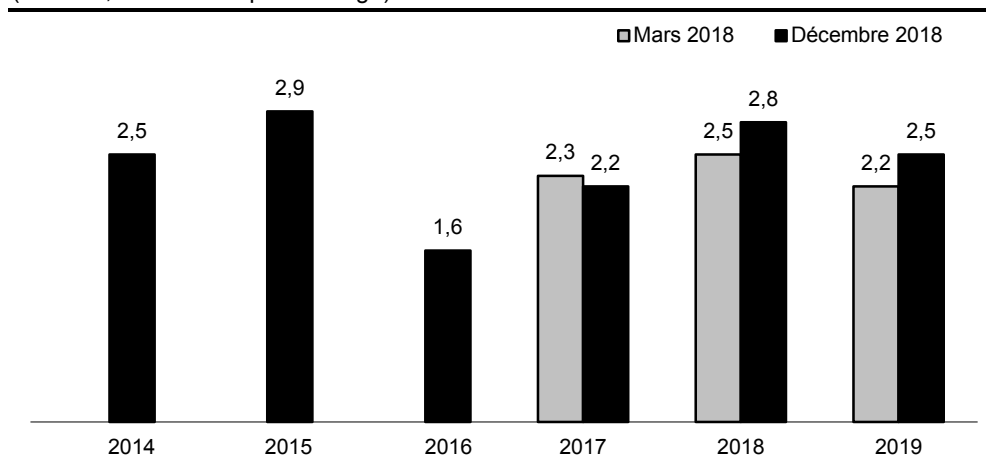
Toutefois, les tensions commerciales et la force du dollar américain devraient limiter la croissance des exportations au cours des prochains trimestres.

Par ailleurs, les hausses du taux directeur par la Réserve fédérale américaine devraient modérer le rythme d'expansion de certains secteurs de l'économie américaine plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, notamment le secteur résidentiel.

GRAPHIQUE C.22

Croissance économique aux États-Unis

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Forte hausse des dépenses du gouvernement fédéral en 2018 et en 2019

La politique fiscale américaine devrait stimuler l'activité économique

Au début de l'année 2018, le gouvernement fédéral américain a adopté d'importantes mesures de dépenses budgétaires et fiscales, qui devraient stimuler la croissance économique en 2018 et en 2019. Plus précisément, le gouvernement américain :

- a adopté une réforme fiscale, qui est entrée en vigueur en janvier 2018, visant notamment à abaisser le taux d'imposition des particuliers et des entreprises;
- a adopté en février 2018, un plan de dépenses budgétaires qui prévoit le relèvement du plafond des dépenses de près de 300 milliards de dollars américains au total pour 2018 et 2019.

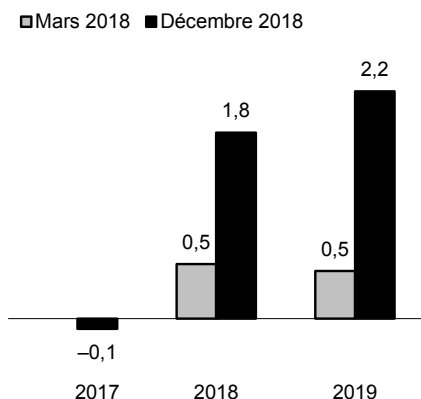
Selon les estimations du Congressional Budget Office, une agence non partisane du Congrès des États-Unis, ces mesures fiscales et budgétaires représentent des dépenses de 271 et de 459 milliards de dollars américains respectivement pour 2018 et pour 2019, soit l'équivalent de 1,3 % et de 2,1 % du PIB américain.

Ainsi, après s'être contractées de 0,1 % en 2017, les dépenses de l'ensemble des ordres de gouvernement aux États-Unis devraient progresser de 1,8 % en 2018 et de 2,2 % en 2019, contribuant de façon significative à la croissance économique.

- En particulier, les dépenses du gouvernement fédéral devraient augmenter de 3,7 % en 2018 et de 4,5 % en 2019.
- Il s'agirait ainsi de la plus forte croissance des dépenses du gouvernement fédéral américain depuis l'importante hausse observée lors de la récession de 2008-2009.

Dépenses de l'ensemble des ordres de gouvernement aux États-Unis

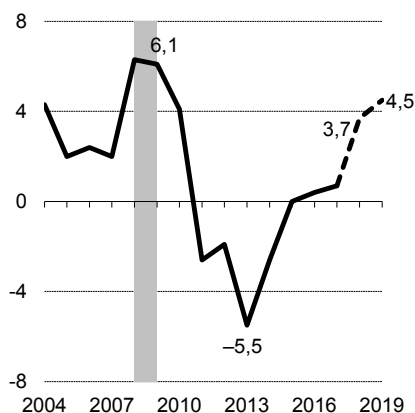
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Dépenses du gouvernement fédéral américain

(variation en pourcentage, en termes réels)



Note : La zone grise représente la récession de 2008-2009.
Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Le tableau suivant présente la prévision économique américaine détaillée.

TABLEAU C.6

Perspectives économiques aux États-Unis
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019
Production			
Produit intérieur brut réel	2,2	2,8	2,5
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	2,5	2,5	2,5
Investissements non résidentiels des entreprises	5,3	7,0	4,1
Investissements résidentiels	3,3	0,9	2,2
Dépenses des gouvernements	-0,1	1,8	2,2
Exportations	3,0	4,5	3,3
Importations	4,6	4,5	4,8
Marché du travail			
Création d'emplois (en millions)	2,3	2,3	2,1
Taux de chômage (en pourcentage)	4,4	3,9	3,6
Salaire horaire moyen – secteur privé	2,5	3,0	3,3
Autres indicateurs économiques			
Mises en chantier (en millions d'unités)	1,2	1,3	1,3
Indice des prix à la consommation	2,1	2,5	2,2

Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ La consommation soutenue par la vigueur du marché du travail

La croissance des dépenses de consommation des ménages devrait se maintenir à 2,5 % par année en 2018 et en 2019. Elle sera soutenue principalement par :

- la vigueur du marché du travail, alors que la croissance des salaires devrait s'accélérer et que le taux de chômage devrait atteindre 3,6 % en 2019;
- la confiance des consommateurs, qui se situe à des sommets historiques.

De son côté, la situation financière des ménages demeure favorable. La croissance du revenu personnel disponible s'accélère. De plus, la part du revenu allouée aux obligations financières, notamment les paiements hypothécaires, demeure à un niveau historiquement bas.

❑ Une modération des investissements résidentiels

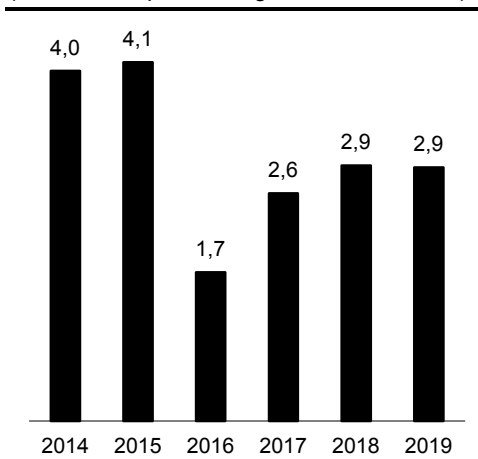
Faisant suite à une augmentation de 3,3 % en 2017, les investissements résidentiels devraient se modérer et croître de 0,9 % en 2018 et de 2,2 % en 2019.

En effet, plusieurs facteurs limiteront l'expansion du secteur résidentiel aux États-Unis, notamment :

- la faiblesse des inventaires de maisons à vendre et la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction, qui poussent les prix de l'immobilier à la hausse;
- la remontée des taux hypothécaires, qui ont récemment entraîné une détérioration de l'abordabilité pour les nouveaux acheteurs.

GRAPHIQUE C.23

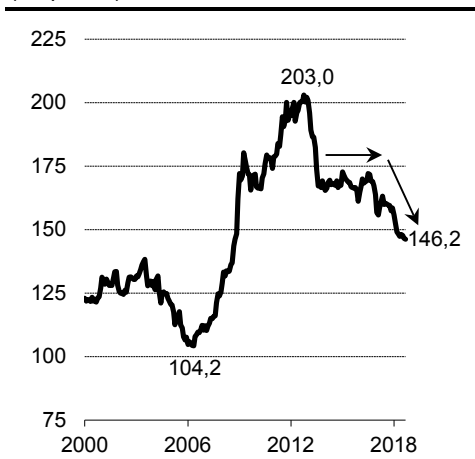
Revenu personnel disponible aux États-Unis
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.24

Indice d'abordabilité⁽¹⁾ du marché immobilier américain
(en points)



(1) Une diminution de l'indice indique une détérioration de l'abordabilité.

Source : IHS Markit.

❑ Une augmentation des investissements des entreprises

Après avoir crû de 5,3 % en 2017, les investissements non résidentiels des entreprises devraient progresser de 7,0 % en 2018, puis de 4,1 % en 2019. Ils bénéficieront notamment :

- des allègements fiscaux adoptés dans le cadre de la réforme fiscale, tels que les baisses d'impôts et la dépréciation accélérée de l'investissement en capital;
- de la hausse des prix du pétrole observée en début d'année 2018, qui a stimulé les investissements dans le secteur énergétique.

❑ Les tensions commerciales pèseront sur le secteur extérieur

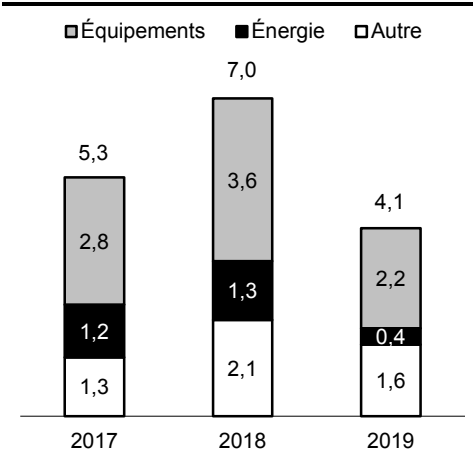
Le secteur extérieur devrait contribuer négativement à la croissance économique américaine en 2019, alors que les exportations devraient augmenter moins rapidement que les importations.

- La croissance des exportations devrait s'établir à 4,5 % en 2018 et à 3,3 % en 2019. Elle sera limitée par la mise en place de tarifs douaniers imposés par les partenaires commerciaux des États-Unis, notamment la Chine, ainsi que par la force du dollar américain.
- Pour leur part, les importations devraient croître de 4,5 % en 2018 et de 4,8 % en 2019, favorisées par la vigueur de la demande intérieure et par les capacités de production déjà fortement utilisées aux États-Unis.

GRAPHIQUE C.25

Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis

(variation en pourcentage et contribution à la croissance en points de pourcentage, en termes réels)



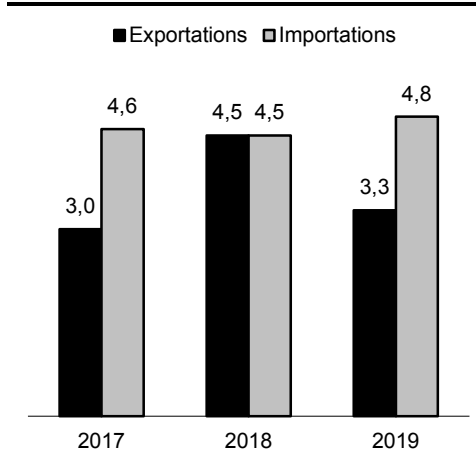
Note : Les chiffres du haut indiquent la croissance des investissements non résidentiels des entreprises. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.26

Exportations et importations aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

3. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

❑ La bonne tenue de l'économie mondiale entraîne des hausses de taux d'intérêt

Au cours des derniers mois, la poursuite de la croissance économique à l'échelle mondiale, notamment en Amérique du Nord où celle-ci a été particulièrement robuste, a favorisé des hausses de taux d'intérêt.

— Ainsi, la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada ont continué de relever leur taux directeur, et des augmentations supplémentaires sont attendues au cours des prochains trimestres.

Dans ce contexte, les taux obligataires ont augmenté à l'échelle mondiale, atteignant aux États-Unis des sommets qui n'avaient pas été observés depuis 2011.

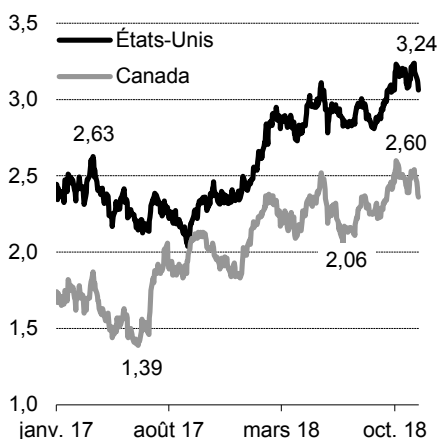
— Cette hausse des taux obligataires de même que les inquiétudes concernant le commerce mondial ont contribué à une recrudescence de la volatilité sur les marchés boursiers au cours des derniers mois.

Par ailleurs, les prix mondiaux du pétrole ont connu des augmentations en début d'année, en raison notamment de préoccupations concernant l'offre mondiale. Pour sa part, le prix du pétrole canadien est demeuré faible, limité par les contraintes reliées aux capacités de transport.

De son côté, le dollar canadien est resté relativement stable ces derniers mois. Il n'a pas pleinement bénéficié de la hausse des prix mondiaux du pétrole. De plus, une appréciation généralisée du dollar américain a eu des répercussions négatives sur le dollar canadien.

GRAPHIQUE C.27

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans (en pourcentage)

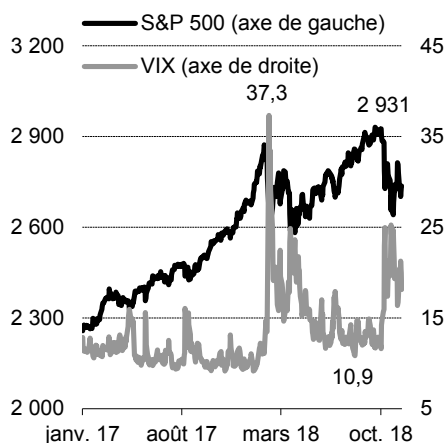


Note : Les données sont à jour en date du 16 novembre 2018.

Sources : Statistique Canada et Bloomberg.

GRAPHIQUE C.28

Indice boursier S&P 500 et indice VIX de la volatilité (S&P 500 en niveau et VIX en pourcentage)



Note : Les données sont à jour en date du 16 novembre 2018.

Source : Bloomberg.

❑ Le resserrement monétaire se poursuit en Amérique du Nord

■ La Réserve fédérale américaine continuera de hausser son taux directeur à un rythme graduel

La Réserve fédérale américaine a procédé à trois augmentations de 25 points de base de son taux directeur depuis le début de l'année 2018. Il se situe dans la fourchette 2,00 %-2,25 % depuis septembre 2018.

Par ailleurs, l'économie américaine opère actuellement à son plein potentiel. Le marché du travail demeure robuste, alors que le taux de chômage s'est situé à 3,7 % en octobre, un creux en près de cinquante ans.

— La poursuite du resserrement des conditions sur le marché du travail devrait se traduire par une accélération des salaires et de l'inflation.

Dans ce contexte, la réserve fédérale devrait de nouveau hausser son taux directeur de 25 points de base en décembre, puis à trois autres reprises en 2019.

■ La Banque du Canada poursuivra les hausses de son taux directeur

En octobre 2018, la Banque du Canada a procédé à la troisième augmentation de son taux directeur depuis le début de l'année 2018, pour le porter à 1,75 %.

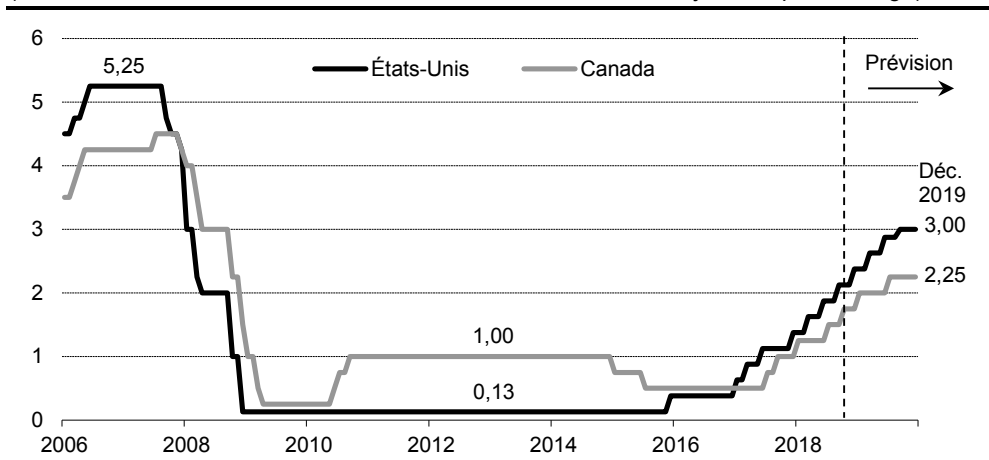
— L'économie canadienne évolue près de son plein potentiel, tandis que l'inflation fondamentale se situe proche de la cible de 2 %. De plus, la conclusion de l'Accord États-Unis–Mexique–Canada a éliminé une source majeure d'incertitude.

Ainsi, la Banque du Canada devrait continuer de relever son taux directeur, alors que deux hausses supplémentaires sont prévues au cours de l'année 2019.

GRAPHIQUE C.29

Taux directeur aux États-Unis⁽¹⁾ et au Canada

(taux cible des fonds fédéraux et taux cible du financement à un jour, en pourcentage)



(1) Il s'agit de la valeur médiane de la fourchette cible.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les taux obligataires continueront d'augmenter progressivement

Les taux obligataires ont augmenté dans la plupart des économies avancées au cours des derniers mois. Aux États-Unis, le taux de rendement des obligations du Trésor à échéance de 10 ans a atteint en novembre un sommet depuis 2011, s'établissant à plus de 3,20 %.

— Cette hausse a été alimentée par la robustesse de l'économie américaine, laquelle a soutenu les attentes des marchés financiers concernant un resserrement plus rapide que prévu de la politique monétaire américaine.

Les taux obligataires canadiens ont augmenté de concert avec les taux américains. Ils ont également été soutenus par les attentes des marchés à l'égard d'une poursuite de la hausse du taux directeur de la Banque du Canada.

Les taux obligataires devraient continuer d'augmenter à un rythme graduel en Amérique du Nord au cours des prochains trimestres.

— En effet, la poursuite de la croissance économique et l'accélération prévue de l'inflation inciteront la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada à resserrer leur politique monétaire respective.

Par ailleurs, le début de la normalisation de la politique monétaire en zone euro soutiendra les taux obligataires à l'échelle mondiale. En effet, la Banque centrale européenne mettra fin à son programme d'achats d'actifs en décembre 2018. Elle devrait commencer à relever son taux directeur en 2019.

TABLEAU C.7

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2017	2018	2019	2020
Taux cible du financement à un jour	0,7 (1,0)	1,4 (1,8)	2,1 (2,3)	2,6 (2,8)
Bons du Trésor – 3 mois	0,7 (1,1)	1,4 (1,8)	2,2 (2,5)	2,7 (2,8)
Obligations – 10 ans	1,8 (2,0)	2,3 (2,5)	2,8 (3,0)	3,2 (3,4)
Dollar canadien (cents américains)	77,1 (79,5)	77,5 (77,3)	78,1 (78,7)	79,5 (80,0)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Le dollar canadien demeurera près des niveaux actuels

Au cours des derniers mois, le dollar canadien est demeuré relativement stable par rapport au dollar américain, s'établissant en moyenne à 76,5 cents américains depuis juin 2018.

- Le dollar canadien n'a pas été pleinement soutenu par l'augmentation des prix mondiaux du pétrole étant donné la faiblesse des cours du pétrole canadien.
- De plus, l'incertitude concernant les politiques commerciales en Amérique du Nord ainsi que l'appréciation généralisée du dollar américain ont eu des répercussions négatives sur le dollar canadien.

Au cours des prochains trimestres, le dollar canadien devrait s'apprécier légèrement, tout en demeurant près des niveaux actuels.

- D'une part, le dollar canadien sera soutenu par la croissance de l'économie canadienne et par les attentes des marchés financiers concernant la poursuite de la hausse des taux d'intérêt au Canada.
- D'autre part, son appréciation sera limitée par un resserrement de la politique monétaire américaine un peu plus rapide que celui du Canada, ainsi que par la faiblesse des prix du pétrole canadien.

Ainsi, après s'être établi en moyenne à 77,1 cents américains en 2017, le dollar canadien devrait se situer à 77,5 cents américains en 2018 et à 78,1 cents américains en 2019.

GRAPHIQUE C.30

Évolution récente du dollar canadien (en cents américains)

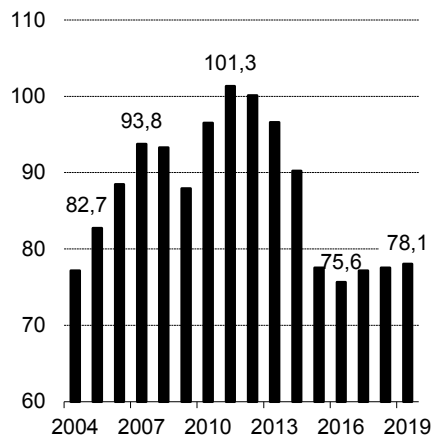


Note : Les données sont à jour en date du 16 novembre 2018.

Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE C.31

Taux de change du dollar canadien (en cents américains, moyennes annuelles)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les prix mondiaux du pétrole devraient se stabiliser

Les prix du pétrole ont connu des hausses importantes au cours des derniers mois. Le cours du Brent a progressé de 17 % depuis le début de l'année, pour s'établir en moyenne à 81 \$ US le baril en octobre, un sommet depuis 2014. Cette remontée a été alimentée principalement par des incertitudes concernant l'offre mondiale de pétrole, en raison notamment :

- de l'impact attendu des sanctions américaines contre les exportations pétrolières de l'Iran;
- des perturbations de la production dans certains pays, notamment au Venezuela, en Libye et au Nigeria.

Toutefois, les prix du pétrole ont déjà reculé. Ce recul résulte notamment du ralentissement prévu de la croissance de la demande mondiale de pétrole en 2019 et de la hausse de la production américaine, qui devrait atteindre un sommet de 12 millions de barils par jour.

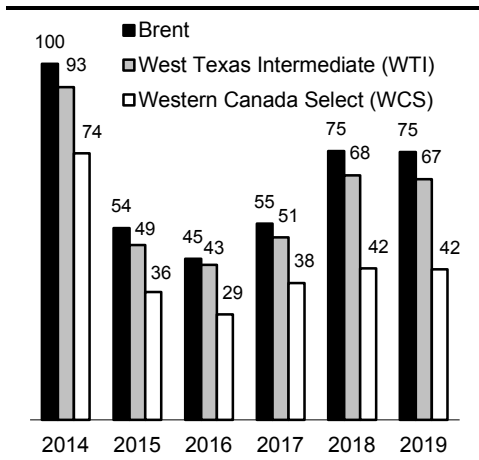
Par ailleurs, le cours du pétrole canadien WCS a fortement diminué ces derniers mois. Ainsi, l'escompte par rapport au WTI a atteint un sommet historique en octobre en raison d'une plus faible demande américaine, en lien avec des travaux de maintenance dans certaines raffineries, et de contraintes reliées aux capacités de transport du pétrole. Ce phénomène devrait toutefois être temporaire.

Malgré les fluctuations, le prix du pétrole Brent devrait se situer en moyenne à 75 \$ US le baril en 2018 et en 2019. Pour sa part, le cours du WTI devrait s'établir à 68 \$ US en 2018 et à 67 \$ US en 2019, alors que celui du WCS devrait se situer en moyenne à 42 \$ US pour ces deux années.

GRAPHIQUE C.32

Prix du pétrole Brent, WTI et WCS

(moyennes annuelles, en dollars américains le baril)

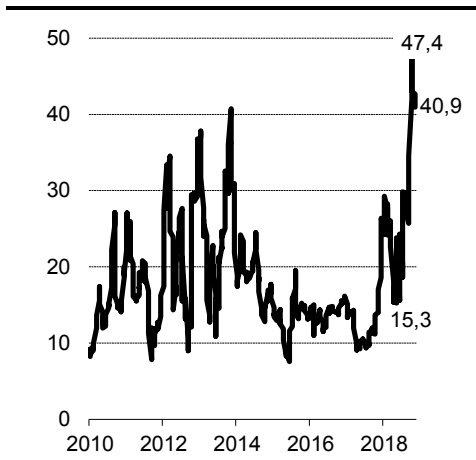


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.33

Écart entre les prix du pétrole WTI et WCS

(données hebdomadaires, en dollars américains le baril)



Note : Les données sont à jour en date du 16 novembre 2018.

Source : Bloomberg.

Le pétrole importé par le Québec provient principalement du Canada et des États-Unis

Le Québec importe la totalité du pétrole qu'il consomme, mais la provenance de ses approvisionnements a évolué au cours des dernières années.

- Actuellement, le Québec importe principalement son pétrole du reste du Canada et des États-Unis.

En 2016, les importations de pétrole brut du Québec se sont établies à environ 337 200 barils par jour. Les importations provenant du reste du Canada ont représenté 36,5 % du total, les États-Unis, 27,0 % et les autres régions du monde, 36,5 %.

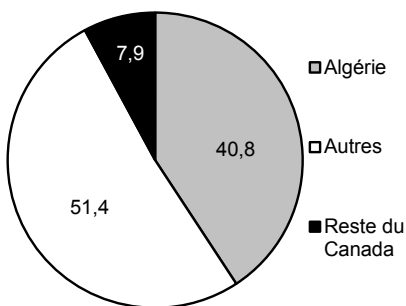
- En comparaison, en 2012, la proportion des importations de pétrole en provenance du reste du Canada ne dépassait pas 8,0 %, alors que celle des importations en provenance des États-Unis était négligeable.

Les données pour l'année 2017 montrent que les importations internationales de pétrole au Québec ont diminué de 26 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, la part du pétrole importé des États-Unis a augmenté, passant de 43 % à 68 %.

Ce changement opéré au cours des dernières années a permis au Québec d'augmenter ses approvisionnements en provenance du reste du Canada et des États-Unis. Ce changement a été favorisé :

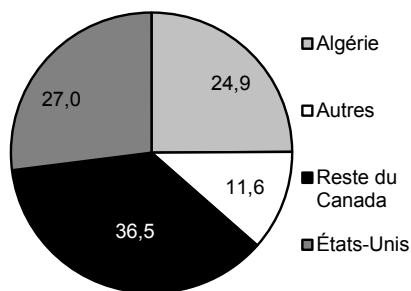
- par l'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge, entre l'Ontario et Montréal à la fin de 2015, pouvant transporter jusqu'à 300 000 barils par jour, ainsi que par une utilisation accrue du transport ferroviaire permettant d'acheminer davantage de pétrole au Québec en provenance de l'Ouest canadien et des États-Unis;
- par la forte croissance de la production américaine de pétrole ces dernières années.

Sources d'approvisionnement en pétrole brut du Québec – 2012
(en pourcentage)



Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Sources d'approvisionnement en pétrole brut du Québec – 2016
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et Canadian Energy Research Institute.

4. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

□ Une poursuite de l'expansion de l'économie mondiale malgré des risques importants

La croissance économique mondiale devrait se situer à 3,7 % en 2018, soit le même rythme qu'en 2017, et à 3,6 % en 2019. L'expansion demeurera vigoureuse, mais elle pourrait être moins bien synchronisée qu'en 2017.

- Dans les **économies avancées**, la croissance se poursuit, stimulée par les mesures gouvernementales dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis. Par contre, son rythme devrait ralentir légèrement en réponse à une modération de la croissance économique en zone euro et au Japon.
- Dans les **économies émergentes**, l'expansion économique devrait également se poursuivre malgré un soutien plus modéré du commerce mondial.
 - Une croissance robuste est attendue en Inde, laquelle dépassera celle de la Chine. Une accélération de l'activité économique est prévue en Russie et au Brésil, qui bénéficieront notamment des prix plus élevés des matières premières.

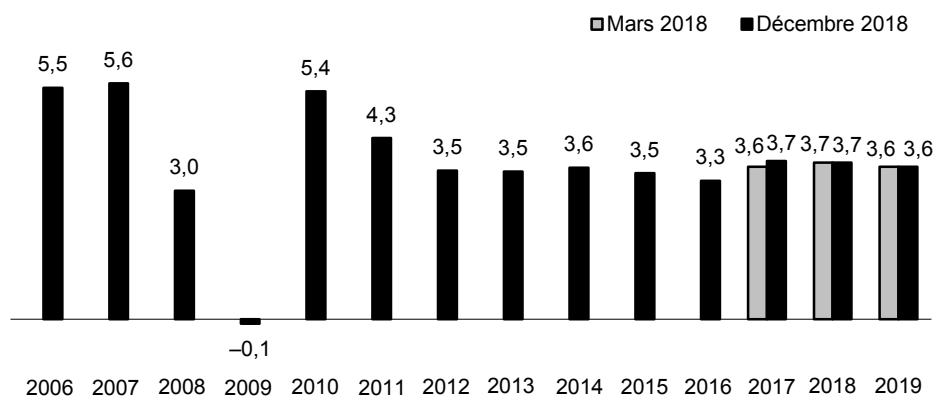
Bien que l'économie mondiale continue son expansion, elle est soumise à plusieurs sources de tensions qui se sont accentuées. Celles-ci incluent :

- l'incertitude en Europe, alimentée notamment par les négociations difficiles en vue du Brexit et par le différend budgétaire entre l'Union européenne et l'Italie;
- les tensions commerciales accrues entre les États-Unis et la Chine, qui risquent de freiner la progression du commerce mondial.

GRAPHIQUE C.34

Croissance économique mondiale

(PIB réel, en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

Le tableau suivant présente la prévision économique mondiale détaillée par région et par pays.

TABLEAU C.8

Perspectives de croissance économique mondiale
(PIB réel, variation en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2017	2018	2019
Monde⁽²⁾	100,0	3,7	3,7	3,6
– Mars 2018		3,6	3,7	3,6
Économies avancées⁽²⁾	41,9	2,3	2,3	2,0
– Mars 2018		2,3	2,2	1,9
Canada	1,4	3,0	2,1	1,8
– Mars 2018		3,0	2,1	1,7
États-Unis	15,5	2,2	2,8	2,5
– Mars 2018		2,3	2,5	2,2
Zone euro	11,8	2,4	1,9	1,6
– Mars 2018		2,3	2,0	1,6
Royaume-Uni	2,3	1,7	1,3	1,3
– Mars 2018		1,7	1,3	1,6
Japon	4,3	1,7	1,2	1,0
– Mars 2018		1,7	1,4	0,9
Économies émergentes et en développement⁽²⁾	58,1	4,7	4,7	4,7
– Mars 2018		4,5	4,7	4,7
Chine	17,7	6,9	6,5	6,2
– Mars 2018		6,9	6,4	6,1
Inde ⁽³⁾	7,2	6,7	7,5	7,4
– Mars 2018		6,6	7,3	7,4

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2016.

(2) Il s'agit de données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Le PIB est calculé pour l'année fiscale (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une poursuite de la croissance des économies avancées...

La croissance économique dans les économies avancées devrait s'établir à 2,3 % en 2018 et à 2,0 % en 2019, comparativement à 2,3 % en 2017.

- Aux États-Unis, l'expansion économique sera robuste alors que le plan de dépenses budgétaires et la réforme fiscale soutiendront la demande intérieure.
- En zone euro, la croissance devrait se poursuivre à un rythme modéré. Elle sera soutenue par les politiques monétaire et budgétaire expansionnistes et par la création d'emplois. Toutefois, elle pourrait être freinée par les incertitudes concernant le Brexit et la situation budgétaire de l'Italie.
- Au Japon, l'activité économique modérée bénéficiera notamment des conditions financières favorables et des mesures gouvernementales.

❑ ... et des économies émergentes

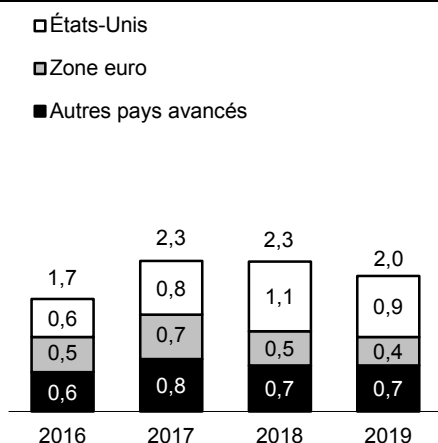
Dans les économies émergentes et en développement, la progression du PIB réel devrait se maintenir à 4,7 % en 2018 et en 2019, comme en 2017.

- En Chine, la transition vers un modèle de croissance axé sur la demande intérieure devrait se poursuivre. L'économie bénéficiera notamment des mesures gouvernementales, mais pourrait subir les contrecoups des tensions commerciales.
- L'expansion économique devrait s'accélérer en Inde, en raison d'une hausse de la demande intérieure. De leur côté, le Brésil et la Russie bénéficieront des prix plus élevés du pétrole et de certaines autres ressources.

GRAPHIQUE C.35

Croissance des économies avancées

(variation du PIB réel en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

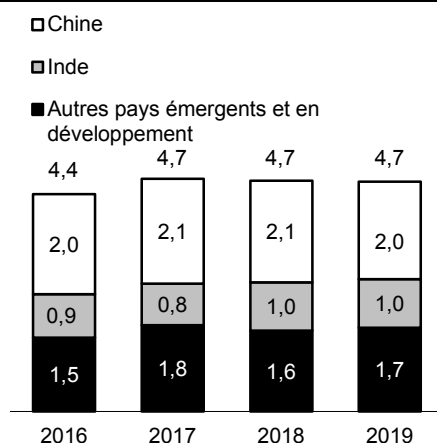


Note : Les chiffres du haut indiquent la croissance du PIB réel en parité des pouvoirs d'achat.
Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.36

Croissance des économies émergentes et en développement

(variation du PIB réel en pourcentage et contribution en points de pourcentage)



Note : Les chiffres du haut indiquent la croissance du PIB réel en parité des pouvoirs d'achat.
Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream et ministère des Finances du Québec.

5. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières du *Point sur la situation économique et financière du Québec* reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec.

Parmi ces risques figure un ralentissement généralisé de l'économie mondiale. Celle-ci a fait face récemment à une accentuation des tensions, qui pourraient entraîner un ralentissement plus important que prévu de la croissance.

Les principales sources d'incertitude incluent :

- les tensions commerciales accrues entre plusieurs grandes économies, qui pourraient freiner l'expansion du commerce, de l'investissement et de l'activité économique dans les économies concernées. De tels ralentissements auraient des répercussions pour le reste de l'économie mondiale;
- les tensions en Europe, qui sont alimentées par les négociations difficiles sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et par les préoccupations concernant la situation budgétaire de l'Italie;
- la vitesse du resserrement monétaire aux États-Unis, alors qu'un rythme plus rapide que prévu du relèvement du taux directeur pourrait intensifier les difficultés de certaines économies émergentes où une part importante de la dette est libellée en dollars américains;
- l'évolution des prix du pétrole et des autres matières premières;
- les tensions géopolitiques accrues;
- le ralentissement plus marqué du secteur résidentiel canadien, qui pourrait entraîner une diminution du PIB réel québécois d'environ 0,1 %;
- la durée de l'imposition de droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium. Le maintien des tarifs sur l'acier et l'aluminium pourrait entraîner, à terme, une baisse de 0,3 % du PIB réel du Québec.

☐ Analyse de sensibilité aux variables économiques

Les prévisions économiques incorporent certains éléments d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux qui sont prévus.

■ Sensibilité du PIB du Québec aux variables externes

L'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale. Ainsi, les variables économiques québécoises sont influencées par plusieurs facteurs externes.

— Les plus importants sont reliés à l'activité économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et les provinces canadiennes.

■ Impacts des variables externes sur l'économie du Québec

Les résultats d'une analyse effectuée à l'aide d'un modèle à vecteur autorégressif² structurel à partir des données historiques montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,45 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se fait sentir avec un délai de deux trimestres.

Par ailleurs, selon ce modèle, une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,42 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal est capté après un délai d'un trimestre.

En effet, l'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable. En 2015, les exportations vers l'Ontario représentaient plus de 58 % des exportations interprovinciales du Québec.

TABLEAU C.9

Effets des chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

Chocs externes de 1 %	Maturité ⁽¹⁾ (trimestres)	Impact sur le PIB réel du Québec (en point de pourcentage)
PIB réel américain	2	0,45
PIB réel ontarien	1	0,42

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant que l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite, soit enregistré.

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Markit, Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

² Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les fluctuations d'une variable économique en influencent une autre.

Section D

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Introduction	D.3
1. Les orientations budgétaires du Québec	D.5
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire	D.7
1.1.1 Un excédent budgétaire de 2,6 G\$ en 2017-2018	D.8
1.1.2 Les principales révisions du cadre financier pour 2018-2019 à 2020-2021	D.11
1.2 Les perspectives budgétaires	D.15
1.2.1 Le cadre financier quinquennal	D.15
1.3 Les investissements publics en immobilisations	D.20
2. Pour une gestion plus efficiente et plus transparente des finances publiques	D.21
3. Les prévisions de revenus et de dépenses	D.27
3.1 L'évolution des revenus	D.29
3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	D.30
3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	D.39
3.1.3 Les transferts fédéraux.....	D.42
3.2 L'évolution des dépenses	D.45
3.2.1 Les dépenses de missions	D.46
3.2.2 Le service de la dette	D.51
ANNEXE 1 : Cadre financier du fonds général et des entités consolidées	D.53
ANNEXE 2 : Informations selon l'organisation financière du gouvernement	D.55
ANNEXE 3 : Informations additionnelles sur les dépenses de missions	D.67
ANNEXE 4 : Entités incluses dans le périmètre comptable	D.73

INTRODUCTION

Dès octobre dernier, le gouvernement a pris l'engagement de gérer l'argent des Québécois de façon efficace et rigoureuse. Il s'est également engagé à remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, en particulier celui des familles et celui des aînés à faible revenu.

Le dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec* est l'occasion pour le gouvernement de présenter une mise à jour de la situation budgétaire du Québec. Cette section présente une vue d'ensemble des orientations économiques et budgétaires ainsi que du cadre financier détaillé du Québec. À ce titre, elle comprend :

- les orientations budgétaires du Québec;
- les premières actions mises de l'avant pour une gestion plus efficace et plus transparente des finances publiques;
- les prévisions détaillées des revenus et des dépenses.

1. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU QUÉBEC

Le point sur la situation économique et financière du Québec permet au gouvernement de préciser ses orientations budgétaires et d'annoncer les premières initiatives au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement comprennent :

- des initiatives pour remettre de l'argent dans le portefeuille des familles et des aînés;
- la stimulation des investissements des entreprises afin d'augmenter le niveau de richesse du Québec tout en favorisant la transition du Québec vers une économie plus verte;
- le remboursement accéléré de la dette, parallèlement à la poursuite des versements des revenus dédiés au Fonds des générations;
- le maintien de l'équilibre budgétaire pour les années à venir;
- une gestion plus efficace et efficiente des finances publiques pour offrir des services publics de qualité;
 - Le dépôt du budget 2019-2020 sera l'occasion pour le gouvernement de préciser les initiatives en éducation et en santé.
- le maintien des investissements publics en immobilisations à des niveaux élevés pour assurer le renouvellement des infrastructures.

Un budget de 112,5 G\$ en 2018-2019

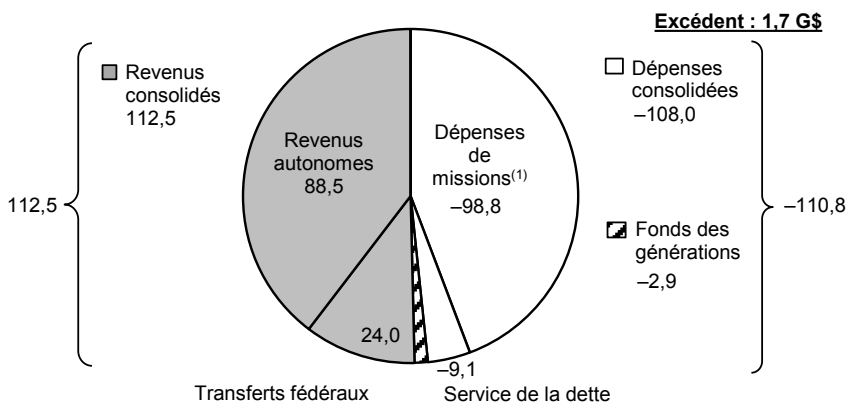
En 2018-2019, les revenus consolidés de l'État s'établissent à 112,5 milliards de dollars. Ils permettent de financer à la fois :

- les dépenses de missions, soit les dépenses pour les grands champs d'activité de l'État, qui s'établissent à 98,8 milliards de dollars;
- le service de la dette, qui s'élève à 9,1 milliards de dollars;
- les versements au Fonds des générations, qui atteignent 2,9 milliards de dollars.

Un excédent budgétaire de 1,7 milliard de dollars est prévu pour 2018-2019.

Budget du Québec pour 2018-2019

(en milliards de dollars)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les missions représentent les grands champs d'activité du gouvernement, soit Santé et services sociaux, Éducation et culture, Économie et environnement, Soutien aux personnes et aux familles ainsi que Gouverne et justice.

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

Depuis mars 2018, des révisions positives ont été constatées dans le cadre financier.

— Une partie de celles-ci est réinvestie dès maintenant pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois et pour favoriser l'investissement des entreprises.

Pour 2017-2018, les comptes publics font état d'un excédent budgétaire de 2,6 milliards de dollars.

Pour les années suivantes, des excédents budgétaires sont notamment prévus, dont un excédent de 1,7 milliard de dollars pour l'année 2018-2019.

□ L'amélioration de la situation budgétaire depuis mars 2018

La bonne tenue de l'économie, depuis mars 2018, a notamment favorisé une augmentation plus importante que prévu des rentrées fiscales, ce qui a dégagé certaines marges dans le cadre financier.

En particulier, le rapport préélectoral, publié en août 2018, faisait état d'améliorations de 950 millions de dollars par année de 2018-2019 à 2020-2021.

— Avec les révisions constatées depuis, l'évolution de la situation économique et budgétaire du Québec se traduit par des améliorations du cadre financier, après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation, de 1,9 milliard de dollars en 2018-2019, de 806 millions de dollars en 2019-2020 et de 879 millions de dollars en 2020-2021.

TABLEAU D.1

Révisions du cadre financier depuis mars 2018

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2018	850	—	—	—
Améliorations présentées dans le rapport préélectoral	1 453	950	950	950
Améliorations depuis la publication du rapport préélectoral	319	2 516	792	408
Élimination du recours à la réserve de stabilisation	—	-1 587	-936	-479
Total⁽²⁾	1 772	1 879	806	879
Initiatives de décembre 2018	—	-229	-806	-729
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MISE À JOUR DE DÉCEMBRE 2018	2 622	1 650	—	150

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation le cas échéant.

(2) Ces montants représentent les améliorations après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation.

1.1.1 Un excédent budgétaire de 2,6 G\$ en 2017-2018

Les résultats publiés dans les *Comptes publics 2017-2018* présentent, après les versements au Fonds des générations, un excédent de 2,6 milliards de dollars. Cet excédent a permis de réduire la dette brute en 2017-2018.

— Il s'agit d'une révision positive de 1,8 milliard de dollars par rapport à mars 2018.

Les revenus consolidés s'élevaient à 108,4 milliards de dollars, en hausse de 5,2 % par rapport à 2016-2017.

— Les revenus ont été révisés à la hausse de 1,2 milliard de dollars depuis mars 2018, en raison principalement de la bonne tenue de l'économie, qui a soutenu les rentrées fiscales.

Les dépenses consolidées totalisent 103,5 milliards de dollars, en hausse de 4,8 % par rapport à l'année précédente.

— Les dépenses ont été révisées à la baisse de 565 millions de dollars depuis mars 2018, en raison principalement d'un écart entre les dépenses planifiées et celles réalisées par les organismes et les fonds spéciaux, notamment dans les projets d'infrastructures municipales.

TABLEAU D.2

Résultats réels 2017-2018 comparés à ceux de mars 2018 (en millions de dollars)

	2017-2018		
	Mars 2018	Révisions	Résultats réels
Revenus consolidés	107 196	1 208	108 404
<i>Variation en %</i>			5,2
Dépenses consolidées	-104 054	565	-103 489
<i>Variation en %</i>			4,8
SURPLUS	3 142	1 773	4 915
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 292	-1	-2 293
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	850	1 772	2 622

Note : Les révisions constatées depuis le rapport préélectoral font état d'une augmentation de l'excédent budgétaire de 319 M\$.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ Les révisions des revenus consolidés

Les revenus consolidés ont atteint 108,4 milliards de dollars en 2017-2018. Ils ont été révisés à la hausse de 1,2 milliard de dollars par rapport à ce qui était prévu en mars 2018.

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement affichent une révision positive de 1 milliard de dollars par rapport à la prévision de mars 2018. Ces résultats découlent de la croissance économique, plus soutenue que prévu en 2017-2018, ainsi que de certains facteurs particuliers. Plus précisément :

- les revenus de l'impôt des particuliers sont revus à la hausse de 413 millions de dollars en raison d'un impôt à payer plus élevé que prévu pour l'année d'imposition 2017 à la suite du traitement des déclarations de revenus par Revenu Québec;
- l'écart positif de 172 millions de dollars constaté aux cotisations pour les services de santé résulte notamment de la révision à la hausse de la croissance des salaires et traitements en 2017-2018;
- une révision positive de 242 millions de dollars est observée aux revenus des impôts des sociétés résultant, notamment, d'un suivi favorable des rentrées fiscales en fermeture d'année, et ce, malgré la faible révision à la baisse de la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés (bénéfices des sociétés) en 2017.

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 358 millions de dollars. Cette révision est notamment attribuable aux résultats d'Hydro-Québec, en raison de températures plus froides que prévu dans les premiers mois de 2018 et d'une hausse des exportations d'électricité.

La révision à la baisse des transferts fédéraux de 184 millions de dollars découle principalement d'une diminution des revenus du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui est attribuable notamment aux estimations de la population des provinces du recensement de 2016.

TABLEAU D.3

Révisions des revenus consolidés en 2017-2018

(en millions de dollars)

MARS 2018	107 196
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	
Impôt des particuliers	413
Cotisations pour les services de santé	172
Impôts des sociétés	242
Autres	207
Sous-total	1 034
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	358
Transferts fédéraux	-184
Total des révisions	1 208
COMPTES PUBLICS 2017-2018	108 404

❑ Les révisions des dépenses consolidées

Les dépenses consolidées ont atteint 103,5 milliards de dollars en 2017-2018. Elles ont été révisées à la baisse de 565 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu en mars 2018.

L'écart résulte principalement de la baisse de :

- 240 millions de dollars en raison de la diminution des dépenses liées aux créances fiscales douteuses à l'impôt sur le revenu des particuliers, aux impôts des sociétés et à la taxe de vente du Québec;
- 142 millions de dollars des dépenses de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, causée principalement par des transferts moindres aux organismes municipaux en raison de reports aux années subséquentes d'investissements dans les infrastructures municipales;
- 106 millions de dollars des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties du Fonds du développement économique;
- 104 millions de dollars des dépenses de la Société d'habitation du Québec, en raison notamment du ralentissement du rythme de réalisation des projets, principalement dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

TABLEAU D.4

Révisions des dépenses consolidées en 2017-2018

(en millions de dollars)

MARS 2018	104 054
Dépenses de missions	
Dépenses liées aux créances fiscales douteuses	-240
Société de financement des infrastructures locales du Québec	-142
Fonds du développement économique	-106
Société d'habitation du Québec	-104
Autres	24
Sous-total	-568
Service de la dette	3
Total des révisions	-565
COMPTES PUBLICS 2017-2018	103 489

1.1.2 Les principales révisions du cadre financier pour 2018-2019 à 2020-2021

La bonne tenue de l'économie a entraîné des révisions positives du cadre financier pour l'année 2018-2019 et les années suivantes par rapport à mars 2018.

Globalement, les révisions liées à la situation économique et budgétaire, après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation, totalisent 1,9 milliard de dollars en 2018-2019, 806 millions de dollars en 2019-2020 et 879 millions de dollars en 2020-2021.

— Ces améliorations permettent l'annonce d'initiatives dès 2018-2019.

TABLEAU D.5

Révisions du cadre financier depuis mars 2018

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2018	—	—	—
RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
Revenus fiscaux	1 489	1 586	1 625
Autres revenus	795	-80	-147
Sous-total	2 284	1 506	1 478
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	308	95	42
Transferts fédéraux	325	451	218
Dépenses de missions	661	-719	-721
Service de la dette			
Économies découlant du remboursement accéléré de la dette	40	193	117
Autres révisions au service de la dette	208	8	-80
Sous-total	248	201	37
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-360	208	304
Sous-total des améliorations	3 466	1 742	1 358
Élimination du recours à la réserve de stabilisation	-1 587	-936	-479
Sous-total⁽²⁾	1 879	806	879
INITIATIVES DE DÉCEMBRE 2018			
Soutenir davantage les familles	-62	-251	-259
Instaurer le montant pour le soutien des aînés	-102	-108	-114
Accélérer les investissements des entreprises	-44	-448	-357
Encourager l'acquisition de véhicules électriques	-21	—	—
Sous-total	-229	-806	-729
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MISE À JOUR DE DÉCEMBRE 2018	1 650	—	150

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation le cas échéant.

(2) Ces montants représentent les améliorations après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation.

❑ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

Les révisions liées à la situation économique et budgétaire s'expliquent par :

- une hausse des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 2,3 milliards de dollars en 2018-2019 et d'environ 1,5 milliard de dollars les deux années suivantes :
 - les revenus fiscaux, qui comprennent notamment l'impôt des particuliers et les impôts des sociétés, sont révisés de 1,5 milliard de dollars pour 2018-2019 et de 1,6 milliard de dollars pour 2019-2020 et 2020-2021 en raison de la récurrence des résultats de 2017-2018, qui ont été plus favorables que prévu,
 - les autres revenus sont révisés à la hausse de 795 millions de dollars en 2018-2019 et à la baisse de 80 millions de dollars et de 147 millions de dollars respectivement en 2019-2020 et en 2020-2021. Ce profil de révision s'explique en partie par les résultats plus élevés que prévu des enchères du marché du carbone et par la révision à la hausse des revenus de placement du Fonds des générations en 2018-2019, deux facteurs non récurrents pour les années suivantes;
- des révisions positives aux revenus provenant des entreprises du gouvernement de 308 millions de dollars en 2018-2019, de 95 millions de dollars en 2019-2020 et de 42 millions de dollars en 2020-2021, en raison notamment d'un gain exceptionnel en 2018-2019 lié à la cession partielle de la filiale TM4 par Hydro-Québec;
- des révisions positives aux transferts fédéraux de 325 millions de dollars en 2018-2019, de 451 millions de dollars en 2019-2020 et de 218 millions de dollars en 2020-2021 en raison, entre autres, de la signature de l'entente bilatérale intégrée relative au plan d'infrastructure du gouvernement fédéral Investir dans le Canada;
- une réduction des dépenses de missions de 661 millions de dollars en 2018-2019 en raison d'une réalisation plus progressive que prévu de certains projets et d'une hausse de 719 millions de dollars en 2019-2020, et de 721 millions de dollars en 2020-2021 provenant principalement du Fonds des réseaux de transport terrestre, en raison de la signature de l'entente bilatérale intégrée relative au plan d'infrastructure du gouvernement fédéral Investir dans le Canada;
- une baisse du service de la dette de 248 millions de dollars en 2018-2019, de 201 millions de dollars en 2019-2020 et de 37 millions de dollars en 2020-2021, en raison notamment de l'accélération du remboursement de la dette.

Les révisions positives du cadre financier permettent l'élimination du recours à la réserve de stabilisation sur l'horizon du cadre financier.

❑ Les initiatives de décembre 2018

Les améliorations du cadre financier depuis mars 2018, notamment les économies en intérêts résultant du remboursement accéléré de la dette, sont réinvesties en partie, dès maintenant, pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, en particulier celui des familles et celui des aînés à faible revenu.

Les améliorations du cadre financier serviront également à augmenter le niveau de richesse du Québec en facilitant les investissements des entreprises.

Ces initiatives prévoient des investissements additionnels afin :

- de soutenir davantage les familles par le versement d'une Allocation famille plus généreuse et le gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants;
- d'instaurer le montant pour le soutien des aînés de 70 ans ou plus à faible revenu;
- d'inciter les entreprises à investir davantage grâce à des initiatives visant à accélérer l'amortissement des entreprises à la suite des initiatives annoncées par le gouvernement fédéral;
- d'encourager l'acquisition de véhicules électriques grâce à un financement additionnel pour les programmes de rabais visant l'acquisition de véhicules neufs ou d'occasion.

Ces investissements totalisent 229 millions de dollars en 2018-2019, 806 millions de dollars en 2019-2020 et 729 millions de dollars en 2020-2021.

Révisions du cadre financier depuis le rapport préélectoral

L'accélération de l'économie a entraîné des révisions positives du cadre financier pour l'année 2018-2019 et les années suivantes par rapport aux données présentées dans le rapport préélectoral d'août 2018.

- Globalement, les révisions liées à la situation économique et budgétaire, après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation, totalisent 1,9 milliard de dollars en 2018-2019, 792 millions de dollars en 2019-2020 et 408 millions de dollars en 2020-2021.

Les améliorations du cadre financier, notamment les économies en intérêts résultant du remboursement accéléré de la dette, permettent au gouvernement de financer des initiatives qui totalisent 229 millions de dollars en 2018-2019, 806 millions de dollars en 2019-2020 et 729 millions de dollars en 2020-2021.

Révisions du cadre financier depuis le rapport préélectoral

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – AOÛT 2018	—	14	471
RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
Revenus fiscaux	640	745	725
Autres revenus	725	-172	-249
Sous-total	1 365	573	476
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	301	102	49
Transferts fédéraux	329	871	480
Dépenses de missions	727	-1 023	-747
Service de la dette			
Économies découlant du remboursement accéléré de la dette	40	193	117
Autres révisions au service de la dette	114	-132	-271
Sous-total	154	61	-154
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-360	208	304
Sous-total des améliorations	2 516	792	408
Élimination du recours à la réserve de stabilisation	-637	—	—
Sous-total⁽²⁾	1 879	792	408
INITIATIVES DE DÉCEMBRE 2018			
Soutenir davantage les familles	-62	-251	-259
Instaurer le montant pour le soutien des aînés	-102	-108	-114
Accélérer les investissements des entreprises	-44	-448	-357
Encourager l'acquisition de véhicules électriques	-21	—	—
Sous-total	-229	-806	-729
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MISE À JOUR DE DÉCEMBRE 2018	1 650	—	150

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation le cas échéant.

(2) Ces montants représentent les améliorations après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation.

1.2 Les perspectives budgétaires

Cette partie présente les perspectives budgétaires du Québec pour les années 2018-2019 à 2022-2023.

— Le gouvernement prévoit un solde budgétaire nul ou en excédent sur l'horizon du cadre financier.

1.2.1 Le cadre financier quinquennal

Les revenus consolidés atteignent 112,5 milliards de dollars en 2018-2019, avec une croissance de 3,8 %. Celle-ci atteindra 2,2 % en 2019-2020.

Les dépenses consolidées s'élèvent à 108,0 milliards de dollars en 2018-2019, avec une croissance de 4,3 %. Celle-ci atteindra 4,1 % en 2019-2020.

Les versements au Fonds des générations s'établissent à 2,9 milliards de dollars en 2018-2019 et atteindront 2,5 milliards de dollars en 2019-2020.

Un excédent budgétaire de 1,7 milliard de dollars est prévu en 2018-2019.

Les dépenses de missions

Le gouvernement répartit ses principales fonctions, ou grands champs d'activité, dans cinq missions consacrées aux services publics, soit :

- Santé et services sociaux, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Éducation et culture, qui regroupe principalement les activités des réseaux de l'éducation, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- Économie et environnement, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- Soutien aux personnes et aux familles, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- Gouverne et justice, qui regroupe les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif.

La croissance prévue des dépenses de missions est de 4,9 % en 2018-2019. Elle atteindra 4,4 % en 2019-2020 et 2,6 % en 2020-2021.

Évolution des dépenses de missions

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et services sociaux	40 176	42 094	43 857	45 639
<i>Variation en %</i>	3,7	4,8 ⁽¹⁾	4,2	4,1
Éducation et culture	22 780	23 788	24 603	25 422
<i>Variation en %</i>	4,4	4,0 ⁽¹⁾	3,4	3,3
Économie et environnement	14 459	14 974	15 927	15 518
<i>Variation en %</i>	17,0	3,6	6,4	-2,6
Soutien aux personnes et aux familles	9 816	10 225	10 602	10 825
<i>Variation en %</i>	2,4	5,0 ⁽¹⁾	3,7	2,1
Gouverne et justice ⁽²⁾	7 018	7 756	8 154	8 385
<i>Variation en %</i>	4,9	10,5	5,1	2,8
TOTAL	94 249	98 837	103 143	105 789
<i>Variation en %</i>	5,7	4,9	4,4	2,6

Note : Les dépenses de missions ne prennent pas en compte les initiatives en éducation et en santé qui seront annoncées dans le budget 2019-2020.

(1) Afin que la croissance de 2018-2019 soit évaluée en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de 2018-2019 ont été calculés en excluant des dépenses de 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux missions Santé et services sociaux (12 M\$) et Soutien aux personnes et aux familles (75 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 de la mission Éducation et culture.

(2) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

TABLEAU D.6

Cadre financier consolidé de 2017-2018 à 2022-2023

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	29 528	31 196	32 502	33 809	35 203	36 567
Cotisations pour les services de santé	6 221	6 171	6 333	6 481	6 619	6 763
Impôts des sociétés	8 142	8 521	8 099	8 335	8 530	8 742
Impôt foncier scolaire	2 243	1 860	1 738	1 811	1 892	1 976
Taxes à la consommation	20 329	21 040	21 792	22 230	22 717	23 359
Droits et permis	3 965	4 192	4 060	4 203	4 310	4 415
Revenus divers	10 398	10 851	10 659	11 010	11 470	11 888
Entreprises du gouvernement	5 093	4 640	4 565	4 828	5 109	5 472
Revenus autonomes	85 919	88 471	89 748	92 707	95 850	99 182
<i>Variation en %</i>	<i>3,6</i>	<i>3,0</i>	<i>1,4</i>	<i>3,3</i>	<i>3,4</i>	<i>3,5</i>
Transferts fédéraux	22 485	23 999	25 215	25 514	25 562	26 212
<i>Variation en %</i>	<i>11,4</i>	<i>6,7</i>	<i>5,1</i>	<i>1,2</i>	<i>0,2</i>	<i>2,5</i>
Total des revenus consolidés	108 404	112 470	114 963	118 221	121 412	125 394
<i>Variation en %</i>	<i>5,2</i>	<i>3,8</i>	<i>2,2</i>	<i>2,8</i>	<i>2,7</i>	<i>3,3</i>
Dépenses consolidées						
Santé et services sociaux	-40 176	-42 094	-43 857	-45 639	—	—
Éducation et culture	-22 780	-23 788	-24 603	-25 422	—	—
Économie et environnement	-14 459	-14 974	-15 927	-15 518	—	—
Soutien aux personnes et aux familles	-9 816	-10 225	-10 602	-10 825	—	—
Gouverne et justice ⁽¹⁾	-7 018	-7 756	-8 154	-8 385	—	—
Dépenses de missions	-94 249	-98 837	-103 143	-105 789	-108 286	-111 418
<i>Variation en %</i>	<i>5,7</i>	<i>4,9</i>	<i>4,4</i>	<i>2,6</i>	<i>2,4</i>	<i>2,9</i>
Service de la dette	-9 240	-9 132	-9 221	-9 495	-9 673	-9 981
<i>Variation en %</i>	<i>-3,0</i>	<i>-1,2</i>	<i>1,0</i>	<i>3,0</i>	<i>1,9</i>	<i>3,2</i>
Total des dépenses consolidées	-103 489	-107 969	-112 364	-115 284	-117 959	-121 399
<i>Variation en %</i>	<i>4,8</i>	<i>4,3</i>	<i>4,1</i>	<i>2,6</i>	<i>2,3</i>	<i>2,9</i>
Provision pour éventualités	—	—	-100	-100	-100	-100
SURPLUS	4 915	4 501	2 499	2 837	3 353	3 895
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 293	-2 851	-2 499	-2 687	-2 953	-3 245
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	2 622	1 650	—	150	400	650

(1) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

L'importance de maintenir une réserve de stabilisation

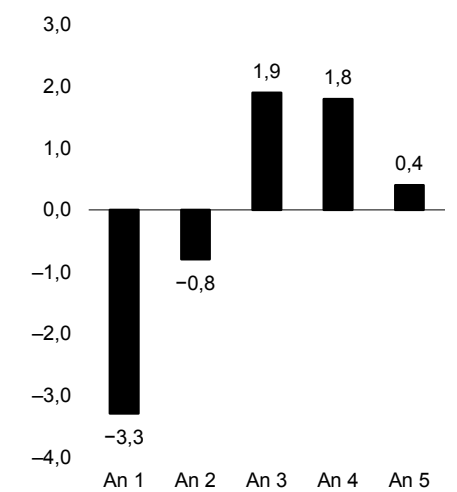
Les expériences passées montrent que le gouvernement n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient avoir des répercussions sur son cadre financier, tel un ralentissement de l'économie.

Au Québec, l'analyse des données historiques indique qu'une récession d'ampleur moyenne pourrait se traduire par une révision du PIB nominal de $-3,3$ points de pourcentage la première année du choc et de $-0,8$ point de pourcentage l'année suivante par rapport à un scénario de référence. En raison de la reprise de l'économie qui suit généralement une période de ralentissement, le PIB nominal serait révisé à la hausse à compter de la troisième année.

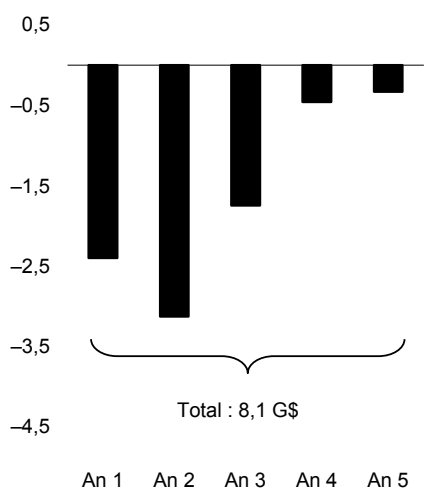
L'impact d'un tel ralentissement sur les revenus autonomes du gouvernement pourrait se traduire par une perte de revenus de l'ordre de $8,1$ milliards de dollars sur une période de cinq ans, avant le retour au niveau d'avant récession.

Le gouvernement dispose de plusieurs moyens afin de gérer les imprévus pouvant avoir un impact sur l'état des finances publiques. Les provisions intégrées au cadre financier, auxquelles s'ajoute l'utilisation possible de la réserve de stabilisation comme instrument de gestion, pourraient être utilisées pour compenser une perte de revenus, sur un horizon de cinq ans, résultant d'un éventuel ralentissement économique.

Révision du PIB nominal
(en points de pourcentage)



Révision des revenus autonomes⁽¹⁾
(en milliards de dollars)



(1) Ces montants excluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement.

Note : Les revenus autonomes croissent généralement à un rythme similaire à celui de l'économie, étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal. Selon l'analyse de sensibilité du ministère des Finances, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 725 M\$ sur les revenus autonomes. Par ailleurs, en période de ralentissement économique, une variation des revenus autonomes plus marquée que celle du PIB nominal est généralement observée.

❑ La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

— Au 31 mars 2019, la réserve de stabilisation s'établira à 8,8 milliards de dollars.

Lors du dépôt du budget 2019-2020, le gouvernement présentera ses orientations à l'égard du niveau de réserve de stabilisation à maintenir dans son cadre budgétaire et la façon dont il entend utiliser tout montant excédentaire.

TABLEAU D.7

Réserve de stabilisation

(en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations	Solde à la fin
2015-2016	—	2 191	—	2 191
2016-2017	2 191	2 361	—	4 552
2017-2018	4 552	2 622	—	7 174
2018-2019	7 174	1 650	—	8 824

❑ Les marges de prudence

L'ensemble des provisions incluses dans le cadre financier et la réserve de stabilisation au 31 mars 2019 permettent de couvrir les risques pouvant influencer le cadre financier et de répondre ainsi à une diminution des revenus ou à une croissance des dépenses non prévues totalisant plus de 11 milliards de dollars.

TABLEAU D.8

Marges de prudence

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Provision pour éventualités	—	100	100	100	100	400
Provision au Fonds de suppléance	100	300	300	300	300	1 300
Provision au service de la dette	—	150	150	150	150	600
Sous-total – Provisions	100	550	550	550	550	2 300
Réserve de stabilisation au 31 mars 2019						8 824
TOTAL	100	550	550	550	550	11 124

1.3 Les investissements publics en immobilisations

Dans le but de répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques, les investissements publics en immobilisations seront maintenus à des niveaux élevés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

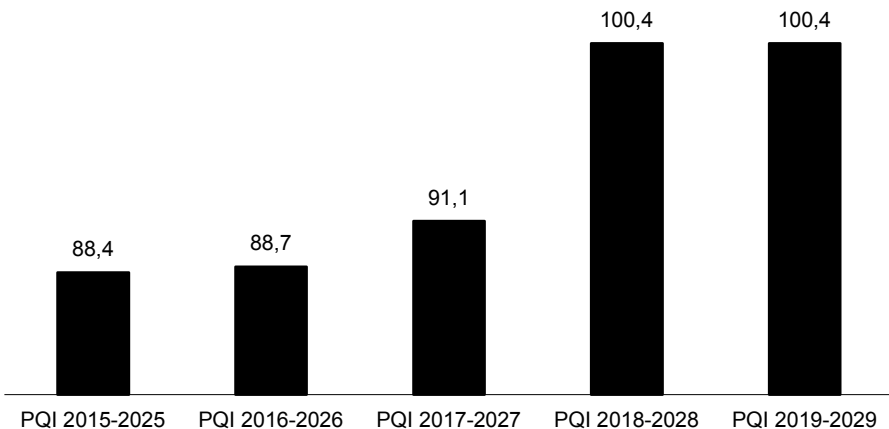
— À cet égard, le gouvernement annonce que le PQI 2019-2029 s'établira à 100,4 milliards de dollars, soit le même niveau que celui du PQI 2018-2028.

Ces investissements élevés seront mis en œuvre en :

- privilégiant la sécurité du public, le remplacement des infrastructures vétustes et le développement économique;
- respectant la capacité de payer des contribuables québécois et l'atteinte des objectifs de réduction de la dette.

GRAPHIQUE D.1

Évolution des plans québécois des infrastructures (en milliards de dollars)



□ L'amélioration du taux de réalisation des investissements

Le gouvernement mettra en œuvre des actions afin d'assurer un meilleur taux de réalisation des investissements prévus au PQI.

— En 2016-2017, le taux de réalisation des investissements prévus au PQI était de 76,8 %.

L'amélioration du taux de réalisation permettra, entre autres, de maximiser l'impact des investissements publics en infrastructures sur l'économie du Québec.

2. POUR UNE GESTION PLUS EFFICIENTE ET PLUS TRANSPARENTE DES FINANCES PUBLIQUES

Dès son arrivée en octobre dernier, le gouvernement s'est engagé à être efficient et transparent dans la gestion des finances publiques. *Le point sur la situation économique et financière du Québec* permet de préciser les premiers gestes à cet égard.

En particulier, ces gestes visent à :

- améliorer la reddition de comptes quant à l'exécution du budget annuel;
- renforcer le processus d'établissement des prévisions budgétaires requises pour établir le cadre financier;
- simplifier la présentation de l'information budgétaire.

Ces gestes s'appuient sur :

- le cadre législatif actuel;
 - La Loi sur l'administration financière, la Loi sur l'administration publique ainsi que la Loi sur le ministère des Finances prévoient déjà les dispositions nécessaires afin de rendre disponible l'information requise concernant les prévisions et la reddition de comptes des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement.
- les commentaires et recommandations formulés par le Vérificateur général du Québec en marge de la publication du rapport préélectoral.
 - Dans son rapport, le Vérificateur général du Québec a notamment mentionné que certaines pratiques liées à l'établissement des prévisions budgétaires pluriannuelles et à l'estimation du solde budgétaire annuel pourraient être améliorées.

□ **Des gestes immédiats**

Les premiers gestes qui seront accomplis sont annoncés dans le cadre du présent document.

À cet égard, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor procèdent actuellement à divers travaux afin de mettre en place rapidement les améliorations suivantes :

- rendre compte plus fréquemment de l'évolution du solde budgétaire annuel;
- renforcer le processus d'approbation des prévisions budgétaires des organismes.

Par ailleurs, d'autres initiatives seront entreprises pour assurer une gestion plus efficiente et plus transparente des finances publiques. Elles seront précisées ultérieurement.

■ **Rendre compte plus fréquemment de l'évolution du solde budgétaire annuel**

Le gouvernement du Québec a instauré la publication d'un rapport mensuel des opérations financières en 2006, dont l'objectif est de présenter un état de situation mensuel de l'exécution de son budget annuel.

— Ce rapport est produit selon les normes comptables du secteur public et a fait l'objet de travaux de vérification par le Vérificateur général du Québec en 2015.

Au cours des dernières années, des écarts ont été observés entre les résultats mensuels et les prévisions budgétaires établies dans le budget et sa mise à jour automnale. Ceux-ci peuvent résulter, par exemple :

- d'une croissance économique différente de celle attendue;
- d'un décalage entre la constatation des revenus et la réalisation des dépenses;
- du versement de subventions dans une année différente de celle prévue.

De plus, ces écarts s'expliquent en partie par l'absence d'information suffisante pour mesurer périodiquement, et avec précision, l'évolution attendue du budget annuel. En effet, en l'absence de prévisions mensuelles, les résultats produits chaque mois ne peuvent être mis en perspective avec celles-ci.

Par souci de transparence et afin de rendre disponible à fréquence régulière la plus récente information sur le solde budgétaire pour l'année en cours, le gouvernement prévoit :

- dès cette année :
 - ajouter au rapport mensuel des opérations financières, chaque trimestre, une estimation préliminaire du solde budgétaire pour l'année en cours;
- à compter de 2019-2020 :
 - publier un rapport mensuel sur une base pleinement consolidée, comparable au budget annuel et aux comptes publics,
 - inclure des analyses plus détaillées qui viendront bonifier le rapport à chacun des trimestres sur la base de l'information reçue de la part des différentes entités gouvernementales.

**Rapport mensuel des opérations financières
au 30 septembre 2018**
Estimation préliminaire du solde budgétaire pour 2018-2019

Les résultats cumulatifs au 30 septembre 2018 affichent un excédent budgétaire de 4,0 milliards de dollars.

– *Le point sur la situation économique et financière du Québec* montre plutôt un excédent de 1,7 milliard de dollars pour l'année 2018-2019.

Selon ces nouvelles prévisions établies en décembre 2018, il est prévu, pour la période d'octobre 2018 à mars 2019, que :

- les revenus et les dépenses du fonds général se soldent par un déficit de 1,6 milliard de dollars, en raison d'un ralentissement attendu de la croissance des revenus autonomes et d'une accélération à venir de la croissance des dépenses de programmes;
- les organismes et les fonds spéciaux réalisent un déficit de 515 millions de dollars.

De plus, le solde budgétaire annuel prévoit la mise en œuvre des initiatives de décembre 2018, qui totalisent 229 millions de dollars.

Évolution du solde budgétaire pour 2018-2019

(en millions de dollars)

	2018-2019
RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AU 30 SEPTEMBRE 2018⁽¹⁾	3 981
Résultats à venir d'octobre 2018 à mars 2019	
– Atteinte des prévisions annuelles de revenus et de dépenses – Fonds général	–1 586
– Atteinte des résultats nets prévus des organismes et des fonds spéciaux	–515
– Initiatives de décembre 2018	–229
Sous-total	–2 331
SOLDE BUDGÉTAIRE PRÉVU – MISE À JOUR DE DÉCEMBRE 2018⁽¹⁾	1 650

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

■ Renforcer le processus d’approbation des prévisions budgétaires des organismes

Différentes structures budgétaires ont été mises en place pour assurer un lien entre les revenus prélevés par l’État et le financement des services publics. Cette organisation financière résulte principalement de choix du gouvernement en matière de gouvernance et de mode de prestation de services.

Or, l’approbation des budgets annuels diffère selon le type de structure. Par exemple, de manière générale, les crédits des ministères sont votés annuellement pour chacun des programmes par l’Assemblée nationale, alors que le budget des fonds spéciaux est voté globalement pour chacune des entités.

De plus, l’approbation des prévisions budgétaires diffère entre les organismes publics. Les dispositions législatives encadrant les approbations prévoient différentes façons de faire.

Enfin, les règles et les pratiques de planification budgétaire actuelles amènent certains écarts entre les orientations gouvernementales et leur exécution par les organismes.

— En particulier, les prévisions de dépenses de certains organismes sont approuvées par le gouvernement avec un retard. Pour d’autres, cette approbation n’est pas prévue dans la loi.

L’adoption des prévisions de dépenses des organismes en amont des budgets permettrait notamment d’assurer une cohérence pour la prise en compte des orientations gouvernementales.

Afin de renforcer la synchronisation entre la planification budgétaire gouvernementale et celle des organismes publics en amont de l’approbation des budgets, et ce, dans le respect des orientations gouvernementales, le gouvernement modifiera les règles d’adoption des budgets des organismes conformément aux bonnes pratiques.

Ces modifications, qui nécessitent l’adoption de modifications législatives, reposent sur les principes suivants :

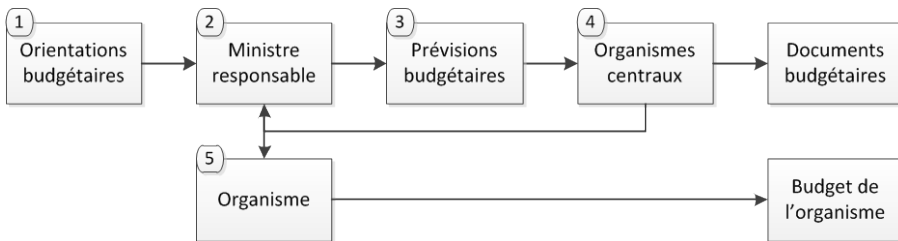
- la cohérence du processus au sein des organismes et du gouvernement;
- l’allègement des contrôles et du processus d’adoption des budgets.

Ces modifications permettront une meilleure intégration du processus de préparation du budget de l’État, dans le respect des principes de gouvernance des organismes publics.

Processus d'approbation des prévisions budgétaires des organismes

1. Dans un premier temps, le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor (organismes centraux) proposent conjointement au Conseil du trésor des orientations budgétaires communes ou particulières à chacun des organismes autres que budgétaires (organismes¹) qui, une fois approuvées, sont transmises aux ministres responsables de ces organismes.
 - Ces orientations peuvent porter notamment sur les revenus, les dépenses et les surplus ou déficits cumulés des organismes.
2. Ensuite, chaque ministre transmet les orientations aux organismes dont il est responsable et y joint, si nécessaire, des directives relatives, notamment, à la transmission et à la forme du budget annuel.
3. Sur la base des orientations et des directives reçues, les organismes adoptent un budget annuel et des prévisions budgétaires et les transmettent au ministre responsable. Ce dernier remet ensuite les prévisions budgétaires au président du Conseil du trésor et au ministre des Finances.
4. Par la suite, le président du Conseil du trésor et le ministre des Finances soumettent au Conseil du trésor, pour approbation, les prévisions budgétaires avec, le cas échéant, les modifications qu'ils estimeraient appropriées en fonction des politiques en matière budgétaire et financière proposées par le ministre des Finances. Les prévisions approuvées sont ensuite présentées au gouvernement.
5. Enfin, après le dépôt du budget de dépenses, les modifications sont, le cas échéant, transmises aux ministres responsables, qui en informent les organismes visés. L'organisme modifie, si nécessaire, le budget annuel et le transmet au ministre qui en est responsable.
 - Il appartient aux ministres de s'assurer que les organismes dont ils sont responsables respectent leur budget annuel et les prévisions pluriannuelles.

Processus proposé



1 Les organismes autres que budgétaires dont les prévisions sont intégrées au budget des fonds spéciaux ne sont pas visés par cette révision.

3. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le point sur la situation économique et financière du Québec présente l'évolution détaillée des revenus et des dépenses consolidés, soit :

- les révisions détaillées pour 2018-2019 depuis mars 2018;
- les perspectives sur trois ans, soit de 2018-2019 à 2020-2021;
- les risques liés aux prévisions ainsi qu'une analyse de sensibilité par source de revenus et par type de dépenses.

□ Révisions détaillées du cadre financier depuis mars 2018

Les révisions du cadre financier depuis mars 2018 permettent de maintenir l'équilibre budgétaire.

La situation économique et budgétaire entraîne une révision positive du solde budgétaire de 1,9 milliard de dollars en 2018-2019. Cette amélioration permet de financer le coût d'initiatives de 229 millions de dollars.

Un excédent budgétaire de 1,7 milliard de dollars découle de ces révisions pour 2018-2019.

TABLEAU D.9

Révisions du cadre financier depuis mars 2018

(en millions de dollars)

	2018-2019				Mise à jour de décembre 2018
	Mars 2018	Révisions		Total des révisions	
		Situation économique et budgétaire	Initiatives		
Revenus autonomes					
Revenus fiscaux	67 343	1 489	-44	1 445	68 788
Autres revenus	14 248	795	—	795	15 043
Sous-total	81 591	2 284	-44	2 240	83 831
<i>Variation en %</i>					3,7
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 332	308	—	308	4 640
<i>Variation en %</i>					-8,9
Total	85 923	2 592	-44	2 548	88 471
<i>Variation en %</i>					3,0
Transferts fédéraux	23 674	325	—	325	23 999
<i>Variation en %</i>					6,7
Revenus consolidés	109 597	2 917	-44	2 873	112 470
<i>Variation en %</i>					3,8
Dépenses de missions	-99 313	661	-185	476	-98 837
<i>Variation en %</i>					4,9
Service de la dette	-9 380	248	—	248	-9 132
<i>Variation en %</i>					-1,2
Dépenses consolidées	-108 693	909	-185	724	-107 969
<i>Variation en %</i>					4,3
SURPLUS	904	3 826	-229	3 597	4 501
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 491	-360	—	-360	-2 851
Utilisation de la réserve de stabilisation	1 587	-1 587	—	-1 587	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	—	1 879	-229	1 650	1 650

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation le cas échéant.

3.1 L'évolution des revenus

Les revenus consolidés comprennent les revenus autonomes, dont les revenus provenant des entreprises du gouvernement, et les transferts fédéraux.

Les revenus consolidés totalisent 112,5 milliards de dollars en 2018-2019, soit 88,5 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 24,0 milliards de dollars pour les transferts fédéraux.

— Les revenus consolidés sont révisés à la hausse de 2,9 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2018.

La croissance prévue des revenus est de 3,8 % en 2018-2019. Elle sera de 2,2 % en 2019-2020 et de 2,8 % en 2020-2021.

TABLEAU D.10

Évolution des revenus consolidés (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mise à jour de décembre 2018		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus autonomes					
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	81 591	2 240	83 831	85 183	87 879
<i>Variation en %</i>			3,7	1,6	3,2
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 332	308	4 640	4 565	4 828
<i>Variation en %</i>			-8,9	-1,6	5,8
Sous-total	85 923	2 548	88 471	89 748	92 707
<i>Variation en %</i>			3,0	1,4	3,3
Transferts fédéraux	23 674	325	23 999	25 215	25 514
<i>Variation en %</i>			6,7	5,1	1,2
TOTAL	109 597	2 873	112 470	114 963	118 221
<i>Variation en %</i>			3,8	2,2	2,8

3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire et des taxes à la consommation. Leur évolution est liée à l'activité économique au Québec et aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent aussi d'autres sources de revenus, soit les droits et permis et les revenus divers tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

La majeure partie des revenus autonomes est versée au fonds général pour le financement des missions de l'État. Le reste des revenus est réparti dans les autres composantes sectorielles, notamment les fonds spéciaux (pour le financement de services spécifiques), le Fonds des générations (pour la réduction de la dette) ainsi que les organismes autres que budgétaires et les organismes des réseaux de la santé et de l'éducation (pour le financement de leurs activités).

□ Révisions 2018-2019

Pour l'exercice financier 2018-2019, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement totalisent 83,8 milliards de dollars, en hausse de 3,7 % par rapport aux revenus observés pour l'exercice financier 2017-2018.

— Par rapport à la prévision de mars 2018, ils sont révisés à la hausse de 2,2 milliards de dollars.

TABLEAU D.11

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mise à jour de décembre 2018		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus fiscaux	67 343	1 445	68 788	70 464	72 666
<i>Variation en %</i>			3,5	2,4	3,1
Autres revenus	14 248	795	15 043	14 719	15 213
<i>Variation en %</i>			4,7	-2,2	3,4
TOTAL	81 591	2 240	83 831	85 183	87 879
<i>Variation en %</i>			3,7	1,6	3,2

■ Les revenus fiscaux

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 647 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2018.

- Cette révision s'explique par des retenues à la source plus élevées que prévu depuis le début de l'année financière en raison de l'effet de la croissance des salaires et traitements plus élevée de 0,8 point de pourcentage pour 2018.
- Elle reflète aussi la récurrence du niveau plus élevé de l'impôt à payer afférent à l'année 2017.

TABLEAU D.12

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mise à jour de décembre 2018		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus fiscaux					
Impôt des particuliers	30 549	647	31 196	32 502	33 809
<i>Variation en %</i>			5,6	4,2	4,0
Cotisations pour les services de santé	6 028	143	6 171	6 333	6 481
<i>Variation en %</i>			-0,8	2,6	2,3
Impôts des sociétés	8 028	493	8 521	8 099	8 335
<i>Variation en %</i>			4,7	-5,0	2,9
Impôt foncier scolaire	1 817	43	1 860	1 738	1 811
<i>Variation en %</i>			-17,1	-6,6	4,2
Taxes à la consommation	20 921	119	21 040	21 792	22 230
<i>Variation en %</i>			3,5	3,6	2,0
Sous-total	67 343	1 445	68 788	70 464	72 666
<i>Variation en %</i>			3,5	2,4	3,1
Autres revenus					
Droits et permis	3 797	395	4 192	4 060	4 203
<i>Variation en %</i>			5,7	-3,1	3,5
Revenus divers	10 451	400	10 851	10 659	11 010
<i>Variation en %</i>			4,4	-1,8	3,3
Sous-total	14 248	795	15 043	14 719	15 213
<i>Variation en %</i>			4,7	-2,2	3,4
TOTAL	81 591	2 240	83 831	85 183	87 879
<i>Variation en %</i>			3,7	1,6	3,2

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la hausse de 143 millions de dollars pour l'année 2018-2019. Cette révision traduit un niveau plus élevé qu'attendu des salaires et traitements en 2018 par rapport à ce qui était prévu en mars 2018.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 493 millions de dollars. Cela traduit une augmentation des rentrées fiscales pour l'année, en continuité avec la hausse observée à la fin de 2017-2018.

- En particulier, le suivi des rentrées fiscales en début d'année a été favorable, plusieurs sociétés versant leurs acomptes provisionnels sur la base de leurs résultats de 2017, année au cours de laquelle la croissance de l'excédent de l'exploitation net des sociétés s'est établie à 11,7 %.
- La révision tient également compte de l'impact de la mesure pour accélérer l'amortissement afin d'inciter les entreprises à investir davantage, annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.

L'impôt foncier scolaire est révisé à la hausse de 43 millions de dollars en 2018-2019. Cette révision s'explique notamment par une augmentation plus élevée que prévu du coût des services financés par l'impôt foncier scolaire et par la croissance supérieure des valeurs foncières.

Les revenus des taxes à la consommation sont revus à la hausse de 119 millions de dollars. Cette révision provient principalement de la taxe de vente du Québec et découle de la croissance des investissements résidentiels plus élevée que prévu de 3,6 points de pourcentage en 2018.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 395 millions de dollars, ce qui traduit essentiellement des revenus plus élevés que prévu perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (marché du carbone).

Par ailleurs, les revenus divers sont révisés à la hausse de 400 millions de dollars en raison, principalement, du remboursement accéléré de la dette qui entraîne, pour le Fonds des générations, des revenus de placement matérialisés plus élevés que prévu en 2018-2019.

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement en 2018-2019

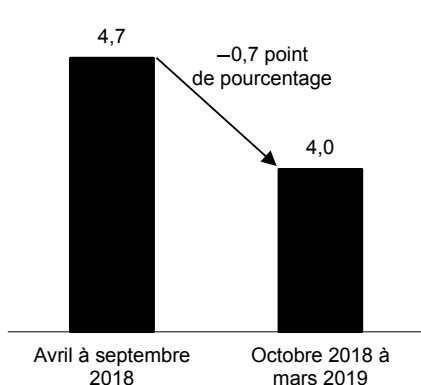
Depuis le début de 2018-2019, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement ont connu une croissance vigoureuse, influencée notamment par la bonne tenue de l'économie. D'ici la fin de l'année, il est toutefois prévu que la croissance des revenus ralentisse, pour s'établir à 3,7 % sur une base annuelle¹.

Plusieurs facteurs contribueront à modérer la croissance dans les mois à venir.

- Une croissance moins forte du PIB nominal est prévue d'ici la fin de 2018-2019, celle-ci passant de 4,7 % au premier semestre de l'année à 4,0 % au semestre suivant², soit une diminution de 0,7 point de pourcentage.
 - En particulier, les salaires et traitements et la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et les logements connaîtront une croissance moins vigoureuse dans le deuxième semestre de l'année.
- Des mesures fiscales annoncées au cours de l'année auront un effet à la baisse sur les revenus dans la deuxième portion de l'année.
 - Ce sont notamment la réduction immédiate des cotisations au Fonds des services de santé, annoncée en août 2018 pour soutenir les entreprises touchées par les tarifs douaniers, et la mesure d'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage, annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.
- Par ailleurs, les acomptes provisionnels versés par les sociétés ont été supérieurs en début d'année 2018-2019, en raison de la croissance de 11,7 % de l'excédent d'exploitation net des sociétés (bénéfices) en 2017. Toutefois, cette situation devrait se régulariser en cours d'année étant donné le ralentissement des bénéfices des sociétés en 2018 à 4,8 % et se traduire par des soldes à payer plus faibles en fin d'année comparativement à l'année précédente.

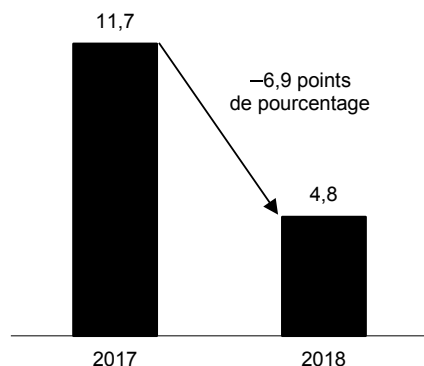
Croissance du PIB nominal⁽¹⁾

(en pourcentage)



Croissance annuelle de l'excédent d'exploitation net des sociétés

(en pourcentage)



(1) Croissance par rapport à la même période l'année précédente.

1 Comme publié dans le rapport mensuel sur les opérations financières au 30 septembre 2018, les revenus autonomes du fonds général ont crû de 5,4 % d'avril à septembre 2018. Il est prévu que la croissance s'établisse à 3,2 % en 2018-2019.

2 Il s'agit de la croissance par rapport à la même période l'année précédente.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement progresseront de 1,6 % en 2019-2020 et de 3,2 % en 2020-2021. Ces croissances reflètent essentiellement l'activité économique prévue pour ces années.

■ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, affichera une croissance de 4,2 % en 2019-2020 et de 4,0 % en 2020-2021, pour s'établir respectivement à 32,5 milliards de dollars et à 33,8 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète notamment la croissance du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, ainsi que l'indexation du régime d'imposition des particuliers et la progressivité du régime fiscal.
- Elle traduit également l'apport des revenus de pension à la croissance des revenus assujettis à l'impôt, notamment ceux des régimes de retraite privés.
- Elle prend également en compte les effets de diverses mesures fiscales annoncées en mars 2018, dont la bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.

Les cotisations pour les services de santé croîtront de 2,6 % en 2019-2020 et de 2,3 % en 2020-2021, pour s'établir respectivement à 6,3 milliards de dollars et à 6,5 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète la hausse prévue des salaires et traitements de 3,2 % en 2019 et de 3,1 % en 2020.
- Elle tient également compte de l'effet de la réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour toutes les PME québécoises, annoncée en mars 2018 et bonifiée en août 2018.

Les revenus provenant des impôts des sociétés présenteront un recul de 5,0 % en 2019-2020, puis progresseront de 2,9 % en 2020-2021, pour s'établir à 8,1 milliards de dollars et à 8,3 milliards de dollars respectivement pour ces deux années.

- Cette évolution traduit la croissance prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui est établie à 4,7 % en 2019 et à 4,3 % en 2020.
- En particulier, elle tient également compte des mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, dont la baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés (budget de mars 2015), la réduction graduelle à 4,0 % du taux d'imposition pour toutes les PME (budget de mars 2018) et les mesures annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, comme la mesure d'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage.

Les revenus de l'impôt foncier scolaire diminueront de 6,6 % en 2019-2020, en lien avec l'entrée en vigueur de la réforme du régime de la taxe scolaire annoncée au budget de mars 2018. En 2020-2021, l'accroissement des revenus de 4,2 % est attribuable à la croissance du nombre d'élèves et à l'augmentation attendue des valeurs foncières sur le territoire de certaines commissions scolaires.

Les revenus des taxes à la consommation afficheront une croissance de 3,6 % en 2019-2020 et de 2,0 % en 2020-2021, pour atteindre respectivement 21,8 milliards de dollars et 22,2 milliards de dollars.

- La croissance reflète l'évolution de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et les logements de 3,5 % en 2019 et de 2,9 % en 2020.
- Elle sera plus faible en 2020-2021 en raison de l'abolition graduelle des restrictions aux remboursements de la taxe sur les intrants des grandes entreprises.

■ **Les autres revenus**

Les revenus provenant des droits et permis afficheront une diminution de 3,1 % en 2019-2020 et une progression de 3,5 % en 2020-2021.

- Cette évolution s'explique principalement par la croissance attendue des revenus du marché du carbone.

Les revenus divers présenteront une variation de -1,8 % en 2019-2020 et de 3,3 % en 2020-2021.

- Ces variations proviennent principalement des revenus de placement du Fonds des générations et des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

■ Une croissance conforme avec celle de l'économie

La croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reflète généralement l'évolution de l'activité économique et les effets des mesures mises en place par le gouvernement.

En 2018-2019, celle-ci s'établit à 3,7 %, après avoir progressé de 3,6 % en 2017-2018.

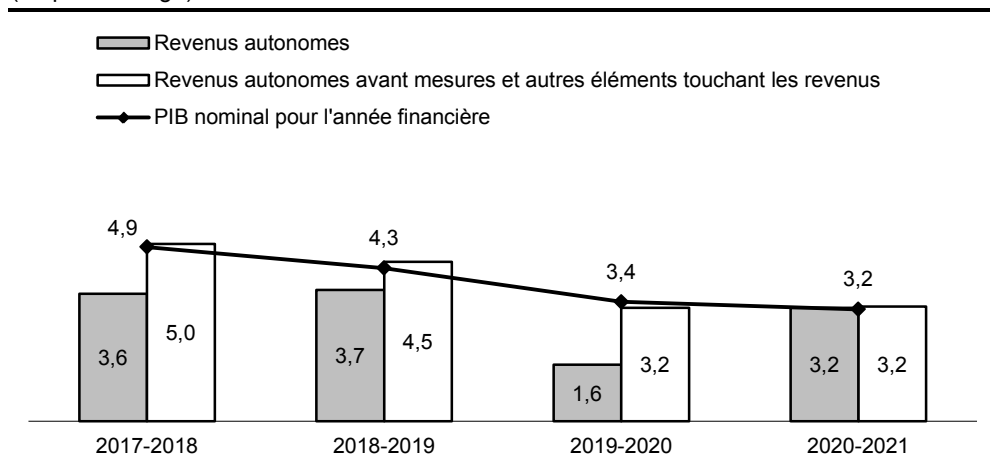
— La croissance résulte notamment des différentes mesures d'allègement fiscal et de soutien à l'économie mises en œuvre ces dernières années, dont la réduction du premier taux d'imposition des particuliers de 16 % à 15 % et la réforme du régime de la taxe scolaire ainsi que les mesures d'amortissement annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.

— N'eût été ces mesures, la croissance des revenus autonomes s'établirait à 4,5 %, ce qui représente une croissance compatible avec celle de l'économie.

Sur l'horizon de prévision, la croissance des revenus évolue au même rythme que l'économie.

GRAPHIQUE D.2

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en pourcentage)



❑ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Les prévisions des revenus de l'année 2018-2019 et des années suivantes comportent un niveau de risque et d'incertitude étant donné qu'elles s'appuient sur des hypothèses relatives à des événements futurs, telle l'évolution de la conjoncture économique.

— À titre d'exemple, la prévision des revenus des impôts des sociétés est empreinte d'un niveau d'incertitude notable résultant de la combinaison de plusieurs facteurs économiques, décisionnels et administratifs, tel le cadre légal qui permet aux entreprises de faire des choix en matière de fiscalité, notamment l'utilisation de pertes reportées, la possibilité d'ajuster les versements d'acomptes provisionnels et le délai de production et de traitement des déclarations de revenus, lequel influence la constatation des impôts des sociétés.

Le suivi des revenus des mois à venir constitue un autre élément de risque et d'incertitude qui peut conduire à des résultats différents de ceux prévus pour 2018-2019 et avoir un impact sur le niveau des revenus des années subséquentes.

■ Analyse de sensibilité

La prévision du PIB nominal est en général un bon indicateur de la croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal.

— Selon l'analyse de sensibilité globale, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 725 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Cette analyse de sensibilité est fondée sur une révision de chacune des assiettes taxables proportionnelle à la révision du PIB nominal.

— Dans les faits, une variation des perspectives peut toucher davantage certaines variables économiques et avoir des répercussions plus importantes sur certaines assiettes taxables que sur d'autres.

Les analyses de sensibilité établissent une relation historique moyenne entre l'évolution des revenus autonomes et la croissance du PIB nominal. Ainsi, sans pour autant perdre leur validité, elles peuvent ne pas être respectées pour une année donnée en fonction du contexte économique.

— En effet, pour une année donnée, les fluctuations économiques peuvent avoir des effets différents sur les revenus en raison de changements de comportement des agents économiques.

— Dans ces situations, il est possible d'observer une variation des revenus autonomes plus ou moins marquée comparativement à celle du PIB nominal.

TABLEAU D.13

Sensibilité des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement aux principales variables économiques

Variables	Prévisions de croissance pour 2018	Impacts pour l'année financière 2018-2019
PIB nominal	4,4 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes de l'ordre de 725 M\$.
Salaires et traitements	4,9 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 310 M\$.
Assurance-emploi	-7,3 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 5 M\$.
Revenus de pension	6,0 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 50 M\$.
Excédent d'exploitation net des sociétés	4,8 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus des impôts des sociétés d'environ 40 M\$.
Consommation excluant les produits alimentaires et les logements	4,6 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 160 M\$.
Investissements résidentiels	9,1 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 25 M\$.

3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

❑ Révisions 2018-2019

Pour l'année 2018-2019, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 308 millions de dollars, pour s'établir à 4,6 milliards de dollars. Cette révision est notamment attribuable à une hausse des résultats d'Hydro-Québec en raison d'un gain exceptionnel lié à la cession partielle de la filiale TM4.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront à 4,6 milliards de dollars en 2019-2020 et à 4,8 milliards de dollars en 2020-2021.

— L'évolution en 2019-2020 reflète principalement la diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison de l'absence des revenus exceptionnels obtenus l'année précédente.

— L'évolution en 2020-2021 reflète principalement l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison de la hausse prévue des exportations nettes d'électricité et d'une croissance prévue de la demande au Québec.

TABLEAU D.14

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mise à jour de décembre 2018		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Hydro-Québec	2 075	250	2 325	2 275	2 525
Loto-Québec	1 236	16	1 252	1 244	1 214
Société des alcools du Québec	1 112	13	1 125	1 153	1 176
Investissement Québec	111	34	145	139	132
Société québécoise du cannabis	—	—	—	35	65
Autres ⁽¹⁾	-202	-5	-207	-281	-284
TOTAL	4 332	308	4 640	4 565	4 828
Variation en %			-8,9⁽²⁾	-1,6	5,8

(1) Les autres revenus incorporent notamment la prévision des autres entreprises du gouvernement et l'impact du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L ».

(2) Cette décroissance s'explique notamment par une hypothèse de retour à des températures normales pour Hydro-Québec et par la non-récurrence de gains exceptionnels pour Investissement Québec.

Normes comptables applicables à Hydro-Québec

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Hydro-Québec établit ses résultats financiers en utilisant les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis). Depuis la publication des *Comptes publics 2014-2015*, les résultats d'Hydro-Québec font l'objet d'un ajustement comptable afin qu'ils soient consolidés à ceux du gouvernement en utilisant les Normes internationales d'information financière (IFRS¹).

Pour l'année 2018-2019, les prévisions de revenus provenant d'Hydro-Québec sont de 2 850 millions de dollars avant la prise en compte de l'impact comptable annuel de 525 millions de dollars lié à l'application des normes IFRS.

Pour 2019-2020 et 2020-2021, l'impact comptable annuel est estimé à 525 millions de dollars.

Évolution des revenus provenant d'Hydro-Québec

(en millions de dollars)

	Mars 2018		Mise à jour de décembre 2018		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Résultat net (PCGR des États-Unis) ⁽¹⁾	2 550	300	2 850	2 800	3 050
Ajustement comptable aux normes IFRS	-475	-50	-525	-525	-525
RÉSULTAT NET DANS LE CADRE FINANCIER DU GOUVERNEMENT	2 075	250	2 325	2 275	2 525

(1) D'autres entreprises dans le domaine de l'énergie au Canada utilisent les PCGR des États-Unis pour établir leurs résultats financiers.

1 International Financial Reporting Standards.

❑ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Les prévisions des entreprises du gouvernement dépendent de l'information disponible au moment où elles sont réalisées. Des mises à jour de l'information peuvent ainsi avoir un impact sur les prévisions.

De plus, il est à considérer que certaines variables, concernant par exemple les conditions météorologiques, sont difficilement prévisibles.

Concernant la Société québécoise du cannabis, l'absence de données historiques rend plus complexe l'établissement des prévisions pour cette nouvelle entreprise.

■ Analyse de sensibilité

Pour Hydro-Québec, une variation de :

- 1,0 ¢ US/kWh du prix de l'énergie sur les marchés extérieurs modifie son bénéfice net de plus de 150 millions de dollars;
- 1 point de pourcentage de l'ajustement du tarif de l'électricité facturé aux consommateurs québécois par la Régie de l'énergie modifie son bénéfice net d'un maximum de 110 millions de dollars;
- 1 °C de la température hivernale, comparativement à la température normale, modifie son bénéfice net de près de 50 millions de dollars.

Pour Loto-Québec, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de plus de 10 millions de dollars.

Pour la Société des alcools du Québec, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de plus de 15 millions de dollars.

Pour Investissement Québec, une variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt modifie son bénéfice net de près de 10 millions de dollars.

Pour la Société québécoise du cannabis, étant donné sa création récente et, par conséquent, l'absence de données historiques, aucune analyse de sensibilité n'est disponible en ce moment.

3.1.3 Les transferts fédéraux

❑ Révisions 2018-2019

En 2018-2019, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 24,0 milliards de dollars, soit 325 millions de dollars de plus que prévu en mars 2018. Cette révision s'explique principalement par une hausse de 456 millions de dollars des revenus de transferts découlant des autres programmes en lien notamment avec la phase 2 du plan d'infrastructure du gouvernement fédéral Investir dans le Canada.

Les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) sont pour leur part révisés à la baisse en raison de la prise en compte du recensement de la population de 2016, qui a entraîné une révision à la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

Les revenus de transferts fédéraux augmenteront de 5,1 % en 2019-2020 et de 1,2 % en 2020-2021, notamment en raison du fait que l'enveloppe de péréquation croît, à l'échelle canadienne, au même rythme que le PIB nominal canadien.

TABLEAU D.15

Évolution des revenus de transferts fédéraux (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mise à jour de décembre 2018		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Péréquation	11 732	—	11 732	12 837	13 293
<i>Variation en %</i>			5,9	9,4	3,6
Transferts pour la santé	6 431	-89	6 342	6 656	6 933
<i>Variation en %</i>			4,0	5,0	4,2
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 659	-42	1 617	1 640	1 678
<i>Variation en %</i>			-1,9	1,4	2,3
Autres programmes ⁽¹⁾	3 852	456	4 308	4 082	3 610
<i>Variation en %</i>			17,7	-5,2	-11,6
TOTAL	23 674	325	23 999	25 215	25 514
<i>Variation en %</i>			6,7	5,1	1,2

(1) Les revenus des autres programmes découlent de diverses ententes avec le gouvernement fédéral, par exemple les ententes en matière d'infrastructure. Ces revenus sont plus élevés en 2018-2019 en raison notamment des sommes reçues dans le cadre de la phase 1 du plan d'infrastructure du gouvernement fédéral Investir dans le Canada.

❑ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Le principal risque relatif à la prévision de la péréquation concerne l'estimation de la capacité fiscale par habitant de chacune des provinces, étant donné que le gouvernement fédéral ne publie aucune prévision des paiements de péréquation par province.

Par ailleurs, les principaux risques relatifs à la prévision des revenus qui découlent du TCS et du TCPS concernent l'estimation de la valeur de l'abattement spécial du Québec¹ ainsi que l'estimation de la population des provinces et des territoires.

■ Analyse de sensibilité

La prévision des revenus de péréquation, du TCS et du TCPS repose principalement sur les variables économiques et démographiques suivantes :

- la croissance du PIB nominal canadien;
- la croissance des salaires et traitements utilisée dans la prévision de l'impôt fédéral de base;
- la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés utilisée dans la prévision du revenu imposable des sociétés;
- la part de la population du Québec dans l'ensemble des provinces.

Les analyses de sensibilité peuvent ne pas s'appliquer pour une année donnée si un contexte économique particulier se présente ou si des modifications sont apportées par le gouvernement fédéral au fonctionnement de la péréquation, du TCS et du TCPS.

Par ailleurs, l'analyse de sensibilité des revenus de péréquation repose sur une hausse de 1 point de pourcentage de la croissance des variables économiques du Québec, sans effet sur celle des autres provinces.

¹ Une partie de la valeur de l'abattement spécial du Québec est soustraite des revenus du TCS et du TCPS du Québec.

TABLEAU D.16

Sensibilité des revenus de transferts fédéraux aux principales variables économiques et démographiques

Variables	Prévisions pour 2018	Impacts pour l'année financière 2018-2019
Croissance du PIB nominal canadien	4,0 % ⁽¹⁾	Une hausse de 1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation de l'ordre de 20 M\$. Une hausse de 1 point de pourcentage fait augmenter les revenus du TCS de l'ordre de 30 M\$.
Croissance des salaires et traitements au Québec	4,9 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 40 M\$. Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 45 M\$.
Part de la population du Québec dans le Canada	22,6 %	Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 60 M\$. Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 50 M\$.
Croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés au Québec	4,8 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 5 M\$.

(1) La croissance de 4,0 % du PIB nominal canadien, en 2018, provient des calculs fédéraux de 2018-2019 pour la péréquation et pour le TCS, et elle ne sera pas révisée. Les impacts pour l'année 2018-2019 sont présentés à titre indicatif.

(2) En raison du décalage de deux ans qui existe dans la formule de péréquation, une hausse de la croissance en 2018 aura un impact à compter de 2020-2021. Pour les années 2018-2019 et 2019-2020, l'impact est nul.

3.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses consolidées comprennent, d'une part, les dépenses de missions liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses consolidées s'établissent à 108,0 milliards de dollars en 2018-2019. Il s'agit d'une révision à la baisse de 724 millions de dollars par rapport à mars 2018.

— Les dépenses de missions sont révisées à la baisse de 476 millions de dollars.

— Par ailleurs, les dépenses pour le service de la dette sont inférieures de 248 millions de dollars.

Les dépenses consolidées s'établiront à 112,4 milliards de dollars en 2019-2020 et à 115,3 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente respectivement une croissance de 4,1 % et de 2,6 %.

TABLEAU D.17

Évolution des dépenses consolidées

(en millions de dollars)

	Mars 2018		Mise à jour de décembre 2018		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses de missions	99 313	-476	98 837	103 143	105 789
<i>Variation en %</i>			4,9	4,4	2,6
Service de la dette	9 380	-248	9 132	9 221	9 495
<i>Variation en %</i>			-1,2	1,0	3,0
TOTAL	108 693	-724	107 969	112 364	115 284
<i>Variation en %</i>			4,3	4,1	2,6

Note : Les dépenses de missions ne prennent pas en compte les initiatives en éducation et en santé qui seront annoncées dans le budget 2019-2020.

3.2.1 Les dépenses de missions

Les dépenses de missions totalisent 98,8 milliards de dollars en 2018-2019, dont 42,1 milliards de dollars pour la mission Santé et services sociaux et 23,8 milliards de dollars pour la mission Éducation et culture.

La croissance prévue des dépenses de missions est de 4,9 % en 2018-2019. Elle sera de 4,4 % en 2019-2020 et de 2,6 % en 2020-2021.

TABEAU D.18

Évolution des dépenses de missions (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mise à jour de décembre 2018		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et services sociaux	42 062	32	42 094	43 857	45 639
<i>Variation en %</i>			4,8 ⁽¹⁾	4,2	4,1
Éducation et culture	23 781	7	23 788	24 603	25 422
<i>Variation en %</i>			4,0 ⁽¹⁾	3,4	3,3
Économie et environnement	14 374	600	14 974	15 927	15 518
<i>Variation en %</i>			3,6	6,4	-2,6
Soutien aux personnes et aux familles	10 372	-147	10 225	10 602	10 825
<i>Variation en %</i>			5,0 ⁽¹⁾	3,7	2,1
Gouverne et justice ⁽²⁾	8 724	-968	7 756	8 154	8 385
<i>Variation en %</i>			10,5	5,1	2,8
TOTAL	99 313	-476	98 837	103 143	105 789
<i>Variation en %</i>			4,9	4,4	2,6

Note : Les dépenses de missions ne prennent pas en compte les initiatives en éducation et en santé qui seront annoncées au budget 2019-2020.

- (1) Afin que la croissance de 2018-2019 soit évaluée en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de 2018-2019 ont été calculés en excluant des dépenses de 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux missions Santé et services sociaux (12 M\$) et Soutien aux personnes et aux familles (75 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 de la mission Éducation et culture.

- (2) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

❑ Révisions 2018-2019

En 2018-2019, les dépenses de missions s'établissent à 98,8 milliards de dollars, ce qui correspond à une révision à la baisse de 476 millions de dollars par rapport à la prévision du budget 2018-2019.

Les révisions pour l'année financière 2018-2019 résultent notamment de :

- la réduction de 380 millions de dollars de la cible des dépenses de programmes (mission Gouverne et justice);
- la réallocation vers la mission Économie et environnement de mesures du budget 2018-2019 initialement prévues au Fonds de suppléance (mission Gouverne et justice).

Par ailleurs, les constats et les recommandations du Vérificateur général du Québec dans le cadre du rapport préélectoral ont permis d'améliorer la présentation des dépenses par mission en précisant davantage l'imputation de dépenses dans chacune des missions, notamment pour les mesures du budget, entraînant certaines révisions additionnelles.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

En 2019-2020 et en 2020-2021, les dépenses de missions s'établiront respectivement à 103,1 milliards de dollars et à 105,8 milliards de dollars.

- La croissance atteindra respectivement 4,4 % et 2,6 % pour ces deux années.

La croissance des dépenses de missions est principalement due :

- au réseau de la santé et des services sociaux, en raison notamment de la croissance des coûts pour les services de santé;
- à la Régie de l'assurance maladie du Québec, en raison de l'évolution des coûts des services médicaux et pharmaceutiques;
- aux réseaux de l'éducation, en raison notamment de la variation de la clientèle dans les milieux préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire.

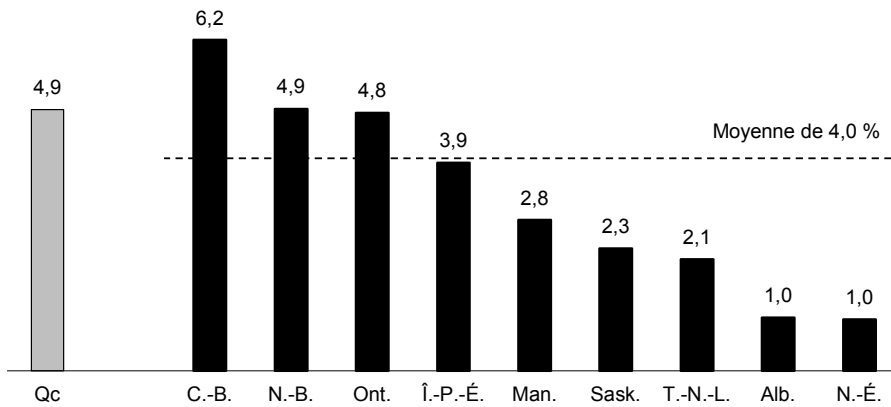
Évolution comparée des dépenses de missions en 2018-2019

Grâce à un contexte économique et à une situation budgétaire favorables, la croissance des dépenses de missions¹ de 4,9 % au Québec en 2018-2019 est la deuxième plus élevée au Canada.

Cette croissance plus élevée que la moyenne de 4,0 % des autres provinces permet au Québec d'accroître son financement pour ses grands champs d'activité tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Croissance des dépenses de missions en 2018-2019

(en pourcentage)



Note : En date du 21 novembre 2018, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick n'avaient pas publié de prévisions 2018-2019 depuis le dépôt de leurs comptes publics 2017-2018.

¹ Les dépenses de missions correspondent aux dépenses consolidées excluant le service de la dette.

☐ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Plusieurs facteurs peuvent avoir des impacts sur les dépenses du gouvernement. Ces facteurs incluent notamment :

- la variation des clientèles cibles, telles que les effectifs qui fréquentent les établissements d'enseignement;
- les changements technologiques, qui influencent les dépenses dans le domaine de la santé;
- le changement dans le niveau général des prix, qui a un impact différent pour chacun des portefeuilles gouvernementaux;
- l'apparition de nouveaux besoins de la population.

■ Analyse de sensibilité

Les prévisions du cadre financier prennent en compte :

- les choix budgétaires, qui découlent de la priorisation de certains secteurs par rapport à d'autres dans l'allocation des dépenses;
- les variables économiques et démographiques, qui sont liées aux facteurs de prix (inflation) et de démographie (variation de la population).

Les tableaux ci-après indiquent la sensibilité des dépenses de programmes tant sur le plan budgétaire que sur celui des facteurs économiques et démographiques.

- Il convient de noter que ces données sont des indications et que les impacts peuvent varier selon la nature et l'interaction des facteurs de risque.

■ Choix budgétaires

Les dépenses par programme peuvent varier selon les choix du gouvernement dans l'allocation de ses disponibilités budgétaires. Par exemple, une variation de 1 % des dépenses de programmes du portefeuille Santé et Services sociaux entraînerait une variation de ses dépenses de l'ordre de 390 millions de dollars.

TABLEAU D.19

Sensibilité des dépenses de programmes à une variation de 1 % de chaque portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	Impacts pour l'année financière 2018-2019
Santé et Services sociaux	390
Éducation et Enseignement supérieur	200
Famille	30
Autres portefeuilles	160
TOTAL – DÉPENSES DE PROGRAMMES	780

▪ Variables économiques et démographiques

L'analyse effectuée permet d'estimer la sensibilité des dépenses de programmes à certaines variables économiques et démographiques d'importance.

▪ Prix

Les dépenses publiques sont influencées par les prix des services offerts par le gouvernement, dont l'évolution est étroitement liée à celle du niveau général des prix dans l'économie, c'est-à-dire à l'inflation.

Les résultats montrent qu'une variation de 1 % des prix amènerait une variation de 270 millions de dollars des dépenses, soit 0,3 point de pourcentage des dépenses totales.

▪ Démographie

Les dépenses sont influencées par les variations de la population totale et par la variation de la taille de la clientèle de certains services.

Par exemple, une variation de 1 % de l'ensemble de la population ferait varier les dépenses totales de 580 millions de dollars, soit de 0,7 point de pourcentage.

TABLEAU D.20

Sensibilité des dépenses de programmes à une variation de 1 % pour chacune des variables économiques et démographiques

Variables	Impacts pour l'année financière 2018-2019		
	En M\$	En point de pourcentage	
Prix			
Inflation	Dépenses totales	270	0,3
Démographie			
Population totale	Dépenses totales	580	0,7
	Par portefeuille		
	– Santé et Services sociaux		0,7
	– Éducation et Enseignement supérieur		0,8
	– Famille		1,0
	– Autres		0,6
0 à 4 ans	Dépenses totales	50	0,1
5 à 16 ans	Dépenses totales	110	0,1
17 à 24 ans	Dépenses totales	110	0,1
65 ans et plus	Dépenses totales	180	0,2

3.2.2 Le service de la dette

❑ Révisions 2018-2019

En 2018-2019, le service de la dette s'élève à 9,1 milliards de dollars, soit 7,8 milliards de dollars pour le service de la dette directe et plus de 1,3 milliard de dollars pour les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Par rapport à mars 2018, le service de la dette est révisé à la baisse de 248 millions de dollars en 2018-2019, en raison du remboursement accéléré de la dette à partir du Fonds des générations, de taux d'intérêt à long terme plus faibles que prévu et d'une dette moins importante.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

De manière globale, le service de la dette s'établira à 9,2 milliards de dollars en 2019-2020 et à 9,5 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente respectivement une croissance de 1,0 % et de 3,0 %.

En 2019-2020 et en 2020-2021, le service de la dette directe augmentera, en raison principalement de la hausse prévue des taux d'intérêt et des investissements en immobilisations du gouvernement.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs diminueront, quant à eux, en raison du fait que les revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) augmentent chaque année.

TABLEAU D.21

Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mise à jour de décembre 2018		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Service de la dette directe ⁽¹⁾	7 991	-218	7 773	8 134	8 489
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	1 389	-30	1 359	1 087	1 006
TOTAL	9 380	-248	9 132	9 221	9 495
Variation en %			-1,2	1,0	3,0

(1) Le service de la dette directe comprend les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont présentés en déduction du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. Comme la prévision des revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt, celle-ci peut être révisée à la hausse comme à la baisse.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, des fonds particuliers des régimes et des fonds des autres programmes d'avantages sociaux futurs.

☐ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Le principal risque lié à la prévision du service de la dette est une hausse des taux d'intérêt plus importante que prévu ou un rendement plus faible qu'attendu du FARR².

Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic et est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les revenus du FARR sont présentés en déduction du service de la dette. Il en découle qu'un rendement moins élevé que prévu entraînerait une hausse du service de la dette.

■ Analyse de sensibilité

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts d'environ 250 millions de dollars.

Un rendement réalisé par le FARR qui serait de 1 point de pourcentage inférieur au rendement prévu entraînerait une augmentation du service de la dette de 20 millions de dollars l'année suivante.

Une variation de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises n'entraîne, par ailleurs, aucun impact sur le service de la dette puisque la dette du gouvernement n'est pas exposée aux devises étrangères.

² En vertu de sa politique de placement, qui est basée sur un horizon de long terme, le FARR devrait générer un rendement annuel de 6,35 %.

ANNEXE 1 : CADRE FINANCIER DU FONDS GÉNÉRAL ET DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

TABLEAU D.22

Cadre financier du fonds général et des entités consolidées (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
FONDS GÉNÉRAL						
Revenus						
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	57 346	59 208	60 604	62 443	64 470	66 641
<i>Variation en %</i>	4,6	3,2	2,4	3,0	3,2	3,4
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 660	4 183	4 010	4 153	4 334	4 587
<i>Variation en %</i>	-1,6	-10,2	-4,1	3,6	4,4	5,8
Transferts fédéraux	20 072	21 040	22 450	23 227	23 737	24 277
<i>Variation en %</i>	8,0	4,8	6,7	3,5	2,2	2,3
Total des revenus	82 078	84 431	87 064	89 823	92 541	95 505
<i>Variation en %</i>	5,0	2,9	3,1	3,2	3,0	3,2
Dépenses de programmes	-72 428	-76 490	-79 683	-82 297	-84 912	-87 568
<i>Variation en %</i>	4,4	5,6	4,2	3,3	3,2	3,1
Service de la dette	-7 148	-6 878	-6 757	-6 771	-6 634	-6 671
<i>Variation en %</i>	-5,2	-3,8	-1,8	0,2	-2,0	0,6
Total des dépenses	-79 576	-83 368	-86 440	-89 068	-91 546	-94 239
<i>Variation en %</i>	3,5	4,8	3,7	3,0	2,8	2,9
RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES						
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux ⁽¹⁾	225	567	-493	-474	-486	-516
Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	-105	20	-31	-31	-9	—
Fonds des générations	2 293	2 851	2 499	2 687	2 953	3 245
Total des entités consolidées	2 413	3 438	1 975	2 182	2 458	2 729
Provision pour éventualités	—	—	-100	-100	-100	-100
SURPLUS	4 915	4 501	2 499	2 837	3 353	3 895
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 293	-2 851	-2 499	-2 687	-2 953	-3 245
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	2 622	1 650	—	150	400	650

(1) Ces résultats incluent les ajustements de consolidation.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU D.23

Évolution des revenus du fonds général (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019
Revenus autonomes		
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement		
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers	22 870	23 722
<i>Variation en %</i>	0,8	3,7
Cotisations au Fonds des services de santé	7 506	7 514
<i>Variation en %</i>	4,1	0,1
Impôts des sociétés	6 094	6 412
<i>Variation en %</i>	15,5	5,2
Taxes à la consommation	19 164	19 873
<i>Variation en %</i>	6,8	3,7
Autres sources de revenus	1 712	1 687
<i>Variation en %</i>	0,2	-1,5
Sous-total	57 346	59 208
<i>Variation en %</i>	4,6	3,2
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 660	4 183
<i>Variation en %</i>	-1,6	-10,2
Sous-total	62 006	63 391
<i>Variation en %</i>	4,1	2,2
Transferts fédéraux		
Péréquation	11 081	11 732
<i>Variation en %</i>	10,5	5,9
Transferts pour la santé	6 096	6 342
<i>Variation en %</i>	2,5	4,0
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 648	1 617
<i>Variation en %</i>	0,8	-1,9
Autres programmes	1 247	1 349
<i>Variation en %</i>	28,4	8,2
Sous-total	20 072	21 040
<i>Variation en %</i>	8,0	4,8
TOTAL	82 078	84 431
<i>Variation en %</i>	5,0	2,9

ANNEXE 2 : INFORMATIONS SELON L'ORGANISATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

La présentation du cadre financier selon l'organisation financière du gouvernement permet d'exposer les niveaux des revenus et des dépenses de chacune des composantes sectorielles incluses dans le périmètre comptable du gouvernement, qui correspondent à la structure de l'organisation financière mise en place.

Le **fonds général** est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives. Les dépenses du fonds général sont constituées principalement des dépenses des ministères et des organismes budgétaires.

Les **fonds spéciaux** sont des entités instituées par loi pour financer certaines activités au sein des ministères et des organismes du gouvernement. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

— Le **Fonds des générations** se distingue des autres fonds spéciaux en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.

Un **compte à fin déterminée** est un mécanisme de gestion financière qui permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière et d'engager des dépenses équivalentes sans avoir à obtenir ou à utiliser des crédits votés par le Parlement.

Les **dépenses financées par le régime fiscal** sont constituées des crédits d'impôt remboursables accordés aux particuliers et aux sociétés, qui s'apparentent à une dépense de transfert liée au régime fiscal, et des dépenses liées aux créances fiscales douteuses.

Les **organismes autres que budgétaires** ont été créés afin d'offrir des services particuliers à la population. Ils disposent d'un plus grand degré d'autonomie que les organismes budgétaires.

Les **organismes du réseau de la santé et des services sociaux** incluent les centres intégrés de santé et de services sociaux ainsi que les autres établissements publics et instances régionales. Ils comprennent, par exemple, les centres locaux de services communautaires, les centres hospitaliers, les centres d'hébergement de soins de longue durée, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les centres de réadaptation.

Les **organismes des réseaux de l'éducation** comprennent les commissions scolaires, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, les cégeps ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Les **ajustements de consolidation** résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus et les dépenses de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminées avant la détermination des montants sectoriels.

TABLEAU D.24

Cadre financier des revenus et des dépenses consolidés selon les secteurs
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus			
Fonds général	84 431	87 064	89 823
Fonds spéciaux	14 023	14 876	14 960
Fonds des générations	2 851	2 499	2 687
Comptes à fin déterminée	1 548	939	838
Organismes autres que budgétaires	21 295	22 005	22 594
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	27 235	28 146	29 371
Organismes des réseaux de l'éducation	17 806	18 510	19 146
Transferts financés par le régime fiscal ⁽¹⁾	7 101	7 479	7 741
Ajustements de consolidation ⁽²⁾	-63 820	-66 555	-68 939
Total des revenus consolidés	112 470	114 963	118 221
Dépenses			
Dépenses de missions			
Fonds général (dépenses de programmes)	-76 490	-79 683	-82 297
Fonds spéciaux	-12 056	-13 470	-13 243
Comptes à fin déterminée	-1 548	-939	-838
Organismes autres que budgétaires	-20 622	-21 350	-21 728
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	-26 678	-27 508	-28 656
Organismes des réseaux de l'éducation	-17 335	-18 036	-18 623
Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	-7 101	-7 479	-7 741
Ajustements de consolidation ⁽²⁾	62 993	65 322	67 337
Total des dépenses de missions	-98 837	-103 143	-105 789
Service de la dette			
Fonds général	-6 878	-6 757	-6 771
Entités consolidées ⁽³⁾	-2 254	-2 464	-2 724
Total du service de la dette	-9 132	-9 221	-9 495
Total des dépenses consolidées	-107 969	-112 364	-115 284
Provision pour éventualités	—	-100	-100
SURPLUS	4 501	2 499	2 837
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 851	-2 499	-2 687
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾	1 650	—	150

(1) Ces montants incluent les créances fiscales douteuses.

(2) Ces ajustements résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Ces montants incluent les ajustements de consolidation.

(4) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ Fonds des générations

Les revenus dédiés au Fonds des générations s'établissent à 2,9 milliards de dollars en 2018-2019. Ils seront de 2,5 milliards de dollars en 2019-2020 et de 2,7 milliards de dollars en 2020-2021.

TABLEAU D.25

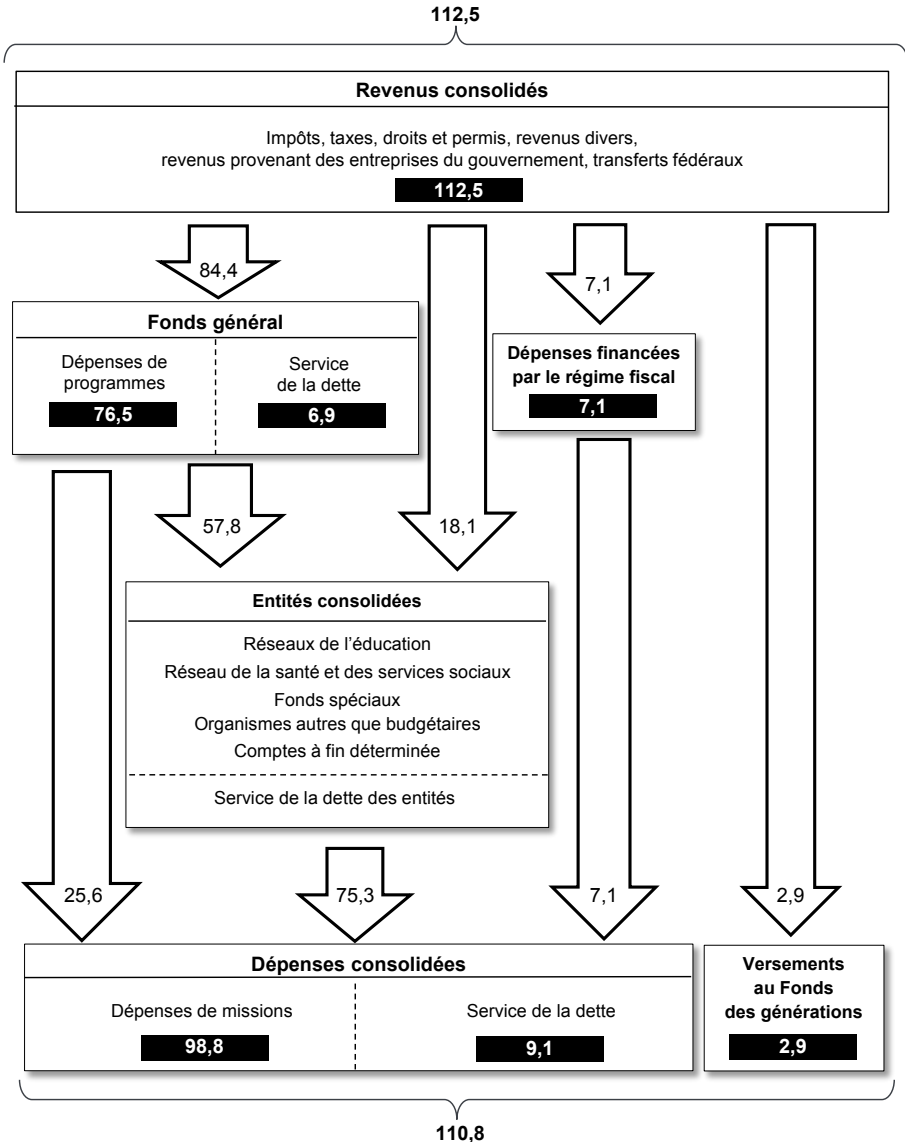
Sommaire des opérations budgétaires du Fonds des générations (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500
Sous-total	500	500	500
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	794	815	842
Revenus miniers	230	245	295
Sous-total	1 024	1 060	1 137
Revenus divers			
Biens non réclamés	15	15	15
Revenus de placement	855	404	425
Sous-total	870	419	440
Entreprises du gouvernement			
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	242	305	395
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215
Sous-total	457	520	610
TOTAL	2 851	2 499	2 687

Les revenus et les dépenses : le financement des services publics

En 2018-2019, les revenus consolidés de l'État de 112,5 milliards de dollars permettent de financer les services publics, ou dépenses de missions, ainsi que le service de la dette. Une partie des revenus est également dédiée au Fonds des générations.

Le financement des services publics au Québec en 2018-2019 (en milliards de dollars)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le principe de la consolidation

L'information comprise dans le cadre financier du gouvernement est présentée sur une base consolidée, comme elle apparaît dans les comptes publics.

Pour établir un cadre financier consolidé, il est nécessaire :

- de regrouper les revenus et les dépenses de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement;
 - Pour être incluses dans le périmètre comptable, les entités doivent être sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que ses activités procureront au gouvernement des gains ou des pertes.
 - À titre indicatif, le regroupement des dépenses de près de 350 entités du périmètre comptable du gouvernement représente des opérations de près de 177,0 milliards de dollars.
- d'éliminer les opérations réciproques entre entités du périmètre comptable. Cette élimination est indispensable pour éviter de comptabiliser des revenus et des dépenses en double.
 - Par exemple, sans élimination des opérations réciproques, le financement des établissements de santé par le ministère de la Santé et des Services sociaux serait comptabilisé deux fois : comme dépense du fonds général et comme dépense du réseau de la santé et des services sociaux.
 - À titre indicatif, des transactions de plus de 69 milliards de dollars sont éliminées au moment de la consolidation des dépenses.

Le tableau suivant expose les montants associés aux dépenses du gouvernement et à l'élimination des opérations réciproques entre entités du même secteur (éliminations intrasectorielles) et de secteurs différents (éliminations intersectorielles), ce qui correspond à des dépenses consolidées de 108,0 milliards de dollars.

Dépenses consolidées

(en millions de dollars)

	2018-2019
Fonds général	83 368
Fonds spéciaux	14 802
Comptes à fin déterminée	1 548
Organismes autres que budgétaires	25 133
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	45 021
Dépenses financées par le régime fiscal	7 101
Total des dépenses avant éliminations	176 973
Éliminations intrasectorielles	
Entre fonds spéciaux	-1 041
Entre organismes autres que budgétaires	-3 946
Éliminations intersectorielles	-64 017
Total des éliminations	-69 004
TOTAL DES DÉPENSES CONSOLIDÉES	107 969

TABLEAU D.26

Cadre financier détaillé par secteur
 (en millions de dollars)

	2018-2019			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt des particuliers	23 722	825	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 514	—	—	—
Impôts des sociétés	6 412	210	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	19 873	2 490	500	—
Droits et permis	295	2 446	1 024	—
Revenus divers	1 392	2 327	870	188
Entreprises du gouvernement	4 183	—	457	—
Revenus autonomes	63 391	8 298	2 851	188
Transferts du gouvernement du Québec	—	4 946	—	—
Transferts fédéraux	21 040	779	—	1 360
Total des revenus	84 431	14 023	2 851	1 548
Dépenses				
Santé et services sociaux	-38 541	-231	—	-164
Éducation et culture	-20 429	-130	—	-141
Économie et environnement	-6 005	-6 972	—	-1 047
Soutien aux personnes et aux familles	-6 538	-2 910	—	—
Gouverne et justice ⁽³⁾	-4 977	-1 813	—	-196
Dépenses de missions	-76 490	-12 056	—	-1 548
Service de la dette	-6 878	-1 705	—	—
Total des dépenses	-83 368	-13 761	—	-1 548
Provision pour éventualités	—	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)	1 063	262	2 851	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-2 851	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾				

(1) Ces montants incluent les créances fiscales douteuses.

(2) Ces montants découlent de la reclassification des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

(4) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2018-2019

Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	Organismes autres que budgétaires	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	Organismes des réseaux de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽²⁾	Résultats consolidés
4 999	—	—	—	1 650	31 196
—	—	—	—	-1 343	6 171
1 899	—	—	—	—	8 521
—	—	—	1 860	—	1 860
203	28	—	—	-2 054	21 040
—	427	—	—	—	4 192
—	5 779	2 507	1 836	-4 048	10 851
—	—	—	—	—	4 640
7 101	6 234	2 507	3 696	-5 795	88 471
—	13 954	24 569	13 941	-57 410	—
—	1 107	159	169	-615	23 999
7 101	21 295	27 235	17 806	-63 820	112 470
-821	-13 545	-26 678	—	37 886	-42 094
-502	-566	—	-17 335	15 315	-23 788
-1 462	-3 533	—	—	4 045	-14 974
-3 608	-222	—	—	3 053	-10 225
-708	-2 756	—	—	2 694	-7 756
-7 101	-20 622	-26 678	-17 335	62 993	-98 837
—	-565	-557	-451	1 024	-9 132
-7 101	-21 187	-27 235	-17 786	64 017	-107 969
—	—	—	—	—	—
—	108	—	20	197	4 501
					-2 851
					1 650

TABLEAU D.27

Cadre financier détaillé par secteur
(en millions de dollars)

	2019-2020			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt des particuliers	24 736	856	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 713	—	—	—
Impôts des sociétés	5 845	218	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	20 611	2 524	500	—
Droits et permis	312	2 248	1 060	—
Revenus divers	1 387	2 600	419	171
Entreprises du gouvernement	4 010	35	520	—
Revenus autonomes	64 614	8 481	2 499	171
Transferts du gouvernement du Québec	—	5 035	—	—
Transferts fédéraux	22 450	1 360	—	768
Total des revenus	87 064	14 876	2 499	939
Dépenses				
Santé et services sociaux	-40 076	-219	—	-142
Éducation et culture	-21 371	-143	—	-41
Économie et environnement	-6 233	-8 114	—	-691
Soutien aux personnes et aux familles	-6 653	-3 054	—	—
Gouverne et justice ⁽³⁾	-5 350	-1 940	—	-65
Dépenses de missions	-79 683	-13 470	—	-939
Service de la dette	-6 757	-1 904	—	—
Total des dépenses	-86 440	-15 374	—	-939
Provision pour éventualités	-100	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)	524	-498	2 499	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-2 499	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾				

(1) Ces montants incluent les créances fiscales douteuses.

(2) Ces montants découlent de la reclassification des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

(4) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2019-2020

Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	Organismes autres que budgétaires	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	Organismes des réseaux de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽²⁾	Résultats consolidés
5 221	—	—	—	1 689	32 502
—	—	—	—	-1 380	6 333
2 036	—	—	—	—	8 099
—	—	—	1 738	—	1 738
222	28	—	—	-2 093	21 792
—	440	—	—	—	4 060
—	5 873	2 575	1 867	-4 233	10 659
—	—	—	—	—	4 565
7 479	6 341	2 575	3 605	-6 017	89 748
—	14 760	25 412	14 735	-59 942	—
—	904	159	170	-596	25 215
7 479	22 005	28 146	18 510	-66 555	114 963
-870	-14 127	-27 508	—	39 085	-43 857
-526	-530	—	-18 036	16 044	-24 603
-1 450	-3 657	—	—	4 218	-15 927
-3 884	-229	—	—	3 218	-10 602
-749	-2 807	—	—	2 757	-8 154
-7 479	-21 350	-27 508	-18 036	65 322	-103 143
—	-612	-638	-505	1 195	-9 221
-7 479	-21 962	-28 146	-18 541	66 517	-112 364
—	—	—	—	—	-100
—	43	—	-31	-38	2 499

-2 499

TABLEAU D.28

Cadre financier détaillé par secteur
(en millions de dollars)

	2020-2021			
	Fonds consolidé du revenu			
	Fonds général	Fonds spéciaux	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée
Revenus				
Impôt des particuliers	25 867	884	—	—
Cotisations pour les services de santé	7 899	—	—	—
Impôts des sociétés	5 930	225	—	—
Impôt foncier scolaire	—	—	—	—
Taxes à la consommation	21 052	2 572	500	—
Droits et permis	307	2 290	1 137	—
Revenus divers	1 388	2 830	440	153
Entreprises du gouvernement	4 153	65	610	—
Revenus autonomes	66 596	8 866	2 687	153
Transferts du gouvernement du Québec	—	5 069	—	—
Transferts fédéraux	23 227	1 025	—	685
Total des revenus	89 823	14 960	2 687	838
Dépenses				
Santé et services sociaux	-41 662	-227	—	-130
Éducation et culture	-22 096	-151	—	-36
Économie et environnement	-6 298	-7 717	—	-627
Soutien aux personnes et aux familles	-6 777	-3 121	—	—
Gouverne et justice ⁽³⁾	-5 464	-2 027	—	-45
Dépenses de missions	-82 297	-13 243	—	-838
Service de la dette	-6 771	-2 127	—	—
Total des dépenses	-89 068	-15 370	—	-838
Provision pour éventualités	-100	—	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)	655	-410	2 687	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations			-2 687	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾				

(1) Ces montants incluent les créances fiscales douteuses.

(2) Ces montants découlent de la reclassification des dégrèvements fiscaux et ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

(3) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

(4) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2020-2021

Dépenses financées par le régime fiscal ⁽¹⁾	Organismes autres que budgétaires	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	Organismes des réseaux de l'éducation	Ajustements de consolidation ⁽²⁾	Résultats consolidés
5 327	—	—	—	1 731	33 809
—	—	—	—	-1 418	6 481
2 180	—	—	—	—	8 335
—	—	—	1 811	—	1 811
234	29	—	—	-2 157	22 230
—	469	—	—	—	4 203
—	6 091	2 648	1 896	-4 436	11 010
—	—	—	—	—	4 828
7 741	6 589	2 648	3 707	-6 280	92 707
—	15 166	26 564	15 268	-62 067	—
—	839	159	171	-592	25 514
7 741	22 594	29 371	19 146	-68 939	118 221
-920	-14 504	-28 656	—	40 460	-45 639
-551	-535	—	-18 623	16 570	-25 422
-1 516	-3 571	—	—	4 211	-15 518
-3 967	-234	—	—	3 274	-10 825
-787	-2 884	—	—	2 822	-8 385
-7 741	-21 728	-28 656	-18 623	67 337	-105 789
—	-674	-715	-554	1 346	-9 495
-7 741	-22 402	-29 371	-19 177	68 683	-115 284
—	—	—	—	—	-100
—	192	—	-31	-256	2 837
					-2 687
					150

ANNEXE 3 : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES DÉPENSES DE MISSIONS

Cette annexe présente des informations additionnelles sur les dépenses de missions selon l'organisation financière du gouvernement.

□ Dépenses de programmes par grand portefeuille

La croissance des dépenses de programmes est prévue à 5,6 % en 2018-2019. Elle atteindra 4,2 % en 2019-2020 et 3,3 % en 2020-2021. En particulier :

- la croissance des dépenses de programmes du portefeuille Santé et Services sociaux est de 5,1 % en 2018-2019 et de 4,0 % en 2019-2020;
- celle du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur est de 7,9 % en 2018-2019 et de 4,6 % en 2019-2020;
- les autres portefeuilles voient leurs dépenses augmenter globalement de 4,5 % en 2018-2019 et de 4,1 % en 2019-2020.

TABLEAU D.29

Dépenses de programmes par grand portefeuille (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et Services sociaux	36 733	38 576	40 117	41 704
<i>Variation en %</i>	3,7	5,1 ⁽¹⁾	4,0	4,0
Éducation et Enseignement supérieur	17 972	19 303	20 193	20 897
<i>Variation en %</i>	5,3	7,9 ⁽¹⁾	4,6	3,5
Autres portefeuilles ⁽²⁾	17 723	18 611	19 373	19 695
<i>Variation en %</i>	5,0	4,5 ⁽¹⁾	4,1	1,7
TOTAL	72 428	76 490	79 683	82 297
<i>Variation en %</i>	4,4	5,6	4,2	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Afin que la croissance de 2018-2019 soit évaluée en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses en 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués aux portefeuilles Santé et Services sociaux (12 M\$) et Éducation et Enseignement supérieur (79 M\$) et en les incluant dans les dépenses en 2017-2018 des autres portefeuilles.

(2) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

❑ Dépenses de missions des fonds spéciaux

Les dépenses de missions des fonds spéciaux s'établissent à 12,1 milliards de dollars en 2018-2019. Elles s'établiront à 13,5 milliards de dollars en 2019-2020 et à 13,2 milliards de dollars en 2020-2021.

TABLEAU D.30

Dépenses de missions des fonds spéciaux (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Fonds des réseaux de transport terrestre	3 668	4 733	4 338
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 444	2 588	2 662
Fonds de développement du marché du travail	1 128	1 167	1 206
Fonds relatif à l'administration fiscale	962	1 001	1 036
Fonds vert	783	921	861
Fonds des services de police	657	670	686
Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier	553	560	570
Fonds du développement économique	399	299	183
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	217	219	227
Fonds de partenariat touristique	225	212	204
Autres fonds et ajustements de consolidation ⁽¹⁾	1 019	1 099	1 271
TOTAL	12 056	13 470	13 243

(1) Ces montants incluent l'élimination des opérations réciproques entre les fonds spéciaux.

❑ Dépenses de missions des organismes autres que budgétaires

Les dépenses de missions des organismes autres que budgétaires s'établissent à 20,6 milliards de dollars en 2018-2019. Elles s'établiront à 21,4 milliards de dollars en 2019-2020 et à 21,7 milliards de dollars en 2020-2021.

TABLEAU D.31

Dépenses de missions des organismes autres que budgétaires (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Régie de l'assurance maladie du Québec ⁽¹⁾	12 874	13 441	13 792
Agence du revenu du Québec	1 206	1 245	1 282
Société d'habitation du Québec	1 185	1 209	1 097
Société québécoise des infrastructures	868	841	869
Société de financement des infrastructures locales du Québec	638	626	674
Centre de services partagés du Québec	536	556	555
Héma-Québec	439	447	469
La Financière agricole du Québec	425	456	445
Société de l'assurance automobile du Québec	280	278	278
Autres organismes et ajustements de consolidation ⁽²⁾	2 171	2 251	2 266
TOTAL	20 622	21 350	21 728

(1) Ces montants incluent le coût des médicaments et des services pharmaceutiques financés par le Fonds de l'assurance médicaments.

(2) Ces montants incluent l'élimination des opérations réciproques entre organismes autres que budgétaires.

❑ Dépenses de missions des réseaux

■ Organismes du réseau de la santé et des services sociaux

Les dépenses de missions des organismes du réseau de la santé et des services sociaux s'établissent à 26,7 milliards de dollars en 2018-2019, soit une variation de 4,0 %. Ces dépenses s'élèveront à 27,5 milliards de dollars en 2019-2020 et à 28,7 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une variation de 3,1 % et de 4,2 % respectivement pour ces deux années.

TABLEAU D.32

Dépenses de missions des organismes du réseau de la santé et des services sociaux

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses de missions	26 678	27 508	28 656
<i>Variation en %</i>	4,0	3,1	4,2

■ Organismes des réseaux de l'éducation

Les dépenses de missions des organismes des réseaux de l'éducation s'établissent à 17,3 milliards de dollars en 2018-2019, soit une variation de 5,6 %. Ces dépenses s'élèveront à 18,0 milliards de dollars en 2019-2020 et à 18,6 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une variation de 4,0 % et de 3,3 % respectivement pour ces deux années.

TABLEAU D.33

Dépenses de missions des organismes des réseaux de l'éducation

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses de missions	17 335	18 036	18 623
<i>Variation en %</i>	5,6	4,0	3,3

❑ Dépenses de missions financées par le régime fiscal

Les dépenses de missions financées par le régime fiscal atteignent 7,1 milliards de dollars en 2018-2019, soit une variation de 9,5 % par rapport à l'année précédente. Ces dépenses totaliseront 7,5 milliards de dollars en 2019-2020 et 7,7 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une croissance de 5,3 % et de 3,5 % respectivement pour ces deux années.

TABLEAU D.34

Dépenses de missions financées par le régime fiscal (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses de missions	7 101	7 479	7 741
<i>Variation en %</i>	9,5	5,3	3,5

Transferts financés par le régime fiscal – Contrepartie des dépenses

Les transferts financés par le régime fiscal sont constitués des crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés, ainsi que des créances fiscales douteuses.

En 2018-2019, les transferts financés par le régime fiscal s'élèvent à 7,1 milliards de dollars, dont :

- près de 5,0 milliards de dollars sont prévus à l'impôt des particuliers;
- près de 1,9 milliard de dollars sont prévus aux impôts des sociétés;
- plus de 200 millions de dollars sont prévus aux taxes à la consommation.

Transferts financés par le régime fiscal (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Impôt des particuliers	4 999	5 221	5 327
Impôts des sociétés	1 899	2 036	2 180
Taxes à la consommation	203	222	234
TOTAL	7 101	7 479	7 741
<i>Variation en %</i>	9,5	5,3	3,5

Rappel de l'écart à résorber aux dépenses présenté dans le rapport préélectoral

Le ministère des Finances établit la cible pluriannuelle de dépenses pour l'horizon du cadre financier.

- Cette cible est établie essentiellement en fonction des orientations budgétaires du gouvernement.
- Elle est notamment tributaire des coûts de reconduction des programmes, de l'évolution des revenus ainsi que de l'analyse et du suivi en cours d'année des revenus et des dépenses du gouvernement.

En parallèle, le Secrétariat du Conseil du trésor, en collaboration avec les ministères et organismes publics, réalise l'estimation des coûts de reconduction des programmes gouvernementaux.

- Les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux représentent l'évaluation des coûts liés à la reconduction de la prestation des services et des programmes existants.

La cible pluriannuelle de dépenses est mise en perspective avec les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux, afin que l'écart annuel existant, le cas échéant, soit contrôlé.

- Lorsque l'écart est positif, des priorités doivent être établies et des choix impliquant soit des mesures de contrôle des dépenses, soit une réaffectation des dépenses, soit un relèvement de la cible de dépenses peuvent être effectués afin que l'écart à résorber soit réduit, voire éliminé.

Sur la base du cadre financier de mars 2018 et des révisions constatées en août 2018, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et l'objectif de dépenses est inexistant pour 2018-2019.

- L'écart à résorber s'établit à 868 millions de dollars en 2019-2020 et à 739 millions de dollars en 2020-2021.

En moyenne, au cours des quatre derniers budgets de dépenses, l'écart à résorber pour l'année suivant celle du budget a été de 854 millions de dollars.

Écart à résorber aux dépenses de missions

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Coûts de reconduction des programmes gouvernementaux	99 379	102 630 ⁽¹⁾	105 409 ^{(1),(2)}
Objectif de dépenses de missions	99 379	101 762	104 670
ÉCART À RÉSORBER	—	868	739
% des dépenses de missions	0,0	0,9	0,7

(1) Ce montant inclut une prévision du coût concernant l'évaluation actuarielle des régimes de retraite à hauteur de 200 M\$ par année.

(2) Ce montant inclut une provision de 250 M\$ pour le risque de prévision, laquelle permet de compenser le fait que les coûts de reconduction des programmes tendent à être plus incertains dans les dernières années du cadre financier.

Source : *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018.*

ANNEXE 4 : ENTITÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE

TABLEAU D.35

Entités incluses dans le périmètre comptable

Affaires municipales et Habitation		Culture et Communications	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Min	Ministère de la Culture et des Communications	Min
Commission municipale du Québec	OB	Commission de toponymie	OB
Régie du logement	OB	Conseil du patrimoine culturel du Québec	OB
Fonds de développement des territoires	FS	Conseil supérieur de la langue française	OB
Régie du bâtiment du Québec	OAB	Office québécois de la langue française	OB
Société d'habitation du Québec	OAB	Fonds Avenir Mécénat Culture	FS
		Fonds du patrimoine culturel québécois	FS
		Bibliothèque et Archives nationales du Québec	OAB
Agriculture, Pêcheries et Alimentation		Conseil des arts et des lettres du Québec	OAB
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Min	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	OAB
Commission de protection du territoire agricole du Québec	OB	Musée d'Art contemporain de Montréal	OAB
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	OB	Musée de la Civilisation	OAB
La Financière agricole du Québec	OAB	Musée national des beaux-arts du Québec	OAB
		Société de développement des entreprises culturelles	OAB
Assemblée nationale		Société de la Place des Arts de Montréal	OAB
Assemblée nationale	Autre	Société de télédiffusion du Québec	OAB
		Société du Grand Théâtre de Québec	OAB
Conseil du trésor et Administration gouvernementale			
Secrétariat du Conseil du trésor	Min	Économie et Innovation	
Commission de la fonction publique	OB	Ministère de l'Économie et de l'Innovation	Min
Autorité des marchés publics	OAB	Commission de l'éthique en science et en technologie	OB
Centre de services partagés du Québec	OAB	Capital Mines Hydrocarbures	FS
Société québécoise des infrastructures	OAB	Fonds du développement économique	FS
Conseil exécutif		Centre de recherche industrielle du Québec	OAB
Ministère du Conseil exécutif	Min	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	OAB
Commission d'accès à l'information	OB	Fonds de recherche du Québec – Santé	OAB
Centre de la francophonie des Amériques	OAB	Fonds de recherche du Québec – Société et culture	OAB
		Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	OAB

Note : La structure budgétaire des ministères est celle du budget de mars 2018.

Légende : Min : ministère; OB : organisme budgétaire; FS : fonds spécial; OAB : organisme autre que budgétaire; RS : organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

TABLEAU D.35 (suite)

Entités incluses dans le périmètre comptable (suite)

Éducation et Enseignement supérieur		Environnement et Lutte contre les changements climatiques	
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Min	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Min
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	OB	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	OB
Commission consultative de l'enseignement privé	OB	Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	FS
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	OB	Fonds vert	FS
Conseil supérieur de l'éducation	OB	Conseil de gestion du Fonds vert	OAB
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	FS	Société québécoise de récupération et de recyclage	OAB
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	FS	Famille	
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	OAB	Ministère de la Famille	Min
Institut national des mines	OAB	Curateur public	OB
Collèges d'enseignement général et professionnel	RS	Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	FS
Commissions scolaires	RS	Fonds pour le développement des jeunes enfants	FS
Université du Québec et ses constituantes	RS		
		Finances	
Énergie et Ressources naturelles		Ministère des Finances	Min
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Min	Fonds de financement	FS
Fonds d'information sur le territoire	FS	Fonds des générations	FS
Fonds de transition énergétique	FS	Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis	FS
Fonds des ressources naturelles	FS	Fonds du centre financier de Montréal	FS
Régie de l'énergie	OAB	Fonds du Plan Nord	FS
Société de développement de la Baie-James	OAB	Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	FS
Société du Plan Nord	OAB	Fonds relatif à l'administration fiscale	FS
Transition énergétique Québec	OAB	Agence du revenu du Québec	OAB
		Autorité des marchés financiers	OAB
		Financement-Québec	OAB
		Institut de la statistique du Québec	OAB
		Société de financement des infrastructures locales du Québec	OAB
		Entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	Autre

(1) Sur le plan financier, le résultat net des entreprises du gouvernement est imputé au portefeuille Finances. Toutefois, la gouvernance d'une entreprise du gouvernement peut relever d'un autre portefeuille.

TABLEAU D.35 (suite)

Entités incluses dans le périmètre comptable (suite)

Forêts, Faune et Parcs		Personnes désignées par l'Assemblée nationale	
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Min	Commissaire à l'éthique et à la déontologie	OB
Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier	FS	Commissaire au lobbying	OB
Fondation de la faune du Québec	OAB	Directeur général des élections	OB
Société des établissements de plein air du Québec	OAB	Protecteur du citoyen	OB
		Vérificateur général	OB
Immigration, Diversité et Inclusion		Relations internationales et Francophonie	
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Min	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	Min
		Office Québec-Monde pour la jeunesse	OAB
Justice		Santé et Services sociaux	
Ministère de la Justice	Min	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Min
Comité de la rémunération des juges	OB	Commissaire à la santé et au bien-être	OB
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	OB	Office des personnes handicapées du Québec	OB
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	OB	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	FS
Conseil de la justice administrative	OB	Fonds de soutien aux proches aidants	FS
Conseil de la magistrature	OB	Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	FS
Conseil du statut de la femme	OB	Corporation d'urgences-santé	OAB
Directeur des poursuites criminelles et pénales	OB	Fonds de l'assurance médicaments	OAB
Office de la protection du consommateur	OB	Héma-Québec	OAB
Tribunal des droits de la personne	OB	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	OAB
Fonds Accès Justice	FS	Institut national de santé publique du Québec	OAB
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	FS	Régie de l'assurance maladie du Québec	OAB
Fonds des registres du ministère de la Justice	FS	Centres intégrés de santé et de services sociaux, autres établissements publics et instances régionales	RS
Fonds du Tribunal administratif du Québec	FS		
Fonds relatif aux contrats publics	FS		
Commission des services juridiques	OAB		
Fonds d'aide aux actions collectives	OAB		
Office des professions du Québec	OAB		
Société québécoise d'information juridique	OAB		

TABLEAU D.35 (suite)

Entités incluses dans le périmètre comptable (suite)

Sécurité publique		Travail, Emploi et Solidarité sociale	
Ministère de la Sécurité publique	Min	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Min
Bureau des enquêtes indépendantes	OB	Commission des partenaires du marché du travail	OB
Bureau du coroner	OB	Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	FS
Comité de déontologie policière	OB	Fonds de développement du marché du travail	FS
Commissaire à la déontologie policière	OB	Fonds des biens et des services	FS
Commissaire à la lutte contre la corruption	OB	Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	FS
Commission québécoise des libérations conditionnelles	OB	Fonds du Tribunal administratif du travail	FS
Régie des alcools, des courses et des jeux	OB	Fonds québécois d'initiatives sociales	FS
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	FS	Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	OAB
Fonds des services de police	FS		
Commission de la capitale nationale du Québec	OAB		
École nationale de police du Québec	OAB		
École nationale des pompiers du Québec	OAB		
Tourisme			
Ministère du Tourisme	Min		
Fonds de partenariat touristique	FS		
Régie des installations olympiques	OAB		
Société du Centre des congrès de Québec	OAB		
Société du Palais des congrès de Montréal	OAB		
Transports			
Ministère des Transports	Min		
Commission des transports du Québec	OB		
Fonds aérien	FS		
Fonds de gestion de l'équipement roulant	FS		
Fonds de la sécurité routière	FS		
Fonds des réseaux de transport terrestre	FS		
Société de l'assurance automobile du Québec	OAB		
Société des Traversiers du Québec	OAB		

Section E

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1. La réduction de la dette	E.3
1.1 Le maintien des objectifs de réduction de la dette	E.3
1.2 Une accélération du remboursement de la dette.....	E.6
1.2.1 Des économies additionnelles en intérêts de 332 M\$ sur cinq ans	E.8
1.2.2 Une diminution de la part des revenus consacrée au service de la dette	E.9
1.3 Le Fonds des générations	E.10
1.4 La dette brute.....	E.14
1.4.1 Les investissements en immobilisations : le principal facteur d'évolution de la dette brute	E.15
1.5 La dette nette	E.18
1.6 La dette représentant les déficits cumulés	E.19
1.7 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada	E.20
2. La stratégie de financement et la gestion de la dette	E.21
2.1 Le programme de financement.....	E.21
2.2 La stratégie de financement	E.23
2.2.1 Diversification selon les marchés	E.23
2.2.2 Diversification selon les instruments	E.24
2.2.3 Diversification selon les échéances	E.25
2.3 Le rendement des titres d'emprunt du Québec	E.26
2.4 La stratégie de gestion de la dette.....	E.27
3. Les cotes de crédit.....	E.29
3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec.....	E.29
3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes.....	E.32
ANNEXE 1 : Les différents concepts de dette.....	E.33
ANNEXE 2 : Le passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs.....	E.35

1. LA RÉDUCTION DE LA DETTE

1.1 Le maintien des objectifs de réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

La présente mise à jour économique et financière confirme le maintien de ces objectifs.

En raison du maintien de l'équilibre budgétaire, du versement des revenus dédiés au Fonds des générations et de la croissance économique qui contribue à alléger le poids de la dette, le gouvernement prévoit que :

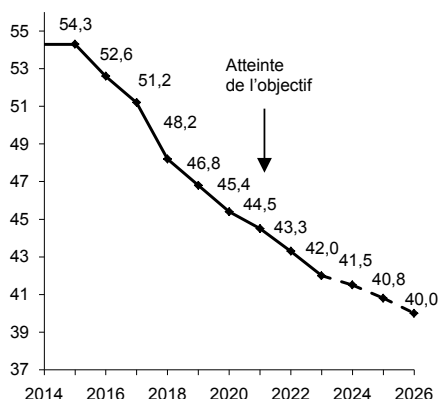
- l'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu;
- l'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

Une diminution graduelle du poids de la dette est ainsi prévue au cours des années à venir.

GRAPHIQUE E.1

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

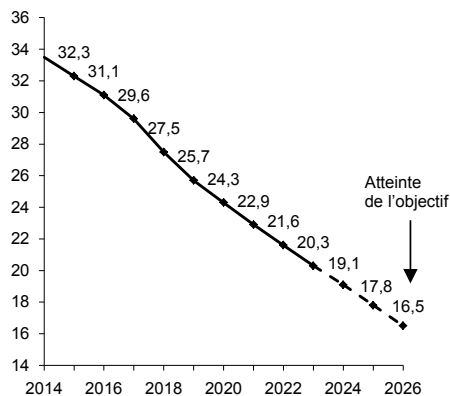


Note : Il s'agit de projections à compter de 2024.

GRAPHIQUE E.2

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de projections à compter de 2024.

❑ Le contrôle de la dette

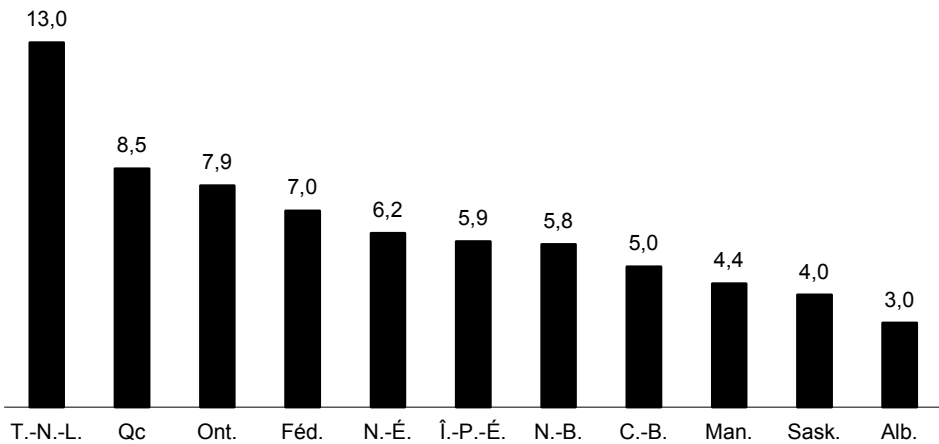
La dette du Québec est élevée. Les intérêts que le Québec doit payer sur cette dette représentent une part importante des revenus de l'État.

En 2017-2018, ce sont 9,2 milliards de dollars qui ont été payés en intérêts sur la dette, soit 8,5 % des revenus consolidés. Après Terre-Neuve-et-Labrador, c'est au Québec que ce ratio est le plus élevé.

Chaque dollar payé en intérêts est un dollar en moins pour le financement des services publics.

GRAPHIQUE E.3

Service de la dette des gouvernements au Canada en 2017-2018 (en pourcentage des revenus)



Sources : Comptes publics des gouvernements.

La réduction de la dette permettra au Québec de faire face notamment :

- au vieillissement de la population, qui entraîne une diminution du bassin de travailleurs potentiels;
- au besoin de maintenir des investissements élevés dans les infrastructures publiques;
- à un éventuel ralentissement économique qui résulterait de la situation économique mondiale.

En outre, la réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique en créant un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité. Elle permet également une réduction du fardeau fiscal.

La réduction du poids de la dette : un élément important pour les agences de notation

Compte tenu de l'importance de sa dette, qui doit sur une base régulière être refinancée, le Québec a des besoins d'emprunts importants. Pour emprunter au plus bas coût possible, le Québec doit s'assurer d'avoir une bonne cote auprès des agences de notation qui évaluent sa qualité de crédit.

La réduction du poids de la dette est un élément important pour les agences de notation.

Par exemple, en juin 2018, l'agence de notation Fitch indiquait que la perspective stable attribuée à la cote de crédit du Québec reposait sur l'hypothèse que le poids de la dette allait diminuer dans les années à venir :

La perspective stable attribuée à la cote de crédit actuelle suppose que la province se concentrera, comme par le passé, sur la réduction de la dette. Une augmentation importante de la dette qui résulterait de déficits budgétaires entraînerait une décote¹.

De son côté, l'agence de notation Moody's indiquait que la perspective stable attribuée à la cote de crédit du Québec reposait sur l'hypothèse que le Québec réussirait à maintenir l'équilibre budgétaire à moyen terme, permettant ainsi une diminution graduelle du poids de la dette :

La perspective stable attribuée à la cote de crédit repose sur l'hypothèse que la province réussira à enregistrer des budgets équilibrés à moyen terme, permettant une diminution graduelle du poids de la dette et une stabilisation de la charge des intérêts sur la dette².

1 Fitch, communiqué du 8 juin 2018 (traduction libre).

2 Moody's, opinion sur la qualité du crédit, 19 juin 2018 (traduction libre).

1.2 Une accélération du remboursement de la dette

La stratégie de réduction de la dette, mise en œuvre en 2006, consiste à dédier annuellement des revenus au Fonds des générations et à confier la gestion de ces sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour qu'elle obtienne un rendement plus élevé que le coût d'emprunt du gouvernement.

Cette stratégie a bien fonctionné. Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement dix années sur onze (voir page E.12).

Ultimement, le Fonds des générations doit cependant servir à réduire la dette du Québec sur les marchés financiers, et ce, afin d'alléger la charge en intérêts du gouvernement.

Dans ce contexte, la présente mise à jour économique et financière prévoit une accélération du remboursement de la dette. Une somme de 8 milliards de dollars provenant du Fonds des générations sera utilisée d'ici au printemps 2019 pour rembourser des emprunts sur les marchés financiers, soit 6 milliards de dollars d'ici la fin de l'année financière 2018-2019 et 2 milliards de dollars au début de l'année financière 2019-2020¹.

— Si l'on tient compte du remboursement de 2 milliards de dollars réalisé au début de l'année financière 2018-2019, ce sont 10 milliards de dollars provenant du Fonds des générations qui auront servi à réduire la dette sur les marchés financiers d'ici au printemps 2019.

Cette accélération du remboursement de la dette permet d'économiser 332 millions de dollars de plus en intérêts sur cinq ans.

— Au total, sur cinq ans, les remboursements de la dette permettent de dégager une somme de 1,4 milliard de dollars qui peut être consacrée au financement des services publics.

Le Fonds des générations continuera chaque année à recevoir les revenus consacrés à la réduction de la dette, et ce, comme prévu dans la Loi.

TABLEAU E.1

Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Valeur comptable au début	10 523	12 816	7 667	8 166	10 853	13 806	
Revenus dédiés au Fonds des générations	2 293	2 851	2 499	2 687	2 953	3 245	
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	—	-8 000	-2 000	—	—	—	-10 000
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	12 816	7 667	8 166	10 853	13 806	17 051	

¹ Cette action gouvernementale ne requiert aucun changement législatif.

❑ Une approche qui ne remet pas en question l'atteinte des objectifs de réduction de la dette

L'accélération du remboursement de la dette ne remet pas en question l'atteinte des objectifs de réduction de la dette.

Cela s'explique entre autres par le fait que l'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette permet de matérialiser une partie des gains de placement et ainsi de tirer profit des bons rendements enregistrés au cours des dernières années.

L'accélération du remboursement de la dette permet par ailleurs une cristallisation plus rapide des gains de placement et une réduction de l'exposition des sommes constituant le Fonds des générations au risque de marché.

À ce sujet, l'agence de notation DBRS a écrit dans un commentaire au lendemain des élections générales du 1^{er} octobre 2018 que des retraits plus rapides que prévu du Fonds des générations aideront à contenir le coût de la dette dans un contexte de hausse des taux d'intérêt :

DBRS reconnaît que les retraits du Fonds des générations cristalliseront des gains de placement réalisés dans ce fonds et auront un impact plus immédiat pour contenir le coût des intérêts dans un environnement de hausse des taux d'intérêt².

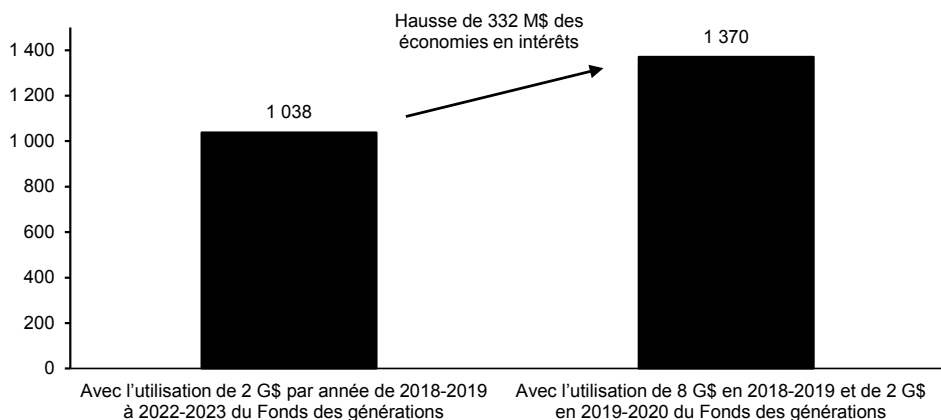
² DBRS, communiqué du 2 octobre 2018 (traduction libre).

1.2.1 Des économies additionnelles en intérêts de 332 M\$ sur cinq ans

Par rapport au calendrier d'utilisation du Fonds des générations qui était prévu au budget de mars 2018, soit 2 milliards de dollars par année de 2018-2019 à 2022-2023, l'accélération du remboursement de la dette permet la réalisation d'économies additionnelles au service de la dette de 332 millions de dollars sur cinq ans.

GRAPHIQUE E.4

Économies additionnelles en intérêts résultant du remboursement accéléré de la dette sur cinq ans (en millions de dollars)



Ainsi, l'utilisation du Fonds des générations pour le paiement de la dette, à raison de 8 milliards de dollars en 2018-2019 et de 2 milliards de dollars en 2019-2020, dégage une somme de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans, qui peut être consacrée au financement des services publics.

TABLEAU E.2

Économies en intérêts résultant du remboursement de la dette (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Économies en intérêts sur la dette	98	318	318	318	318	1 370

1.2.2 Une diminution de la part des revenus consacrée au service de la dette

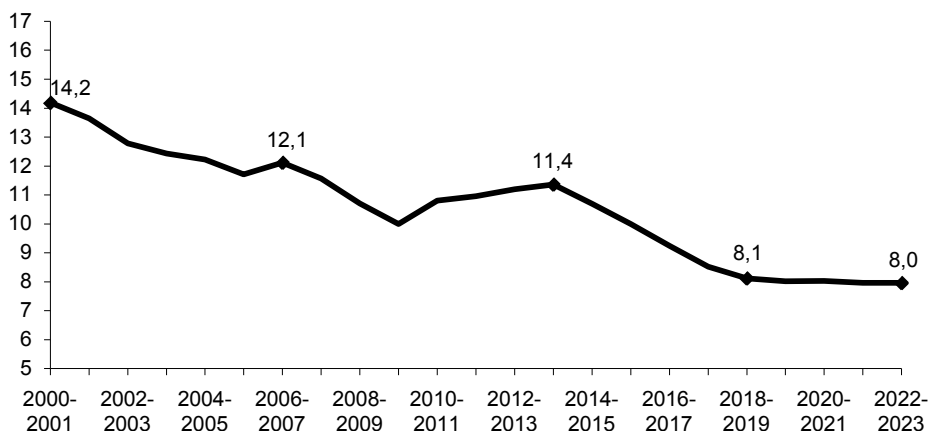
Une part importante des revenus de l'État est consacrée au paiement des intérêts sur la dette, mais cette part est en diminution.

La part des revenus consacrée au service de la dette s'établit à 8,1 % en 2018-2019 grâce, entre autres, à l'accélération du remboursement de la dette à partir du Fonds des générations.

GRAPHIQUE E.5

Service de la dette

(en pourcentage des revenus consolidés)



1.3 Le Fonds des générations

En 2018-2019, les versements au Fonds des générations s'élèvent à 2,9 milliards de dollars.

Ces sommes proviennent principalement :

- des redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- des revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;
- des revenus miniers;
- d'un montant provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- des revenus de placement.

Le Fonds des générations devrait s'établir à 17,1 milliards de dollars au 31 mars 2023.

TABLEAU E.3

Fonds des générations (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Valeur comptable au début	10 523	12 816	7 667	8 166	10 853	13 806
Revenus dédiés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	695	694	713	738	752	773
Producteurs privés	102	100	102	104	107	108
Sous-total	797	794	815	842	859	881
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	218	242	305	395	485	580
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	145	230	245	295	325	358
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	6	15	15	15	15	15
Revenus de placement ⁽¹⁾	412	855	404	425	554	696
Total des revenus dédiés	2 293	2 851	2 499	2 687	2 953	3 245
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	—	-8 000	-2 000	—	—	—
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	12 816	7 667	8 166	10 853	13 806	17 051

(1) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. La hausse des revenus de placement en 2018-2019 s'explique notamment par la matérialisation d'une partie des gains de placement qui résulte du retrait de 8 G\$ du Fonds des générations.

❑ L'importance du Fonds des générations

Le Fonds des générations contribue directement à réduire le poids de la dette.

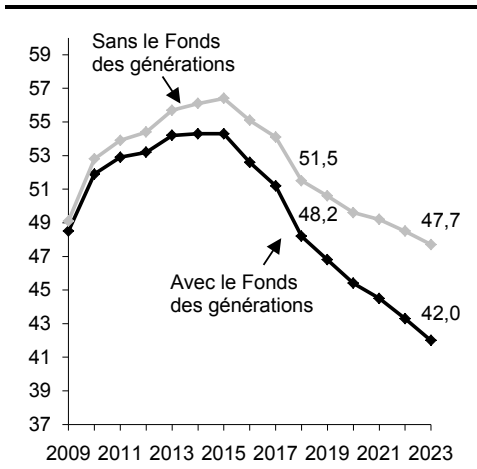
Sans les versements au Fonds des générations, le ratio de la dette brute au PIB serait beaucoup plus élevé. Au 31 mars 2023, le poids de la dette brute s'établira à 42,0 % du PIB. Sans le Fonds des générations, la prévision s'établirait à 47,7 % du PIB, soit 5,7 points de pourcentage de plus.

Cet écart signifie qu'en l'absence du Fonds des générations, la dette brute prévue au 31 mars 2023 serait plus élevée de 28,1 milliards de dollars³.

Sur une base par habitant, cela représente 3 253 \$. Au 31 mars 2023, la dette brute par habitant s'établira à 24 074 \$. Sans le Fonds des générations, elle se serait établie à 27 327 \$ par habitant.

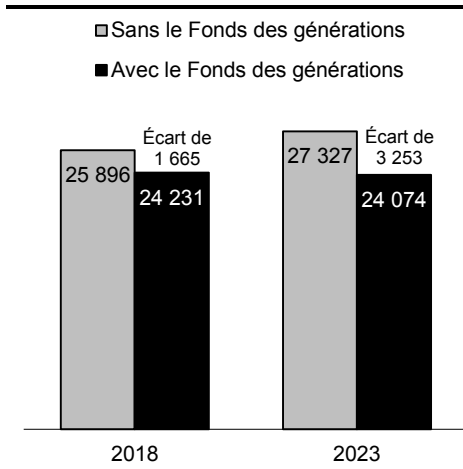
GRAPHIQUE E.6

Dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE E.7

Dette brute au 31 mars (en dollars par habitant)



³ L'écart de 28,1 G\$ est plus élevé de 11 G\$ que le solde du Fonds des générations au 31 mars 2023 (17,1 G\$) en raison de l'utilisation de 11 G\$ du Fonds des générations pour rembourser des emprunts (1 G\$ en 2013-2014, 8 G\$ en 2018-2019 et 2 G\$ en 2019-2020).

Les rendements et la valeur marchande du Fonds des générations

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement dix années sur onze.

- De 2007 à 2017, la moyenne des rendements a été de 5,6 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,5 %, ce qui donne un écart de 2,1 points de pourcentage.

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec (en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾	Écart (en points de pourcentage)
2007	5,6	4,7	0,9
2008	-22,4	4,5	-26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5
2015	8,1	2,4	5,7
2016	7,3	2,2	5,1
2017	8,5	2,5	6,0

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Les rendements et la valeur marchande du Fonds des générations (suite)

Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations depuis sa création. Pour le calcul de la dette brute, la valeur comptable est utilisée.

Au 31 mars 2018, la valeur marchande du Fonds des générations était plus élevée de 2,3 milliards de dollars¹.

Valeurs comptable et marchande du Fonds des générations au 31 mars (en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
2007	584	586	-2
2008	1 233	1 199	34
2009	1 952	1 646	306
2010	2 677	2 605	72
2011	3 437	3 599	-162
2012	4 277	4 508	-231
2013	5 238	5 636	-398
2014	5 659	6 373	-714
2015	6 938	8 271	-1 333
2016	8 522	9 717	-1 195
2017	10 523	12 324	-1 801
2018	12 816	15 101	-2 285

¹ Au 30 juin 2018, à la suite de l'utilisation d'une somme de 2 G\$ au début de l'année financière 2018-2019, les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations étaient respectivement de 11,5 G\$ et de 13,8 G\$. À cette date, la valeur marchande était ainsi plus élevée de 2,3 G\$.

1.4 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette émise sur les marchés financiers et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Au 31 mars 2018, la dette brute s'est établie à 201,1 milliards de dollars, soit 48,2 % du PIB. Une réduction graduelle et continue du poids de la dette est prévue sur l'horizon de la prévision quinquennale. Le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 42,0 % au 31 mars 2023.

TABLEAU E.4

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dette directe consolidée	189 366	191 984	192 897	196 500	204 406	210 928	217 155
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	24 647	21 903	18 506	16 109	13 525	10 565	7 511
Moins : Fonds des générations	-10 523	-12 816	-7 667	-8 166	-10 853	-13 806	-17 051
DETTE BRUTE	203 490	201 071	203 736	204 443	207 078	207 687	207 615
<i>En % du PIB</i>	<i>51,2</i>	<i>48,2</i>	<i>46,8</i>	<i>45,4</i>	<i>44,5</i>	<i>43,3</i>	<i>42,0</i>

(1) Une diminution du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs est prévue en raison principalement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), qui est un actif qui croît à un rythme plus élevé que celui du passif correspondant.

1.4.1 Les investissements en immobilisations : le principal facteur d'évolution de la dette brute

Au cours des prochaines années, la dette brute augmentera en termes absolus, en raison principalement des investissements du gouvernement en immobilisations. Le poids de la dette diminuera cependant en raison de la croissance économique, qui sera supérieure à l'augmentation prévue de la dette brute.

Au cours des cinq prochaines années, soit de 2018-2019 à 2022-2023, la dette brute augmentera globalement de 6,5 milliards de dollars, en raison principalement des investissements nets en immobilisations. Ce facteur contribuera à hausser la dette brute de 14,5 milliards de dollars.

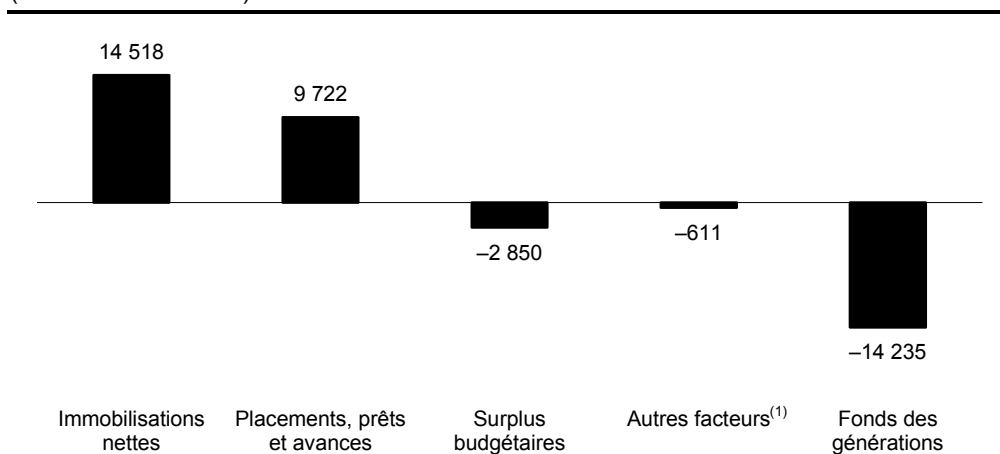
Les placements, prêts et avances⁴ contribueront, quant à eux, à hausser la dette brute de 9,7 milliards de dollars sur cinq ans.

Pour leur part, les versements au Fonds des générations entraîneront une réduction de la dette brute de 14,2 milliards de dollars sur cinq ans.

GRAPHIQUE E.8

Facteurs d'évolution de la dette brute sur cinq ans – de 2018-2019 à 2022-2023

(en millions de dollars)



(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

⁴ Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Hydro-Québec se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses investissements, notamment des barrages hydroélectriques. Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement dans Hydro-Québec qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

TABLEAU E.5

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire ⁽¹⁾	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux	Immobilisations nettes ⁽²⁾	Autres facteurs ⁽³⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2000-2001	116 761	-427	1 701	841	578	1 108		3 801	120 562	52,4
2001-2002	120 562	-22	1 248	934	1 199	-9		3 350	123 912	51,9
2002-2003	123 912	728	1 921	631	1 706	237		5 223	129 135	51,7
2003-2004	129 135	358	1 367	560	1 186	625		4 096	133 231	51,4
2004-2005	133 231	664	1 303	1 486	1 006	-796		3 663	136 894	50,4
2005-2006	136 894	-37	1 488	1 013	1 179	-809		2 834	139 728	49,9
2006-2007	139 728	-109	2 213	1 002	1 177	1 078	-584	4 777	144 505	49,7
2007-2008	144 505	—	2 658	487	1 457	767	-649	4 720	149 225	48,8
2008-2009	149 225	—	966	622	2 448	-28	-719	3 289	152 514	48,5
Avec réseaux consolidés ligne par ligne⁽⁴⁾										
2009-2010	157 630	3 174	1 746		4 226	-2 733	-725	5 688	163 318	51,9
2010-2011	163 318	3 150	2 507		4 923	298	-760	10 118	173 436	52,9
2011-2012	173 436	2 628	1 861		5 071	1 228	-840	9 948	183 384	53,2
2012-2013	183 384	3 476 ⁽⁵⁾	659		4 863	445	-961	8 482	191 866	54,2
2013-2014	191 866	2 824	1 349		3 977	-788	-1 421	5 941	197 807	54,3
2014-2015	197 807	1 143 ⁽⁶⁾	2 146		2 980	1 160	-1 279	6 150	203 957	54,3
2015-2016	203 957	-2 191	808		2 695	-338	-1 584	-610	203 347	52,6
2016-2017	203 347	-2 361	2 527		1 784	194	-2 001	143	203 490	51,2
2017-2018	203 490	-2 622	1 859		2 173	-1 536	-2 293	-2 419	201 071	48,2
2018-2019	201 071	-1 650	2 519		3 186	1 461	-2 851	2 665	203 736	46,8
2019-2020	203 736	—	2 037		3 131	-1 962	-2 499	707	204 443	45,4
2020-2021	204 443	-150	2 167		2 992	313	-2 687	2 635	207 078	44,5
2021-2022	207 078	-400	1 477		2 772	-287	-2 953	609	207 687	43,3
2022-2023	207 687	-650	1 522		2 437	-136	-3 245	-72	207 615	42,0

(1) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(3) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

(4) La consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a eu pour effet d'augmenter la dette brute de 5 116 M\$ au 31 mars 2009.

(5) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

(6) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts diminués de la dépense d'amortissement.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est présentée dans le solde budgétaire.

De 2018-2019 à 2022-2023, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 2,9 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Investissements bruts ⁽¹⁾	7 320	7 401	7 368	7 300	7 166
Moins : Amortissement	-4 134	-4 270	-4 376	-4 528	-4 729
Investissements nets en immobilisations	3 186	3 131	2 992	2 772	2 437

(1) Les investissements bruts comprennent ceux effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé. Ils sont par ailleurs diminués de la valeur des dispositions.

1.5 La dette nette

La dette nette est égale aux passifs du gouvernement du Québec moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations ainsi que celle qui a servi à financer des dépenses courantes.

Au 31 mars 2018, la dette nette s'est établie à 176,5 milliards de dollars, soit 42,3 % du PIB. En proportion du PIB, la dette nette a commencé à diminuer en 2013-2014 et continuera à le faire au cours des années à venir, pour atteindre 35,2 % au 31 mars 2023.

TABLEAU E.6

Facteurs d'évolution de la dette nette (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Autres	Revenus dédiés au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2012-2013	167 700	3 476 ⁽¹⁾	4 863	4 959	-961	12 337	180 037	50,9
2013-2014	180 037	2 824	3 977	-2 302	-1 121	3 378	183 415	50,3
2014-2015	183 415	1 143 ⁽²⁾	2 980	-572	-1 279	2 272	185 687	49,4
2015-2016	185 687	-2 191	2 695	287	-1 453	-662	185 025	47,9
2016-2017	185 025	-2 361	1 784	-692	-2 001	-3 270	181 755	45,7
2017-2018	181 755	-2 622	2 173	-2 470 ⁽³⁾	-2 293	-5 212	176 543	42,3
2018-2019	176 543	-1 650	3 186	—	-2 851	-1 315	175 228	40,2
2019-2020	175 228	—	3 131	—	-2 499	632	175 860	39,0
2020-2021	175 860	-150	2 992	—	-2 687	155	176 015	37,8
2021-2022	176 015	-400	2 772	—	-2 953	-581	175 434	36,6
2022-2023	175 434	-650	2 437	—	-3 245	-1 458	173 976	35,2

(1) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

(2) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

(3) Cette diminution de la dette nette s'explique notamment par le transfert au 1^{er} juin 2017 des immobilisations de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et au Réseau de transport métropolitain (RTM), qui sont deux entités exclues du périmètre comptable du gouvernement.

1.6 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement du Québec et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, elle est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation.

Au 31 mars 2018, la dette représentant les déficits cumulés s'est établie à 114,6 milliards de dollars, ce qui équivaut à 27,5 % du PIB. En proportion du PIB, la dette représentant les déficits cumulés a commencé à diminuer en 2013-2014 et continuera à le faire au cours des années à venir, pour atteindre 20,3 % au 31 mars 2023.

TABLEAU E.7

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Affectation à la réserve de stabilisation	Ajustements comptables	Revenus dédiés au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2012-2013	115 220	3 476 ⁽¹⁾	—	4 880	-961	7 395	122 615	34,6
2013-2014	122 615	2 824	—	-2 308	-1 121	-605	122 010	33,5
2014-2015	122 010	1 143 ⁽²⁾	—	-606	-1 279	-742	121 268	32,3
2015-2016	121 268	-2 191	2 191	306	-1 453	-1 147	120 121	31,1
2016-2017	120 121	-2 361	2 361	-719	-2 001	-2 720	117 401	29,6
2017-2018	117 401	-2 622	2 622	-464	-2 293	-2 757	114 644	27,5
2018-2019	114 644	-1 650	1 650	—	-2 851	-2 851	111 793	25,7
2019-2020	111 793	—	—	—	-2 499	-2 499	109 294	24,3
2020-2021	109 294	-150	150	—	-2 687	-2 687	106 607	22,9
2021-2022	106 607	-400	400	—	-2 953	-2 953	103 654	21,6
2022-2023	103 654	-650	650	—	-3 245	-3 245	100 409	20,3

(1) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

(2) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

1.7 Comparaison de la dette des gouvernements au Canada

En pourcentage du PIB, le Québec est la deuxième province la plus endettée après Terre-Neuve-et-Labrador.

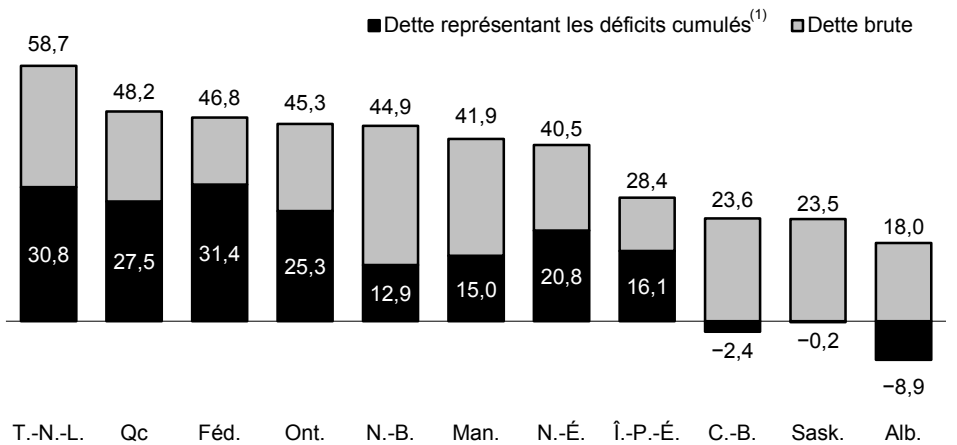
Bien que le poids de la dette du Québec soit en diminution, le Québec demeure en effet plus endetté que la moyenne des provinces canadiennes.

— Au 31 mars 2018, le poids de la dette brute du Québec était de 48,2 %, alors que la moyenne des provinces était de 37,9 %⁵.

— Au 31 mars 2018, le poids de la dette représentant les déficits cumulés du Québec était de 27,5 %, alors que la moyenne des provinces était de 15,2 %⁵.

GRAPHIQUE E.9

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2018
(en pourcentage du PIB)



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.
Sources : Comptes publics des gouvernements.

⁵ Moyenne pondérée.

2. LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement du gouvernement pour l'année 2018-2019 s'établit à 12,3 milliards de dollars, soit 1,1 milliard de dollars de moins que prévu au budget de mars 2018. Cette révision à la baisse s'explique principalement par l'utilisation de 6 milliards de dollars de plus provenant du Fonds des générations pour rembourser des emprunts venant à échéance en 2018-2019 et pour devancer le remboursement d'emprunts venant à échéance en 2019-2020.

En date du 21 novembre 2018, des emprunts par anticipation de 416 millions de dollars avaient été réalisés.

TABLEAU E.8

Programme de financement du gouvernement en 2018-2019 (en millions de dollars)

	Mars 2018	Révisions	Décembre 2018
FONDS GÉNÉRAL			
Besoins financiers nets ⁽¹⁾	5 012	-2 548	2 464
Remboursements d'emprunts	8 252	3 100	11 352
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	-2 000	-6 000	-8 000
Variation de l'encaisse ⁽²⁾	-9 342	-405	-9 747
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) ⁽³⁾	—	1 000	1 000
Contributions au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts	—	1 000	1 000
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽⁴⁾	—	657	657
Financement par anticipation réalisé	—	416	416
FONDS GÉNÉRAL	1 922	-2 780	-858
FONDS DE FINANCEMENT	10 100	1 800	11 900
FINANCEMENT-QUÉBEC	1 400	-100	1 300
TOTAL	13 422	-1 080	12 342⁽⁵⁾
Dont : remboursements d'emprunts	16 559	3 055	19 614

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

- (1) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du Fonds de financement. Ils sont ajustés pour tenir compte notamment du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs.
- (2) La variation de l'encaisse correspond aux emprunts réalisés par anticipation l'année précédente.
- (3) Les dépôts au FARR sont facultatifs; ils ne sont inscrits dans le programme de financement qu'une fois qu'ils ont été effectués.
- (4) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.
- (5) Cette donnée est obtenue sur la base des emprunts réalisés au 21 novembre 2018.

Le programme de financement s'établira à 13,2 milliards de dollars en 2019-2020.

Pour les trois années suivantes, soit de 2020-2021 à 2022-2023, il s'établira en moyenne à 20,4 milliards de dollars par année.

TABLEAU E.9

Programme de financement du gouvernement de 2019-2020 à 2022-2023
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
FONDS GÉNÉRAL				
Besoins financiers nets ⁽¹⁾	527	1 879	1 966	2 190
Remboursements d'emprunts	3 506	6 153	10 152	7 882
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	-2 000	—	—	—
Variation de l'encaisse ⁽²⁾	-416	—	—	—
FONDS GÉNÉRAL	1 617	8 032	12 118	10 072
FONDS DE FINANCEMENT	9 800	9 200	8 800	8 600
FINANCEMENT-QUÉBEC	1 800	1 700	1 500	1 100
TOTAL	13 217	18 932	22 418	19 772
Dont : remboursements d'emprunts	11 154	11 641	15 398	13 448

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Les montants excluent les besoins financiers nets des entités consolidées qui sont financés par l'entremise du Fonds de financement. Ils sont ajustés pour tenir compte notamment du non-encaissement des revenus du FARR et des fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs.

(2) La variation de l'encaisse correspond aux emprunts réalisés par anticipation l'année précédente.

2.2 La stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

2.2.1 Diversification selon les marchés

Le Canada est le principal marché sur lequel les emprunts du Québec sont réalisés. D'ailleurs, la proportion de la dette brute du Québec en dollars canadiens s'est établie à 80,1 %⁶ au 31 mars 2018. Cependant, les marchés internationaux sont incontournables pour diversifier les sources de financement du Québec. Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés internationaux, soit aux États-Unis, en Europe, en Australie et en Asie.

D'ailleurs, le gouvernement continue sa mise en marché des titres obligataires en rencontrant sur une base régulière des acheteurs, actuels et potentiels. Ceux des États-Unis et ceux de l'Europe sont rencontrés annuellement, et ceux de l'Asie le sont lorsque l'occasion se présente.

De 2008-2009 à 2017-2018, en moyenne, 20 % des emprunts ont été réalisés en devises étrangères. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à ces devises (voir la section 2.4).

En 2018-2019, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 21,4 % de ses emprunts sur les marchés étrangers :

- 1 milliard d'euros (1,5 milliard de dollars canadiens);
- 500 millions de livres sterling (868 millions de dollars canadiens);
- 160 millions de dollars australiens (154 millions de dollars canadiens);
- 115 millions de dollars néo-zélandais (103 millions de dollars canadiens).

⁶ Il s'agit de la proportion avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises. Après la prise en compte de ces contrats, la proportion de la dette brute du Québec en dollars canadiens s'est établie à 100 %.

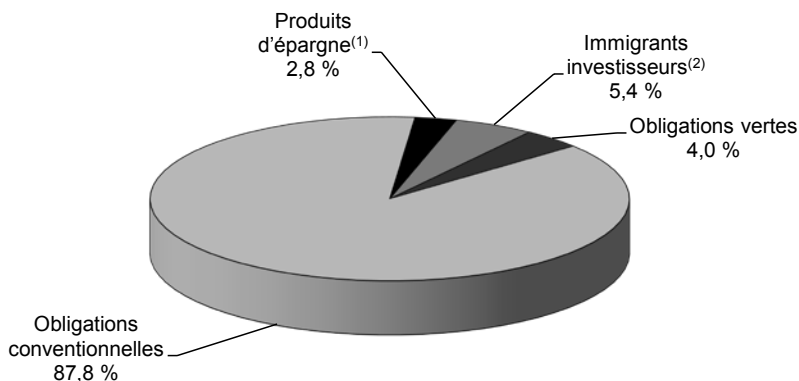
2.2.2 Diversification selon les instruments

Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments de long terme se composent principalement d'obligations conventionnelles.

GRAPHIQUE E.10

Emprunts à long terme réalisés en 2018-2019 par instrument (en pourcentage)



Note : Les données sont obtenues sur la base des emprunts réalisés au 21 novembre 2018.

(1) Il s'agit des produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(2) Il s'agit des emprunts qui proviennent des immigrants investisseurs. Les sommes qui sont avancées par les immigrants investisseurs sont prêtées au gouvernement, par l'intermédiaire d'Investissement Québec. Avec les revenus générés par le placement, Investissement Québec finance deux programmes d'aide aux entreprises du Québec, le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Depuis le lancement du programme, trois émissions d'un montant de 500 millions de dollars chacune ont eu lieu. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec sera un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, il est possible de visiter le www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Obligations_vertes.asp.

2.2.3 Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour qu'un profil de refinancement stable et une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux soient assurés.

En 2018-2019, 19,2 % des emprunts réalisés jusqu'à maintenant ont une échéance de moins de 10 ans, 54,4 % ont une échéance de 10 ans et 26,4 % ont une échéance de 30 ans et plus.

TABLEAU E.10

Emprunts à long terme⁽¹⁾ réalisés en 2018-2019 par échéance (en pourcentage)

Échéances	En %
Moins de 10 ans	19,2
10 ans	54,4
30 ans et plus	26,4
TOTAL	100,0

Note : Les données sont obtenues sur la base des emprunts réalisés au 21 novembre 2018.

(1) Les emprunts à long terme correspondent aux emprunts dont l'échéance est supérieure à un an.

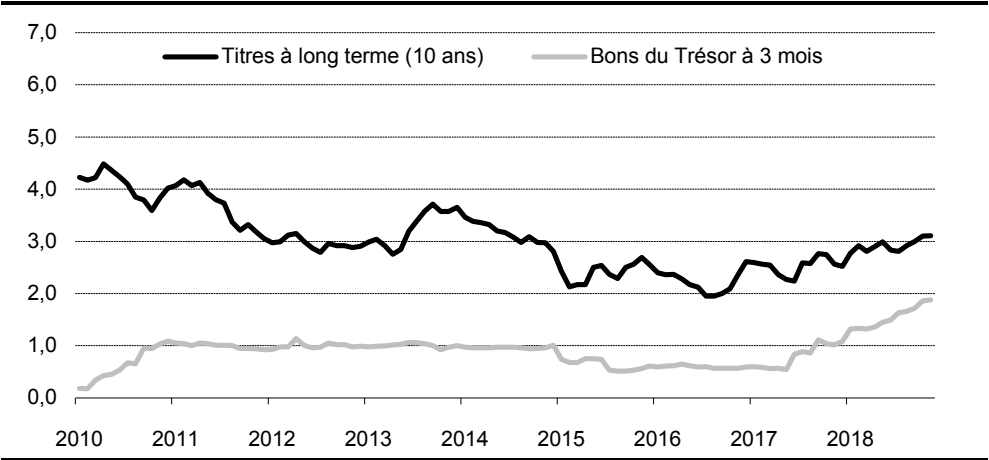
Cette diversification se reflète sur l'échéancier de la dette. Au 31 mars 2018, l'échéance moyenne de la dette, donc de l'ensemble des emprunts contractés, s'élevait à 10,4 ans.

2.3 Le rendement des titres d'emprunt du Québec

Le taux de rendement sur les titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans se situe actuellement à environ 3,1 %; celui sur les titres à court terme (bons du Trésor à 3 mois), à environ 1,9 %.

GRAPHIQUE E.11

Taux de rendement sur les titres du gouvernement du Québec (en pourcentage)

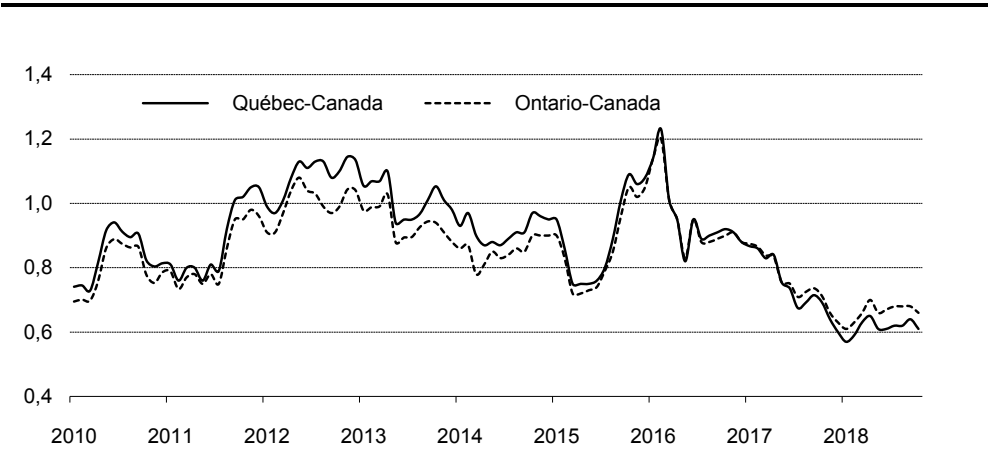


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

En juin 2017, l'agence de notation Standard & Poor's a haussé la cote de crédit du Québec. Depuis cette annonce, un écart en faveur du Québec est observé entre les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario.

GRAPHIQUE E.12

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans) (en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

2.4 La stratégie de gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

□ La structure de la dette brute par devise

Au 31 mars 2018, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute était de 80,1 % en dollars canadiens, de 11,1 % en dollars américains, de 6,8 % en euros, de 0,8 % en dollars australiens, de 0,8 % en francs suisses et de 0,4 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars de Hong Kong et en livres sterling).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute était cependant entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU E.11

Structure de la dette brute par devise au 31 mars 2018 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	80,1	100,0
Dollar américain	11,1	0,0
Euro	6,8	0,0
Dollar australien	0,8	0,0
Franc suisse	0,8	0,0
Autres (yen, dollar de Hong Kong, livre sterling)	0,4	0,0
TOTAL	100,0	100,0

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

❑ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

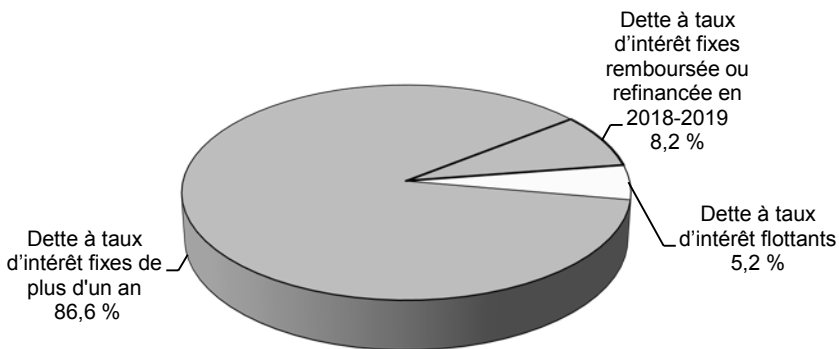
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2018, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes était de 94,8 %, alors que celle à taux d'intérêt flottants était de 5,2 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2018, la part de la dette brute remboursable ou assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2018-2019 s'établissait à 13,4 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (5,2 %) de même que la dette à taux d'intérêt fixes remboursée⁷ ou refinancée en 2018-2019 (8,2 %).

GRAPHIQUE E.13

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2018 (en pourcentage)



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

⁷ Elle comprend notamment les emprunts à long terme remboursés à même l'utilisation de 8 G\$ du Fonds des générations en 2018-2019.

3. LES COTES DE CRÉDIT

3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec

La cote de crédit d'un emprunteur mesure sa capacité de payer les intérêts sur sa dette et d'en rembourser le principal à l'échéance. Pour établir la cote de crédit d'un emprunteur comme le gouvernement du Québec, les agences de notation analysent un ensemble de facteurs.

Parmi les principaux facteurs se trouvent la taille, la structure et la vitalité de l'économie, la situation du marché du travail, la compétitivité fiscale et la situation budgétaire, de même que le niveau d'endettement et de liquidités.

Les agences de notation utilisent des échelles pour exprimer la qualité de crédit d'un emprunteur.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation. Ces six agences attribuent actuellement une perspective stable à la cote de crédit du Québec.

TABLEAU E.12

Cotes de crédit du gouvernement du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Fitch	AA-	Stable
DBRS	A (high)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable
China Chengxin International (CCXI)	AAA	Stable

Une cote de crédit « AAA » d'une agence de notation chinoise

En août 2018, le Québec a obtenu une cote de crédit de la plus importante agence de notation chinoise, soit China Chengxin International (CCXI), en vue d'émettre éventuellement des obligations sur le marché chinois.

CCXI a attribué au Québec la cote de crédit « AAA », soit la plus haute cote de crédit possible.

Dans son rapport d'analyse, CCXI a notamment souligné l'économie diversifiée du Québec.

❑ Cotes de crédit pour la dette à long terme

Le tableau suivant montre les échelles de notation des agences pour la dette à long terme. Plus la qualité de crédit est élevée, plus la cote sera haute dans l'échelle. Cela signifie, par exemple, qu'un emprunteur coté « AA » présente un risque de crédit moins élevé qu'un emprunteur coté « A ».

Les cotes de crédit actuelles du gouvernement du Québec sont encadrées dans le tableau ci-dessous. Elles diffèrent d'une agence de notation à l'autre en raison des méthodologies, propres à chaque agence, qui sont employées pour déterminer le risque de crédit.

Les trois grandes agences de notation internationales (Moody's, S&P et Fitch) attribuent au Québec une cote de crédit dans la catégorie « AA ».

DBRS est la seule agence de notation qui attribue au Québec une cote de crédit inférieure à la catégorie « AA ». Le maintien de l'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette devraient permettre un rehaussement de la cote au cours des années à venir. Une cote de crédit dans la catégorie « AA » de la part de DBRS serait une première pour le Québec.

TABLEAU E.13

Échelles de notation pour la dette à long terme

	Moody's	S&P	Fitch	DBRS	JCR	CCXI
Meilleure qualité de crédit ↑	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA	<u>AAA</u>
	Aa1	AA+	AA+	AA (high)	<u>AA+</u>	AA+
	<u>Aa2</u>	AA	AA	AA	AA	AA
	Aa3	<u>AA-</u>	<u>AA-</u>	AA (low)	AA-	AA-
	A1	A+	A+	<u>A (high)</u>	A+	A+
	A2	A	A	A	A	A
	A3	A-	A-	A (low)	A-	A-
	Baa1	BBB+	BBB+	BBB (high)	BBB+	BBB+
	Baa2	BBB	BBB	BBB	BBB	BBB
	Baa3	BBB-	BBB-	BBB (low)	BBB-	BBB-
	Ba1	BB+	BB+	BB (high)	BB+	BB+
	Ba2	BB	BB	BB	BB	BB
	Ba3	BB-	BB-	BB (low)	BB-	BB-
	B1	B+	B+	B (high)	B+	B+
	B2	B	B	B	B	B
	B3	B-	B-	B (low)	B-	B-

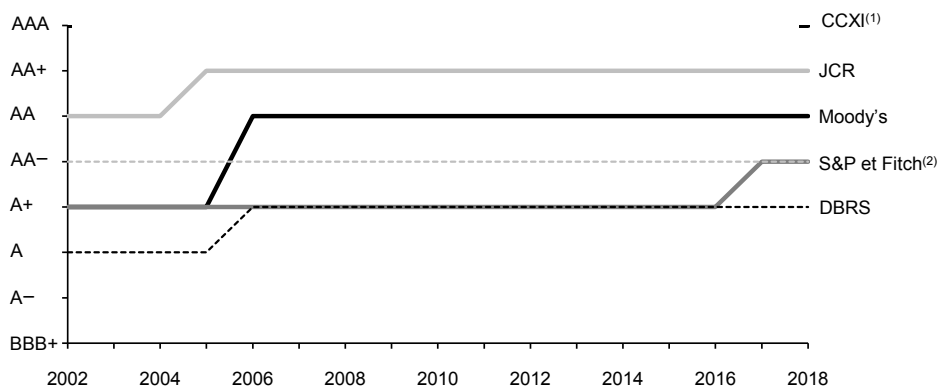
❑ L'évolution des cotes de crédit du Québec

Le graphique suivant présente l'évolution des cotes de crédit du Québec depuis 2002.

En juin 2017, S&P a révisé à la hausse la cote de crédit du Québec, la faisant passer de « A+ » à « AA- », une première depuis 1993. Le Québec a en effet retrouvé la cote de crédit qu'il avait avec S&P de 1982 à 1993.

GRAPHIQUE E.14

Évolution des cotes de crédit du Québec



Note : Les cotes de crédit de 2018 sont celles qui sont en vigueur au 21 novembre 2018.

(1) CCXI attribue une cote de crédit au Québec depuis 2018.

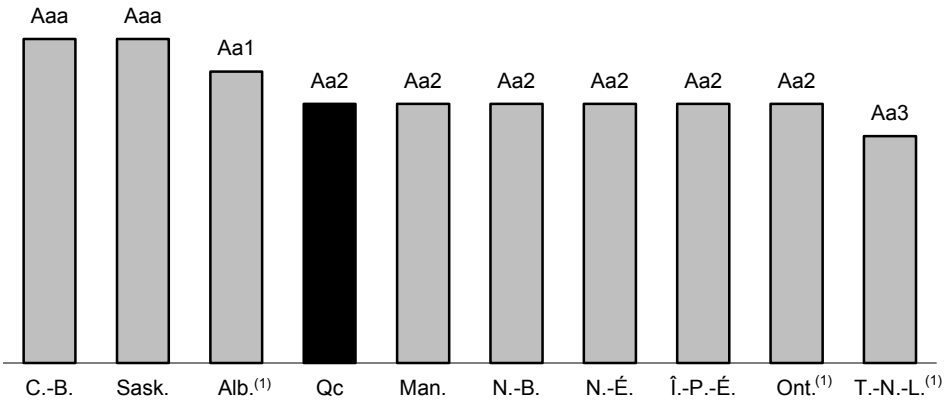
(2) La cote de crédit de Fitch correspond à la ligne pointillée.

3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Moody's et Standard & Poor's au 21 novembre 2018.

GRAPHIQUE E.15

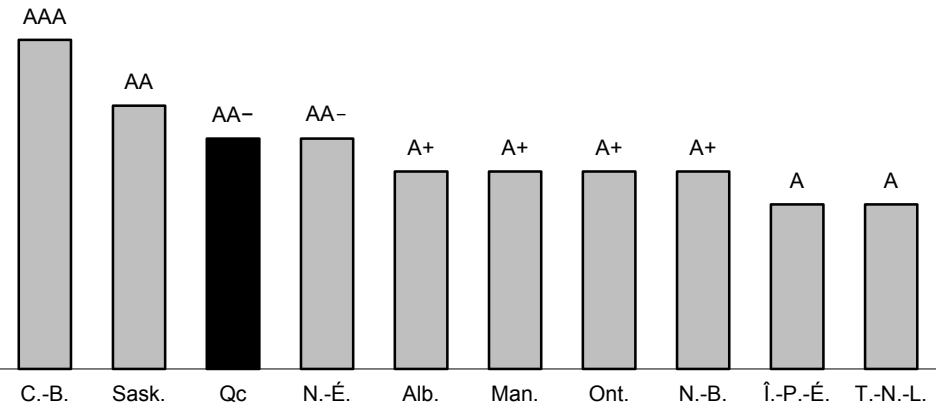
Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



(1) Ces provinces ont une perspective négative.

GRAPHIQUE E.16

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



ANNEXE 1 : LES DIFFÉRENTS CONCEPTS DE DETTE

Plusieurs concepts de dette sont utilisés pour mesurer l'endettement d'un gouvernement. Le tableau suivant présente les données sur la dette du Québec selon trois concepts, soit la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits cumulés.

TABLEAU E.14

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars

(en millions de dollars)

	2017	2018	2019
DETTE BRUTE⁽¹⁾	203 490	201 071	203 736
<i>En % du PIB</i>	51,2	48,2	46,8
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	-21 735	-24 528	-28 508
DETTE NETTE	181 755	176 543	175 228
<i>En % du PIB</i>	45,7	42,3	40,2
Moins : Actifs non financiers	-68 906	-69 073	-72 259
Plus : Réserve de stabilisation	4 552	7 174	8 824
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS⁽²⁾	117 401	114 644	111 793
<i>En % du PIB</i>	29,6	27,5	25,7

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation.

❑ La dette du secteur public

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2018, la dette du secteur public du Québec s'est établie à 270,3 milliards de dollars, soit 64,8 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Le ratio de la dette du secteur public au PIB est en diminution depuis 2015-2016.

TABLEAU E.15

Dette du secteur public au 31 mars (en millions de dollars)

	2014	2015	2016	2017	2018
Dette brute du gouvernement	197 807	203 957	203 347	203 490	201 071
Hydro-Québec	40 361	41 662	43 843	42 882	43 160
Municipalités ⁽¹⁾	22 622	23 305	23 846	24 058	24 505
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes ⁽²⁾	1 610	1 624	1 608	1 656	1 321
Autres entreprises du gouvernement ⁽³⁾	433	383	308	258	218
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	262 833	270 931	272 952	272 344	270 275
<i>En % du PIB</i>	<i>72,1</i>	<i>72,1</i>	<i>70,7</i>	<i>68,6</i>	<i>64,8</i>

(1) Les montants correspondent à la dette à long terme contractée par les municipalités en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (4 449 M\$ au 31 mars 2018).

(2) Les montants correspondent à la dette contractée, en leur nom propre, par les universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (1 143 M\$ au 31 mars 2018).

(3) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement servant à financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable.

ANNEXE 2 : LE PASSIF NET DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

On obtient le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, qui est inclus dans la dette brute, en soustrayant du passif le solde des sommes accumulées pour payer ces avantages. Il s'agit des soldes du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants.

Au 31 mars 2018, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 21,9 milliards de dollars.

TABLEAU E.16

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2018

(en millions de dollars)

Régimes de retraite	
Passif au titre du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	60 384
Passif au titre du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et du Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	19 360
Passif au titre des autres régimes ⁽¹⁾	17 694
Passif au titre des régimes de retraite	97 438
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	-75 417
Passif net au titre des régimes de retraite	22 021
Autres avantages sociaux futurs	
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs	1 480
Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs	-1 598
Passif net au titre des autres avantages sociaux futurs	-118
PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	21 903

(1) Le passif des autres régimes tient compte des actifs des autres régimes, dont ceux du Régime de retraite de l'Université du Québec.

❑ Le Fonds d’amortissement des régimes de retraite

Le FARR a été créé par le gouvernement en 1993. Il s’agit d’un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

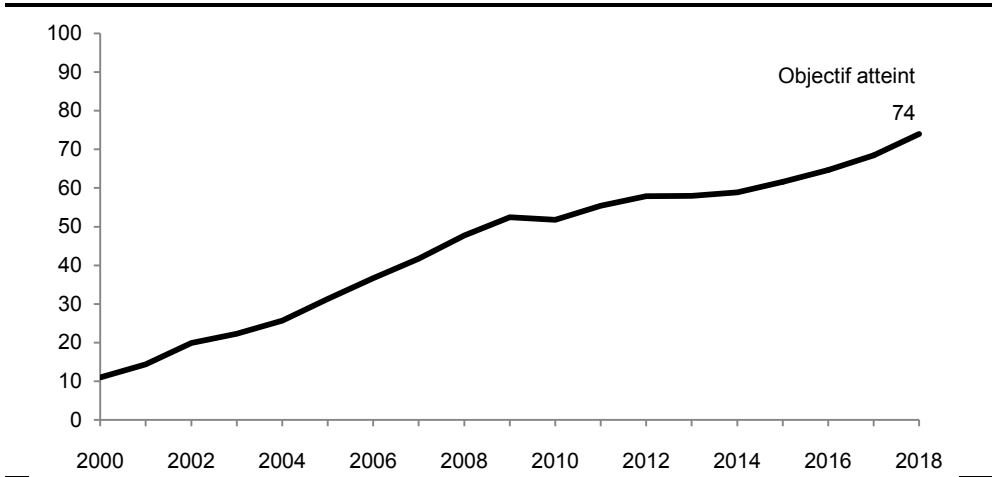
En décembre 1999, dans le cadre de l’entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l’État, le gouvernement s’est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l’égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif a été atteint plus tôt que prévu puisque cette proportion s’élevait à 74 % au 31 mars 2018.

Des sommes continueront à être accumulées dans le FARR de façon à ce que le gouvernement poursuive la réduction de l’écart existant entre ses obligations actuarielles au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic et les sommes qu’il détient pour y faire face. D’ailleurs, un dépôt de 1 milliard de dollars a été effectué en novembre 2018.

En continuité avec la pratique des dernières années, les dépôts au FARR ne seront effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers seront favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d’intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d’obligations.

GRAPHIQUE E.17

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l’égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars
(en pourcentage)



Agir dès maintenant
pour donner plus de moyens
à tous les citoyens

www.finances.gouv.qc.ca/lepoint